



ÉVOLUTION DES SERVICES PUBLICS AU QUÉBEC : ENJEUX ET PERSPECTIVES.

ARGUMENTAIRE ANNUEL 2014-2015 DE L'ASSOCIATION POUR UNE
SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

RÉDACTION :

Hind Fazazi, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Jean-Daniel Goulet, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Dominique LeBlanc, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Samuel Élie Lesage, *membre du Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Minh Nguyen, *adjoint à l'exécutif*
Anouk M. Renaud, *adjointe à l'exécutif*
Jean-Michel Savard, *secrétaire aux affaires académiques*

Avec la collaboration de :

David Therrien-Brongo, *secrétaire aux finances*
Jeanne Reynolds, *membre du Comité femmes*

RÉVISION :

Lauran Ayotte, *collaborateur au Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Céline Héquet, *collaboratrice au Comité à la recherche et aux affaires académiques*
Nadia Lafrénière, *membre du Comité ad-hoc sur la gratuité scolaire*
Aleksandra Pelletier, *membre du Comité femmes*
Carolane Sauvé Tétreault, *secrétaire aux communications*
Hugo Séguin-Bourgeois, *permanent socio-politique de la SOGÉÉCOM*

Avec la collaboration de :

Olivier Amiot, *Organisateur communautaire de l'AGECFXG*

2065, rue Parthenais, boîte postale 383
Montréal, (Québec) H2K 3T1
N.B. Le bureau est situé local 298.

executif@asse-solidarite.qc.ca

Bureau: 514.390.0110

Médias: 514.835.2444

Version du 3 septembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Services de garde	11
La privatisation progressive.....	13
Le cas des garderies privées à but lucratif.....	16
Ce qui nous attend.....	21
Éducation post-secondaire	24
ENCADRÉ : Qu'est-ce que l'économie du savoir?.....	24
Le financement de l'enseignement supérieur.....	26
La « gouvernance » de l'enseignement supérieur.....	33
La tarification de l'enseignement supérieur au Québec.....	36
Santé	40
L'affaire Rockland : vers une plus grande place du privé au sein du système de santé.....	43
ENCADRÉ : Le vieillissement de la population.....	45
Le cas du CHUM : quand les hôpitaux doivent faire plus avec moins.....	47
ENCADRÉ : Le virage ambulatoire.....	49
Les deux faces d'une même médaille.....	52
Culture	54
Les fondements structurels du financement culturel.....	55
L'État de la culture.....	56
Du CALQ à la SODEC.....	57
Histoire des compressions dans le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	60
La situation du réseau muséal.....	61
Les coupures des crédits d'impôt.....	62
Environnement	64
ENCADRÉ : D'autres moyens citoyens pour protéger l'environnement.....	65
Le Plan Nord : en contradiction avec la mission de l'État.....	66
Protéger l'environnement, vraiment ?.....	71
Conclusion	72

INTRODUCTION

Au tournant de la grève générale de 2012 et de l'annulation provisoire de la hausse des frais de scolarité proposée par le gouvernement libéral de Jean Charest, l'ASSÉ a tâché d'élargir son discours. Après deux ans à faire campagne contre une hausse des frais de scolarité et pour la gratuité scolaire, les associations membres de l'ASSÉ ont convenu de s'attaquer à des problématiques sociales larges dans lesquelles s'insère l'éducation.

À ce moment-là, les gouvernements provinciaux et fédéraux promettaient tous deux l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans des délais bien peu réalistes, et ce, sans toucher les services publics^a. L'économie se remettait péniblement de la crise qu'elle a subie en 2008 et les rentrées d'argent espérées par les gouvernements ne furent pas au rendez-vous : c'est ainsi qu'a été justifiée l'accélération des programmes d'austérité déjà en place depuis les années 1990^b. Pour appuyer sa campagne contre les mesures d'austérité, l'ASSÉ publia alors un argumentaire détaillant les conséquences désastreuses de telles politiques^c.

La thèse que nous proposons alors était que les politiques néolibérales sont inefficaces pour faire face à la crise économique mondiale dont les effets se font toujours sentir. Non seulement ne permettent-elles pas une relance de l'économie, comme le font miroiter une panoplie d'experts^d, mais les politiques d'austérité ont également engendré de très graves conséquences humaines¹.

L'objectif de notre campagne cette année est différent ; nous souhaitons mettre l'accent sur l'importance des services publics dont s'est doté le Québec. En se penchant sur les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'environnement et de la culture, nous tâcherons de démontrer en quoi des services publics de qualité sont des prérequis essentiels pour une société plus juste.

Cette posture qu'adopte l'ASSÉ est également le fruit d'une réflexion sur la situation actuelle au Québec : tous les signes sont réunis pour nous faire croire le pire quant aux politiques qu'adoptera le gouvernement. La Commission d'examen sur la fiscalité et la Commission de révision permanente des programmes en sont les manifestations les plus inquiétantes. De plus, le fait que le nouveau Premier ministre et le nouveau ministre de la Santé aient tous deux

a En 2014-2015 pour le gouvernement de Mme Marois et en 2015-2016 pour le gouvernement de M. Harper.

b En 1996, Lucien Bouchard convoqua deux sommets socio-économiques qui firent consensus sur l'importance d'éliminer le déficit budgétaire, alors qu'aux États-Unis l'économiste Paul Volcker sort les États-Unis de la stagnation économique des années 1970, en imposant plusieurs mesures d'austérités.

c Celui-ci est toujours disponible au www.austerite.org et, évidemment, nous vous invitons à le consulter.

d Telle que Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff au États-Unis ainsi que Luc Godbout et Claude Montmarquette au Québec.

fait la promotion de la privatisation du système de santé dans le passé, ainsi que le rapport « d'experts » sur l'état des finances publiques remis par MM. Montmarquette et Godbout avant le dépôt du dernier budget, sont également des signes avant-coureurs d'une attaque d'envergure contre bien des éléments du filet social québécois. D'ailleurs, le premier budget Leitão est révélateur et particulièrement drastique : les mesures d'austérité qu'il met en place s'attaquent aux services publics par le biais de compressions dans la plupart des ministères, en plus d'indexer les frais des garderies et de reporter l'abolition de la taxe santé. De nombreux regroupements citoyens, organismes et institutions ont exprimé leur désaccord ainsi que leur inquiétude devant ce qu'implique le budget : des coupures massives dans les services publics québécois.

Soulignons finalement la tenue des négociations entre le front commun des employé-e-s du secteur public et l'État qui aura lieu pendant l'hiver 2015 : 400 000 travailleuses et travailleurs prendront alors part à un processus collectif qui aura une influence importante sur l'avenir politique du Québec. Cela représentera sans aucun doute un moment important durant lequel deux conceptions de la chose publique s'affronteront. D'un côté, le gouvernement mettra évidemment l'accent sur une vision managériale et comptable des services publics, dans la continuité des projets néolibéraux de « réingénierie de l'État » entamés dans les dernières années. De l'autre, nous l'espérons, un large pan de la société se mobilisera pour défendre l'importance capitale du maintien et du financement adéquat des services publics. Nous croyons à une façon différente de comprendre l'action de l'État que celle véhiculée par la droite québécoise : il s'agit de la thèse du présent document. Effectivement, notre objectif est d'explicitier certaines finalités éthiques et politiques des services publics touchant les soins de santé, l'éducation et les autres services publics dont s'est doté l'État, et ainsi rejeter une vision de ceux-ci qui serait purement économique et managériale.

* * * * *

Pour ce faire, nous avons construit notre argumentaire en dessinant l'histoire des services publics québécois et leurs conséquences sur la population. Au fil de cette histoire, nous nous attarderons également au changement de perception qui s'opère avec le tournant néolibéral. Au Québec, ce tournant est tardif : la prédominance du discours néolibéral apparaît dès les années 80 au Royaume-Uni et aux États-Unis avec les gouvernements de Thatcher et Reagan, tandis qu'au Québec, c'est davantage dans les années 90, avec la figure de Lucien Bouchard, que ce discours s'impose. Malgré tout, il tire sa justification des mêmes sources théoriques : les thèses économiques ultralibérales d'économistes comme Milton Friedman et autres réactions à la dominance du keynésianisme^a dans les années 1960.

a Le keynésianisme est une doctrine économique qui a été théorisée par l'économiste anglais John Maynard Keynes. Pour les tenants de cette école, les marchés libres ne sont pas nécessairement l'idéal, le libre-marché absolu

Pour différentes raisons, notamment par contrainte de temps et par souci de fournir une analyse approfondie, nous avons choisi de nous limiter à l'examen de quatre aspects de l'action étatique. Nous aborderons tout d'abord l'éducation et la santé : il s'agit des principales dépenses du gouvernement québécois, mais ce sont aussi deux exemples flagrants de la volonté du gouvernement de privatiser et de tarifier les services publics. Bien évidemment, l'éducation est aussi un sujet qui touche directement les associations membres de l'ASSÉ, mais nous ne nous limiterons pas au niveau post-secondaire, puisque nous commencerons notre analyse avec les services de garde éducatifs à l'enfance, très peu abordés jusqu'ici. Ensuite, l'environnement et la culture sont deux sujets qui devraient prendre plus d'espace dans ce débat. En effet, avec le Plan Nord et les différents projets d'oléoducs, il est en effet inquiétant de constater les lacunes dans la surveillance et la lutte aux changements climatiques qu'occasionnent les compressions que subit la fonction publique. La culture est quant à elle une excellente façon d'aborder le fait que l'État doit être plus qu'un simple fournisseur de service ou un régulateur de l'économie.

En effet, plutôt que de limiter notre critique des propositions gouvernementales à la condamnation des compressions budgétaires ou de la tarification, nous souhaitons aussi avancer une réelle réflexion sur la nature des services publics québécois et sur les transformations néfastes qu'ils subissent. Plus précisément, ce que nous critiquons est ce que les experts de l'administration publique et de la science politique nomment souvent la Nouvelle Gestion Publique (New Public Management, parfois traduit par « managérialisme »). Bien qu'on puisse relever plusieurs réformes néolibérales mises en place lors du deuxième mandat de René Lévesque à titre de Premier ministre, notamment des limitations du droit de grève, des réductions de salaire et des attaques aux régimes de retraite², c'est un autre gouvernement du Parti Québécois, celui de Lucien Bouchard, qui fera véritablement entrer le Québec dans l'ère de la Nouvelle Gestion Publique. Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi, en 1996, Lucien Bouchard obtiendra l'aval de plusieurs acteurs et actrices présent-e-s pour mettre en branle des stratégies visant à atteindre le déficit zéro, mesures qui seront désastreuses et dont nous subissons toujours les conséquences. Au terme des départs hâtifs à la retraite qui étaient survenus suite à ce sommet, la fonction publique perdit 20% de ses employé-e-s, ce qui entraîna inévitablement une perte d'expertise et d'expérience et un manque important d'employé-e-s pour assurer le fonctionnement adéquat des services publics³.

comportant des failles que l'État est en mesure de colmater. En ce sens, l'État a le devoir de s'impliquer dans l'économie et de réguler le marché pour atteindre des objectifs que ce dernier, laissé à lui-même, ne saurait atteindre. Cela inclut, par exemple, de lutter contre le chômage et la pauvreté, notamment en mettant sur pieds des programmes nationaux d'emploi et en régulant le salaire minimum ou le prix de certaines denrées jugées vitales.

Toujours durant ce mandat, soulignons également l'adoption, en l'an 2000, de la Loi sur l'administration publique, qui concrétisa le changement dans la façon de percevoir les services publics et le rôle de l'État : ce projet de loi incarne précisément le changement philosophique que nous décrivons. Toujours selon Isabelle Fortier, cette loi introduit dans l'administration publique des principes tels que la « contractualisation des rapports entre les unités administratives et le Conseil du trésor » ainsi que le « virage client ». Autrement dit, on assiste à un virage qui restructure les services publics à l'image des entreprises privées. La réingénierie de l'État proposée par le gouvernement Charest, en 2003, ne fera que systématiser ces propositions déjà introduites par les péquistes. Pour nous, ces changements représentent ce qu'il y a de plus dangereux à l'ère néolibérale : ils ouvrent la porte à la tarification, la privatisation et le démantèlement des services publics.

Dans l'article publié en 1999 « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », le politologue François-Xavier Merrien offre un cadre théorique fort intéressant pour comprendre la nouvelle gestion publique (NGP). Il affirme qu'elle tire ses assises théoriques du néolibéralisme des années 1970^a. Pour lui, la NGP consiste en l'introduction de « marchés ou de quasi-marchés » au sein de l'État. Son article fait la distinction entre, d'une part, les politiques « dures » de privatisation promues, par exemple, par les économistes de l'École de Chicago ou les gouvernements de Thatcher et de Reagan durant les années 80^b, et d'autre part, les réformes qui ont eu lieu au Québec au cours des années 90. À cette époque, le discours de Lucien Bouchard était en effet centré sur une réduction des dépenses de l'État dans l'optique de pouvoir maintenir certains services toujours considérés comme essentiels. On est encore bien loin des propositions de Thatcher et Reagan. Toutefois, malgré cette opposition, ces deux figures possèdent les mêmes prémisses néolibérales. Ainsi, Merrien argue qu'il y a peu de différences entre les deux approches puisque l'introduction de marchés ou de quasi-marchés dans la fonction publique revient à « nier la différence entre privé et public ».

Lorsque nous parlerons de l'introduction des marchés ou de quasi-marchés dans les services publics, nous référerons aux réformes proposées par celles et ceux qui défendent la supériorité des mécanismes du marché sur tout système régulé. Il s'agit de la théorie du choix rationnel : les individus qui défendent cette vision pensent en effet que tous les acteurs et actrices de la société agissent pour satisfaire leurs intérêts. Cette vision caricaturale de l'être humain est utilisée par la théorie économique néolibérale pour affirmer que les acteurs et actrices du marché

a Années d'une crise économique (plus précisément, d'une stagnation économique accompagnée d'un fort taux d'inflation) qui avait alors lieu dans la plupart des pays occidentaux.

b Par exemple la privatisation de plus d'un million de logements sociaux au Royaume-Uni ou encore la réduction drastique (entre 10% et 20%) des taux d'imposition au États-Unis

vendent et achètent avec pour seul objectif d'en dégager un profit. Cette théorie s'applique aussi à l'administration publique : l'action de l'État serait ainsi toujours compromise parce que les employé-e-s de l'État agissent dans leur propre intérêt de façon à protéger une 'rente' ou un bénéfice. La croissance des dépenses publiques ne serait alors qu'un résultat de cette recherche de rente. Les théoriciens de la NGP proposent dès lors d'avoir recours aux mécanismes du marché pour réguler l'action des fonctionnaires afin d'augmenter leur productivité, plutôt que de s'en remettre à un modèle hiérarchique et « bureaucratique ».

Selon les dispositions de la Loi sur la fonction publique de 2001, des institutions d'État ou des agences de services publics sont devenues des fournisseuses de services pour le Conseil du trésor. Avec ce changement, les gestionnaires de ces unités obtiennent une plus grande autonomie et peuvent se comporter en chefs d'entreprise. Cette restructuration est caractéristique de la NGP : la compétition entre les différentes unités gouvernementales permettrait de faire pression sur les fonctionnaires et les autres employé-e-s de l'État afin que ceux-ci et celles-ci deviennent des ressources efficaces et productives. Pour reprendre les mots d'Isabelle Fortier, cela revient « explicitement à transformer un fonctionnement interne bureaucratique axé sur le suivi des règles et des procédures en un mode plus entrepreneurial » tout en « établissant la suprématie de la rationalité managériale sur la rationalité juridique »⁴

C'est ainsi qu'on assiste à la privatisation de l'État : en limitant le financement des services publics, on encourage l'administration de ceux-ci à s'inspirer du fonctionnement de l'entreprise privée, quand l'État ne fait pas appel directement à la sous-traitance privée. On pourrait croire qu'il s'agit d'une bonne chose : en effet, le mythe selon lequel le privé serait plus efficace que le public est tenace. Au contraire, considérer le privé comme une force dynamique et efficace en opposition à des services publics bureaucratiques, lourds et peu fonctionnels, est davantage un outil aux fins idéologiques qu'un fait réel. Le recours au privé ne réduit pas la taille de l'État, il en change au contraire la nature. Désormais, l'État sert les intérêts corporatistes des patrons et des actionnaires. Un exemple : les compagnies de chemins de fer au Royaume-Uni étaient nationalisées de 1946 jusqu'à 1996^a. Elles furent ensuite séparées en 100 compagnies distinctes et privatisées sous le gouvernement de John Major. Un effet pervers qui a découlé de cette privatisation fut les tensions commerciales et la compétition entre ces différentes compagnies dans ce qui devait être des relations de nature coopératives, puisque chacune de ces compagnies ne devait répondre, désormais, qu'à ses actionnaires. Suite à la privatisation de British Rail, chaque compagnie a engagé des centaines d'employé-e-s afin

a Sous le nom de British rail.

de nuire à ses concurrentes⁵. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus lourd et anti-productif. De plus, comme les compagnies désiraient dorénavant engendrer des profits plutôt que de bien desservir les usagers, les services étaient moins efficaces, les retards plus fréquents. Finalement, après la privatisation de British Rail, les subventions ont alors augmenté au point de dépasser le montant dépensé par l'État lorsque la société appartenait encore à l'État. Bref, quelques années plus tard, le gouvernement du Royaume-Uni dépensait plus d'argent pour des trains moins rapides que lorsque les chemins de fer lui appartenaient.

Avant de poursuivre avec davantage d'exemples concrets, nous trouvons important de soulever quelques reproches que la théorie fait déjà à la nouvelle gestion publique. Ainsi, Merrien parle de « l'exagération des capacités de la NGP pour l'efficience »⁶. Pour lui, les résultats positifs de l'implémentation de telles réformes sont difficilement vérifiables. Les postulats généraux de la NGP sont en effet très théoriques^a et ne trouvent pas d'écho dans des recherches empiriques.

Une autre critique intéressante est ce que Merrien qualifie de « la perte de la possibilité de coordonner ou de planifier »⁷. Puisqu'on s'en remet aux mécanismes du marché pour organiser l'offre de services et à la compétition entre les agences gouvernementales pour en assurer l'efficience, l'administration publique perd les moyens de faire face à des problèmes importants ou des défis particuliers. L'administration publique managériale se satisfait uniquement de l'atteinte de la rentabilité et de l'efficience, mais ce faisant, elle perd sa mission fondamentale et se dépossède des moyens pour s'adapter aux besoins de la population. Cela revient donc à dire que le marché n'est pas forcément la meilleure forme d'administration.

Finalement, nous souhaitons revenir sur un dernier aspect du discours gouvernemental qui nous semble très important. Le rapport d'experts remis par MM. Godbout et Montmarquette illustre clairement le fait que le gouvernement tente de camoufler ses décisions politiques derrière des impératifs techniques. Cette façon de faire n'est d'ailleurs pas « nouvelle » : déjà au début de la réingénierie de l'État, Jean Charest affirmait que « la modernisation de notre État n'est pas une question idéologique ou partisane, mais une nécessité qui nous est dictée par notre époque et ses enjeux »⁸. Laissons-nous en douter. En parlant de nécessités et d'impératifs techniques, le discours gouvernemental cache ses objectifs derrière des paroles creuses. Jean Charest proposait également une « révision des structures de l'État et des programmes gouvernementaux sous la direction de la présidente du Conseil du trésor ». Ceci n'est pas sans rappeler le type d'effort qui est demandé à la future Commission permanente de révi-

a Le fait que chaque fonctionnaire agira uniquement selon son propre intérêt.

sion des programmes, dont le mandat est en effet l' « optimisation des ressources gouvernementales »⁹. À même le budget déposé par M. Leitão, ministre des Finances du gouvernement libéral, on apprend que cette commission devra faire économiser pas moins de 3.2G\$. Encore une fois, nous doutons que de telles compressions relèvent uniquement de décisions techniques et comptables. La commission aura plutôt la tâche d'arbitrer la destruction progressive des services publics : il est impossible, considérant les réductions budgétaires déjà en place, que le filet social québécois puisse sortir indemne de l'application des coupures recommandées par cette commission. À notre avis, des décisions de cette nature devraient être prises suite à d'importants débats politiques plutôt que selon les recommandations de comités d'experts. Encore une fois, le gouvernement libéral ne révèle concrètement ses intentions qu'une fois la campagne électorale terminée. Bref, c'est aux organisations progressistes qu'incombera la tâche de susciter ce débat. Si nous voulons offrir aux futures générations un Québec en santé, éduqué, égalitaire et cultivé, nous devons ériger un contre-discours critique qui met l'être humain au centre des débats.

Bonne lecture.

SERVICES DE GARDE

Le réseau québécois des services de garde éducatifs à l'enfance, avec ses places à contribution réduite, est encore relativement jeune, mais il a tout de même eu l'occasion de voir sa mission et ses structures se transformer sous l'effet du tournant idéologique des dernières décennies.

En 1997, la population du Québec a assisté à une véritable prise en charge étatique des services de garde éducatifs suite à l'adoption d'une nouvelle politique familiale, proposée par le Parti Québécois alors au pouvoir. Cette politique visait une plus grande intervention de l'État dans le soutien et les services aux familles¹⁰. Les services de garde étaient auparavant partagés entre des garderies à but lucratif et à but non lucratif, ces dernières étant majoritaires depuis les années 80, financées à la fois par l'État et par les parents. Néanmoins, le nombre de places offertes étant nettement insuffisant par rapport à la demande croissante, le réseau était peu accessible et très dispersé¹¹, sans compter les mauvaises conditions de travail et le manque de reconnaissance des travailleuses^a du milieu. Parents et groupes sociaux revendiquaient la création d'un réseau de services de garde financé par l'État dès les années 70. Face à la pression croissante, la politique familiale de 1997 vit le jour.

Suite à une concertation avec les milieux syndical, patronal et communautaire, l'État a mis en place trois grandes mesures que l'on retrouve encore aujourd'hui : l'allocation unifiée pour enfants (un crédit d'impôt remboursable qui se nomme aujourd'hui Soutien aux enfants), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et le développement des services de garde éducatifs à contribution réduite. Cette dernière mesure allait mener à la création des CPE (Centre de la petite enfance), gérés principalement par des parents bénévoles. Des places à 5 \$ par jour étaient désormais offertes dans les CPE et les services de garde en milieu familial reconnus. Parallèlement, le gouvernement imposa un moratoire de cinq ans sur la création de garderies à but lucratif (garderies privées ou commerciales), et proposa à celles qui étaient déjà actives de signer une entente afin de bénéficier, elles aussi, des subventions permettant d'offrir des places à tarif fixe. La majorité d'entre elles acceptèrent.

Bref, le processus d'institutionnalisation des services de garde éducatifs était entamé, et, de manière générale, l'État entreprenait une responsabilité dans le bien-être des familles québécoises. Cela permit une transformation progressive de la manière dont on concevait l'éducation à l'enfance, c'est-à-dire non plus comme un simple service marchand, mais à la fois comme une responsabilité collective et comme un droit, au même titre, par exemple, que

a Lorsqu'il sera question du personnel travaillant en services de garde, le féminin sera employé puisque les femmes en constituent la très grande majorité (97 % en garderies et CPE et 99,4 % en milieu familial).

l'éducation primaire et secondaire totalement gratuite¹². Du coup, on valorisait le métier d'éducatrice à l'enfance^a, qui souffrait et souffre toujours d'être réduit au simple « gardiennage » d'enfants, sans plus de reconnaissance concernant le rôle important que les éducatrices occupent vis-à-vis du développement des tout-petits, un préjugé fortement lié à la dévalorisation historique du travail gratuit des mères¹³. D'ailleurs, ce problème a toujours des conséquences directes sur les conditions de travail des éducatrices, quoique moins grandes au fil des luttes.

Avec le développement accéléré des services de garde éducatifs, le gouvernement péquiste visait l'atteinte de deux grands objectifs : faciliter la conciliation travail-famille et favoriser le développement des enfants, notamment en insistant sur l'égalité des chances¹⁴. Aujourd'hui, les bienfaits d'un système de services de garde éducatifs, qui se veut public, accessible, universel et de qualité, ne sont plus à prouver, et ce, en particulier dans le contexte d'une augmentation du nombre de familles monoparentales, d'une réduction de la taille des familles et d'un accroissement global de la précarité des emplois et de la pauvreté, cette dernière affectant directement le développement des enfants¹⁵. On peut souligner, parmi les impacts positifs reconnus sur les enfants, une meilleure intégration à l'école, ce qui favoriserait la persévérance scolaire, l'apprentissage de la socialisation, l'intégration sociale (notamment des enfants immigrants et des enfants à besoins particuliers) et le dépistage rapide des problèmes d'apprentissage¹⁶.

Ce type de réseau a aussi une importance significative pour les femmes dont l'autonomie économique passe avant tout par l'intégration au marché du travail. Une des études qui s'est penchée sur le sujet mentionne qu'au Québec, il y a eu une hausse particulièrement grande du nombre de familles monoparentales ayant une femme à leur tête avec un ou des enfants de moins de six ans sur le marché du travail, passant de 46,2 % en 1996 à 67,8 % en 2008. L'étude soutient que cette hausse pouvait notamment être expliquée par le développement des services de garde à contribution réduite¹⁷. On peut ainsi constater que non seulement un réseau de service de garde accessible permet d'améliorer l'équité entre les hommes et les femmes en favorisant l'autonomie de celles-ci, mais il aide aussi à lutter contre la pauvreté. C'est là, par ailleurs, l'un des éléments à considérer lorsque l'on veut entrer dans l'évaluation des coûts économiques d'un tel système. Les détracteurs du réseau public qui l'accusent de coûter trop cher ne prennent que

a Depuis 1997, ce sont les deux tiers du personnel éducateur des CPE qui doivent détenir une formation en éducation à l'enfance reconnue par le ministère, mais en 2012, c'était 8 éducatrices sur 10 qui étaient qualifiées. Pour le personnel des garderies privées, le ratio est passé du tiers aux deux tiers en 2004, et ce ratio était presque atteint en 2012, avec 6 éducatrices sur 10 qualifiées (voir Gouvernement du Québec, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec*, 2012, p.85). Les responsables de services de garde en milieu familial accrédités (RSG), quant à elles, n'ont pas à posséder de DEC, mais seulement à suivre quelques formations. C'est tout de même aujourd'hui près de 50 % d'entre elles qui possèdent une formation équivalente ou supérieure au DEC (voir « Quelques faits sur les services de garde en milieu familial et les RSG », 2014, www.rsgensemble.org).

peu souvent en compte les impacts économiques positifs résultant de l'intégration des parents sur le marché du travail, la réduction des dépenses dans les programmes d'aide sociale, la création et l'amélioration de dizaines de milliers d'emplois^a et les retombées à long terme de la persévérance scolaire et de la prévention des problèmes sociaux¹⁸.

La structure générale du réseau des services de garde élaborée en 1997 est toujours la même aujourd'hui. On trouve quatre types de services de garde régis par le gouvernement : trois en installation, soit les CPE, les garderies privées subventionnées et les garderies privées non subventionnées. Il y aussi le type en résidence privée, des services de garde en milieu familial accrédités, c'est-à-dire reconnus par des bureaux coordonnateurs (dont presque la totalité offre des places à contribution réduite). Chacune de ces instances doit détenir un permis et se conformer aux mêmes lois et règlements. Parallèlement, d'autres types de services de garde existent légalement sans être reconnus par le gouvernement : mentionnons notamment les services de garde en milieu familial qui sont non reconnus, les haltes-garderies communautaires, les camps de jour, etc. Au final, on retrouve, d'un côté, un réseau à tarif fixe qui est à la fois constitué d'organismes sans but lucratif (les CPE), d'entreprises à but lucratif (les garderies privées) et de travailleuses autonomes (les RSG^b) – ces dernières possèdent à la fois le statut de travailleuse autonome et celui de salariée, puisque la majorité de leurs revenus proviennent de l'État) – et de l'autre côté, il y a un réseau qui fixe ses propres tarifs qui, dans le cas des garderies privées non subventionnées, varient entre 25 \$ et 45 \$ par jour¹⁹.

LA PRIVATISATION PROGRESSIVE

L'objectif au fondement de la politique de 1997 était de favoriser les services de garde sans but lucratif et les services de garde en milieu familial subventionnés, mais ce dernier ne fit pas long feu. Le moratoire de cinq ans sur la création des garderies privées fut levé en 2002, peu de temps avant que le parti libéral prenne le pouvoir. On a pu dès lors observer une tendance marquée à soutenir la croissance du réseau privé, à attaquer systématiquement les CPE et les RSG et à s'éloigner radicalement de la mission fondamentale du réseau des services de garde à contribution réduite. Depuis 2003, la cadence de création de places subventionnées va trois fois moins vite qu'avant²⁰, et ce, malgré la demande grandissante. Évidemment, ce ralentissement a fait exploser le nombre de places en garderies privées non subventionnées : alors qu'en 2003 celles-ci représentaient à peine 1 % de la totalité des places offertes, elles s'accaparent en 2014 près de 17 % du réseau²¹. Cette hausse ne considère pas non plus les services de garde en

a Selon l'Association québécoise des CPE (AQCPE), ce sont aujourd'hui 40 000 professionnelles qui travaillent en éducation à l'enfance.

b Responsable d'un service de garde en milieu familial.

milieu familial non reconnus (et non comptabilisés) qui sont en pleine expansion²². Il faut noter par ailleurs qu'un nombre de plus en plus grand de places subventionnées était accordé aux garderies privées, et cela au détriment des CPE et des RSG : entre 2003 et 2014, le taux de croissance du nombre de places subventionnées pour les RSG a été de 22 % et des CPE de 37 %, contre 76 % pour les garderies privées, ces dernières occupant maintenant 16 % de la totalité des places offertes²³. Les garderies commerciales représentent donc actuellement le tiers du réseau régi.

Cette expansion du secteur privé résulte de plusieurs facteurs. Si les garderies privées non subventionnées et les services de garde en milieu familial non reconnus ont pris autant d'espace, ce n'est pas seulement par manque de places subventionnées, c'est aussi grâce à un crédit d'impôt provincial pour frais de garde réservé aux parents qui n'ont pas accès à des places à contribution réduite. Ce crédit a été fortement bonifié en 2009, pouvant maintenant rembourser jusqu'à 75 % des dépenses de garde, ce qui équivaut à déboursier autant, voire moins qu'une place subventionnée (si on y inclut les crédits fédéraux)²⁴. De l'autre côté, les garderies privées financées par l'État ont vu leurs subventions s'accroître, subventions qui étaient moins élevées que les CPE, rabaissant ainsi l'écart de financement que le gouvernement vise à éliminer d'ici quelques années²⁵. Finalement, les garderies privées ont bénéficié de favoritisme dès le moment où le gouvernement libéral a fait fi des recommandations des Conseils régionaux de développement (CRD)^a, avant d'abolir ces derniers pour intervenir directement dans le choix des titulaires de permis de garderies privées subventionnées. Les heureux élus se sont avérés être bien souvent des donateurs ou des proches du parti, un scandale qui a fait bien des remous en 2005 et en 2008. Ce n'est pas pour autant que l'ensemble des propriétaires de garderies privées approuve un tel fonctionnement, et plusieurs revendiquaient en 2010 le retour des CRD, notamment le président de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ)²⁶. Ces revendications restent parfois douteuses, surtout considérant que 5 des 7 administrateurs de l'association sont eux aussi des donateurs importants du parti libéral depuis 2003²⁷.

Cette transformation progressive du milieu allait de pair avec différentes mesures portant directement atteinte à l'accessibilité du réseau et à la qualité de l'éducation dans les CPE. Non seulement le gouvernement libéral imposa très vite un passage du tarif quotidien de 5 \$ à 7 \$ (augmentation qui aurait pu être plus drastique s'il n'y avait pas eu de mobilisations citoyennes), mais il entama aussi une série de compressions qui touchèrent plus particulièrement le

a Comités locaux qui avaient comme mandat de recommander les projets de services de garde au ministre, et qui étaient composés de représentantes et représentants de divers organismes socio-économiques locaux.

réseau des CPE^b. Des coupures qui affecteront la qualité de l'éducation et des conditions de travail du personnel, et qui entraîneront de surcroît un nombre considérable de suppressions de postes.

Néanmoins, c'est en 2005 que le réseau fut le plus ébranlé suite au dépôt du projet de loi 124, composé de nombreux articles qui viendront remettre en question les fondements et les missions du réseau de services de garde éducatifs. La loi, entre autres choses, permettait aux titulaires d'un permis de garderie privée de posséder plusieurs installations (au lieu d'une seule par permis), ce qui ouvrait la porte aux chaînes de garderies. Elle proposait par ailleurs une modification majeure du mode d'administration des CPE en préconisant une plus grande ingérence du gouvernement dans leur gestion quotidienne et une diminution du nombre de parents sur le conseil d'administration, ce qui portait directement atteinte à leur autonomie et à leur fondement démocratique. Mais ce qui constituait le plus grand bouleversement proposé par la loi était l'instauration d'un réseau de bureaux coordonnateurs (BC) chargés d'administrer les services de garde en milieu familial accrédités, alors que ceux-ci bénéficiaient auparavant d'une collaboration personnalisée avec le CPE local. La création des bureaux coordonnateurs, limités à 130, signifiait une réduction drastique de la qualité du suivi et du soutien aux RSG, notamment parce que les BC allaient gérer une quantité beaucoup plus considérable de places. Concrètement, outre l'accroissement de la lourdeur bureaucratique, cela entraînait des restrictions budgétaires majeures et la perte de 500 conseillères pédagogiques, ce qui faisait passer leur ratio de 1 pour 19 enfants à 1 pour 33²⁸. Par ailleurs, il était possible dans le projet de loi initial que les BC puissent être administrés par des entreprises à but lucratif.

Heureusement, une mobilisation importante du milieu a permis d'abroger la plupart de ces conséquences avant que la loi soit adoptée sous bâillon^a par le gouvernement Charest en décembre 2005 (alors que les discussions et les mobilisations étaient encore en cours). Les amendements qui ont pu être adoptés ont notamment limité l'ouverture à la commercialisation, rétabli les pouvoirs des parents et restauré l'autonomie des CPE²⁹. Le nombre de bureaux coordonnateurs fut aussi sensiblement augmenté. Il reste que cette loi constituait une remise en question évidente des fondements de la politique de 1997 et portait singulièrement atteinte à la qualité du réseau éducatif.

Finalement, en s'en prenant aux conditions de travail du personnel éducateur, le gouvernement Charest démontrait son indifférence vis-à-vis la qualité du réseau et sa volonté d'arrimer celui-ci aux lois du marché. Par exemple, il fit adopter en 2003 la loi 8, toujours sous bâillon, qui interdit la syndicalisation aux RSG alors que plusieurs étaient

b Compressions de 20 millions en 2003, d'un autre 20 millions en 2004, de 41 millions en 2005 et de 54 millions en 2006 (voir « L'histoire du réseau des CPE : quelques dates clés », 2011, http://ormones.ca/Histoire_des_CPE).

a C'est-à-dire en contournant les procédures d'adoption d'une loi pour limiter les débats et tout faire adopter en bloc.

déjà syndiquées, sous couvert qu'elles étaient des travailleuses autonomes, les empêchant ainsi d'avoir accès aux assurances collectives, au régime de retraite et à l'équité salariale³⁰. Ce motif posait problème puisqu'elles avaient aussi le statut de salariées de l'État et qu'elles n'avaient au final que peu de pouvoir sur leurs conditions de travail. La CSN entama donc à l'époque une bataille juridique qui dura cinq ans, jusqu'à ce que la Cour supérieure du Québec déclare la loi inconstitutionnelle et invalide parce qu'elle brimait la liberté d'association et était considérée discriminatoire envers les femmes³¹.

Ce même type d'injustice frappa les éducatrices des CPE en 2007. La Loi sur l'équité salariale de 1996, qui devait être appliquée à l'ensemble du Québec en 2001, tardait à être effective sur les secteurs à prédominance féminine, car il n'y avait pas de critères définis permettant une comparaison avec des emplois similaires. Pourtant, c'était ce type d'emploi qui subissait l'iniquité la plus flagrante³². En 2006, suite à une forte mobilisation citoyenne, le gouvernement déposa une offre visant l'application de l'équité salariale dans les CPE, mais celle-ci ne respecta pas le principe d'équité de sa propre loi³³. La FSSS-CSN entama des contestations juridiques, mais sans succès. Ce n'est qu'en 2007 qu'un rattrapage salarial étalé sur quatre ans fut appliqué. Or, de manière absolument arbitraire et discriminatoire, la rétroactivité (jusqu'à 2001) qui s'était appliquée à toutes les employées ayant été victimes d'iniquité salariale ne fut pas effective pour les éducatrices en CPE³⁴. Considérant le retard de six ans sur l'application de la loi, cette décision représenta une injustice énorme pour toutes les travailleuses du secteur.

LE CAS DES GARDERIES PRIVÉES À BUT LUCRATIF

Face à ces atteintes systématiques contre les principes de base du service public, au désengagement concernant la création suffisante de places subventionnées et au favoritisme vis-à-vis les garderies subventionnées, il est judicieux de se demander quels avantages le gouvernement libéral peut-il trouver à agir en ce sens. Il est vrai que la mise en place d'une garderie commerciale, même subventionnée, coûte moins cher à l'État qu'un CPE, principalement parce que les subventions sont moins élevées et qu'il n'a pas à financer le coût de construction de l'infrastructure. Mais ces mêmes raisons pourraient aussi pousser le gouvernement à investir davantage dans les services de garde en milieu familial accrédités, qui coûtent actuellement encore moins cher qu'une garderie privée subventionnée³⁵. Pourtant, ce sont les RSG qui ont le moins profité de places subventionnées supplémentaires depuis 2003, subissant même une croissance presque nulle depuis 2009 avec seulement 82 places supplémentaires dans l'ensemble du Québec³⁶. Il semble en réalité que la volonté de laisser de plus en plus d'espace aux garderies privées est davantage électoraliste et idéologique que proprement économique.

Pourquoi alors les garderies privées à but lucratif poseraient-elles problème, surtout dans le contexte où elles sont toutes régulées par l'État et que la moitié d'entre elles offrent des places à 7 \$? La question est pertinente, surtout que les porte-étendards du modèle privé se défendent de vouloir ramener les femmes à la maison, affirmant plutôt que leur modèle offre le même niveau de qualité et les mêmes avantages que le réseau sans but lucratif tout en coûtant moins cher à l'État. Il est vrai qu'il faut se préserver de mettre toutes les garderies privées dans le même bateau, et d'opposer trop rapidement le modèle public au privé, surtout devant la pluralité des modes de services de garde. Il existe par ailleurs de très bonnes garderies privées qui mettent la qualité éducative et les bonnes conditions de travail du personnel en priorité, tout comme il existe des lacunes dans le réseau des CPE ou des services de garde en milieu familial. Néanmoins, une tendance globale résultant de la proximité des garderies privées à la logique marchande entraîne un affaiblissement des missions fondamentales d'accessibilité et d'équité des chances dont s'était doté le réseau au départ.

D'abord, l'étude de la qualité des garderies privées nous permet d'observer des disparités significatives. Les résultats du volet sur la qualité de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec (l'ÉLDEQ)^a, qui couvrait la période de 1998 à 2003, mettent en évidence les différents niveaux de qualité en fonction du type de service de garde. Bien qu'il existait des exemples contraires, la tendance générale démontrait que parmi les services de garde qui offraient une qualité d'ensemble inadéquate (toutes catégories confondues), la majorité était constituée de garderies à but lucratif ou de services de garde en milieu familial non reconnus. Ceux qui offraient une bonne qualité d'ensemble étaient majoritairement des CPE ou des services de garde en milieu familial accrédités³⁷. Cette étude entérinait les résultats des deux autres grandes études qui avaient alors été menées concernant la différence entre les garderies à but lucratif et à but non lucratif^b. Il faut d'ailleurs préciser que ces résultats de l'ÉLDEQ concernaient essentiellement les garderies privées subventionnées, puisque les autres étaient alors peu nombreuses au Québec. Cette tendance se reflète aussi dans la proportion des plaintes que reçoivent les garderies privées : pour l'année 2013-2014, alors qu'elles n'occupent que 34 % des places offertes, elles cumulent 70 % de toutes les plaintes reçues par le ministère³⁸. La divergence de qualité peut notamment être expliquée par le fait que les profits ne sont pas directement réinvestis dans l'éducation aux enfants, contrairement aux CPE, et que jusqu'en 2004, seulement un

a L'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde est toujours en cours et est menée par la Direction Santé Québec, l'Institut de la statistique du Québec et une équipe de chercheurs interdisciplinaires.

b L'enquête pancanadienne réalisée en 1998 qui a mené au rapport *Oui, ça me touche!* et l'enquête québécoise menée par l'Institut de la statistique du Québec en 2003, *Grandir en qualité*.

tiers des éducatrices en garderies privées devaient être formées. Par ailleurs, celles-ci bénéficient de moins bonnes conditions de travail qu'en CPE^a, ce qui fait en sorte que le roulement du personnel est plus élevé, affectant du coup la qualité de l'éducation.

Néanmoins, il est important de nuancer ces données en précisant que les garderies privées subventionnées ne peuvent pas être totalement assimilées à celles qui ne sont pas subventionnées. La compilation des plaintes faite par le ministère ne distingue pas ces deux types d'établissements, ce qui pose problème selon l'Association des garderies privées du Québec. Celle-ci explique que, pour obtenir un permis de garderie offrant des places à tarif fixe, il faut faire beaucoup plus de démarches que pour une simple garderie commerciale. Cette différence dans les procédures permettrait de garantir la meilleure qualité des garderies à tarif fixe³⁹. Par ailleurs, les propriétaires de garderies privées subventionnées sont tenus de charger uniquement 7 \$ aux parents et reçoivent le reste de leur financement de l'État. Parce que leurs subventions sont toujours moins élevées que celles des CPE, les salaires et la qualité générale du service de garde s'en voient diminués. Il s'agit de la raison pour laquelle ces garderies revendiquent l'abolition de l'écart de financement entre elles et les CPE, car, toujours selon l'AGPQ, les travailleurs et les travailleuses méritent un salaire décent en regard du travail qu'ils et elles accomplissent (évalué à environ 40 000\$ par année⁴⁰). Dans cette perspective, les conditions de travail et les revendications des propriétaires de garderies privées subventionnées ne diffèrent pas beaucoup de celles des RSG.

Cependant, le risque que la recherche de profits affecte la qualité éducative semble indéniablement plus élevé que dans tout autre type de services de garde éducatifs, même si certains propriétaires affirment le contraire. Par exemple, en 2006, suite à la nouvelle réglementation qui interdisait aux garderies privées subventionnées de charger plus de 7 \$ aux parents, la Gard'Et Rie de Saint-Hubert avait réagi en mettant sur pied une société privée parallèle qui offrait des activités éducatives. Pour 6 \$ supplémentaire par jour, les enfants pouvaient profiter d'une panoplie d'ateliers éducatifs (cours d'anglais, d'informatique, de théâtre, d'art culinaire, etc.), de services (comme de la massothérapie), de sorties pédagogiques, de la disponibilité garantie d'une conseillère pédagogique et d'heures d'ouverture plus flexibles, tous des suppléments au « service de base » à 7 \$ qui n'offrait rien de tout cela⁴¹. Ce type de garderie à deux vitesses rompt radicalement avec l'idée d'un service public garantissant l'égalité des chances pour tous et

a Notamment parce que moins de 1 % du personnel des garderies privées est syndiqué (voir Gouvernement du Québec, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec*, 2012, p. 68), contrairement à 45 % du personnel des CPE (donnée fournie par l'AQCPE). Du côté des RSG, ce sont plus de 90 % d'entre elles qui sont actuellement syndiquées.

toutes. D'ailleurs, ce modèle a déjà entraîné, en 2010, l'expulsion de deux enfants dont les parents refusaient de payer le supplément⁴².

Cette garderie de Saint-Hubert faisait d'ailleurs partie du Mad Science Group, une imposante compagnie multinationale se spécialisant dans les services éducatifs pour enfants, qui possédait notamment quatre garderies privées subventionnées à Montréal en 2006 et qui cherchait à en posséder une dizaine⁴³ (elle avait été incriminée dans un scandale de lobbying pour l'obtention de permis en 2005). Ce phénomène de chaînes de garderies est bien connu également en Australie et aux États-Unis où il représente un véritable fléau. En Australie, par exemple, le groupe ABC Learning a monopolisé la plus grande part du réseau des services de garde subventionnés, faisant de son PDG l'un des hommes les plus riches du pays, et ce, malgré la faible qualité de ses installations⁴⁴. Cette multinationale se retrouve dans plusieurs pays et possède depuis 2007 des succursales canadiennes, sous la bannière de 123 Global. C'est toutefois aux États-Unis que l'on retrouve la plus grande entreprise de services de garde à but lucratif, Knowledge Learning Corporation (maintenant Knowledge Universe). Parmi son réseau de milliers de succursales installées à travers le monde, cette compagnie exploite notamment 1980 garderies commerciales, 461 services de garde en milieu scolaire et 134 garderies parrainées⁴⁵, empochant des milliards de dollars de profits⁴⁶.

En 2010, on dénombrait 12 chaînes de garderies au Québec qui totalisaient 6700 places subventionnées⁴⁷. Mentionnons le Groupe Merveilles qui possédait 10 garderies en 2011, ou les frères Cola qui en possédaient 13 en 2010, tous des donateurs du parti libéral⁴⁸. Quoique moins imposantes, ces chaînes constituent une grave dérive du service public qui prônait, rappelons-le, un réseau à but non lucratif ancré dans la collectivité locale et géré principalement par les parents. Par ailleurs, les propos d'une spécialiste australienne, qui était venue au Canada expliquer le processus qui avait mené à la commercialisation massive de leurs services de garde, nous permettent de soulever la similarité avec ce que le réseau québécois subit depuis les dernières années : soutien de plus en plus grand du gouvernement au réseau privé, priorité accordée aux allocations parentales au détriment des subventions directes aux services de garde, une plus grande diversité des modes de garde éducative et un coût moindre pour l'État et pour les parents. Pourtant, en Australie comme ici, on a plutôt observé une augmentation des tarifs imposés aux parents et une diminution de la qualité⁴⁹. Heureusement, au Québec, l'accumulation des scandales concernant l'attribution des permis a obligé les libéraux à adopter, en 2010, le projet de loi 126 qui limite le nombre de permis à cinq par personne^a. Néanmoins, les chaînes qui existaient avant 2010 ont continué à bénéficier des mêmes droits. Par ailleurs,

a Cette loi visait aussi le retour au mode local de délivrance de permis via des Comités consultatifs régionaux, mais ces comités n'intègrent plus de représentantes et de représentants des milieux communautaire ou syndical.

cette limitation ne touche que les garderies offrant des places subventionnées, ce qui signifie que les propriétaires de garderies non subventionnées, qui représentent aujourd'hui la moitié des garderies privées, ne font face à aucune restriction.

Ainsi, si certains ou certaines propriétaires de garderies privées subventionnées affirment que les fonds de l'État ne servent pas à engranger des profits personnels, d'autres soutiennent le contraire et ne s'en cachent pas, comme le propriétaire du Groupe Merveilles qui assure qu'avec un profit net de 500 000 \$ par année (avec ses 10 garderies), ce sont des investissements bien rentables, surtout considérant que 80 % des frais d'exploitation sont couverts par l'État⁵⁰.

Devant une telle marchandisation de l'éducation à l'enfance, il semble que le modèle des garderies à but lucratif, même subventionnées, tend à évacuer progressivement une bonne partie des idéaux collectifs qui orientaient au départ la création du service public. Le mode lucratif serait d'ailleurs précisément ce qui affecte la qualité de l'éducation :

Des chercheurs ont démontré que la qualité inférieure des services offerts en garderie BL n'était pas simplement le résultat d'un accès moindre aux ressources disponibles mais était plutôt la conséquence de structures, comportements, caractéristiques et choix organisationnels ayant une incidence sur la qualité⁵¹.

Des chercheurs ont démontré que la qualité inférieure des services offerts en garderie à but lucratif n'était pas simplement le résultat d'un accès moindre aux ressources disponibles, mais était plutôt la conséquence de structures, comportements, caractéristiques et choix organisationnels ayant une incidence sur la qualité⁵².

Il faut donc remettre en question la conception entrepreneuriale et marchande de l'éducation à l'enfance et non pas le sous-financement des garderies privées subventionnées. Cette conception, rappelons-le, trouve sa place non pas seulement dans les garderies privées en installation, mais dans les services de garde en milieu familial non reconnus qui se répandent très rapidement depuis la bonification du crédit d'impôt pour frais de garde. Ces services de garde ne sont pas régis par le gouvernement puisqu'une certaine latitude est nécessaire dans l'échange de services pour garde d'enfants à la maison. Néanmoins, de plus en plus de femmes en font une entreprise et peuvent ainsi exercer ce travail sans permis, sans formation et sans avoir besoin d'appliquer un quelconque programme éducatif. Encore une fois, il existe certainement de très bons services de garde de ce type, mais de manière générale, des enquêtes ont démontré d'énormes lacunes au niveau de la sécurité et du bien-être des enfants⁵³. Dans son ensemble, le portrait du réseau de services de garde éducatifs actuel est assez évocateur : ce qu'on considérait au départ comme

un bien collectif relevant de la responsabilité de tous et toutes s'avère être progressivement réduit, sous le mode de pensée néolibéral, à un service marchand qui tombe tranquillement dans les mains du secteur privé.

CE QUI NOUS ATTEND

Les mesures d'austérité adoptées par les derniers gouvernements ne font qu'entériner cette tendance. Les listes d'attente, entre autres, se font de plus en plus longues pour l'obtention d'une place à tarif fixe, exaspérant bon nombre de parents qui parfois n'arrivent jamais à envoyer leur enfant à la garderie. En novembre 2012, le gouvernement péquiste annonçait la création de 28 000 nouvelles places subventionnées (étalée sur quatre ans), ce qui devait selon lui compléter les demandes du réseau. Ce projet fut néanmoins suspendu après l'élection récente du gouvernement Couillard, puis remis en marche intégralement, pour finalement être reporté de quatre ans suite au dépôt du budget Leitão, repoussant l'atteinte de l'objectif à 2020-2021. Pourtant, selon l'analyse des données de l'Institut de la statistique du Québec faite par l'Association québécoise des CPE (AQCPE) en 2012, il manquait encore 45 000 places pour répondre aux demandes des familles⁵⁴.

Les coûts du réseau sont aussi de plus en plus transférés aux parents qui utilisent les services de garde. Dans le budget de février 2014, le gouvernement Marois avait annoncé une augmentation progressive des tarifs qui les aurait fait passer de 7 \$ à 9 \$ en septembre 2015, pour ensuite les indexer à partir de 2016⁵⁵. Suite à l'élection des libéraux, le budget Leitão impose plutôt une indexation au taux de croissance du coût des services de garde, faisant passer de 7 \$ à 7,30 \$ par jour le tarif des places subventionnées. Cette décision, a précisé Couillard, est sujette à changement en fonction des résultats de la Commission d'examen sur la fiscalité.

Cette augmentation des tarifs n'améliore en rien les subventions accordées aux services de garde éducatifs. Elle vient plutôt de pair avec de nouvelles compressions dans l'ensemble du réseau. Le gouvernement a annoncé en juin dernier des compressions budgétaires inégalées dans le réseau des services de garde, coupures qui atteindront 75 millions pour les CPE, notamment en puisant directement dans leurs surplus⁵⁶ qui servent pourtant à améliorer la qualité de l'éducation des enfants. Les garderies privées seront aussi touchées par ces compressions. Néanmoins, comme le soulève l'AQCPE, elles bénéficient parallèlement d'une hausse beaucoup plus élevée de leurs crédits budgétaires que les CPE ou les RSG, une augmentation qui équivaut à 44 % de la totalité des augmentations des crédits pour l'aide à la famille, alors qu'elles sont minoritaires dans l'offre des places⁵⁷. Il semble donc que le gouvernement favorise toujours ce type de gouvernance.

Le PLQ suspend par ailleurs indéfiniment le programme de soutien financier pour l'amélioration de la qualité des services de garde, qui n'était pourtant pas de trop devant la dégradation du réseau découlant de l'accumulation des compressions. Il faut aussi souligner qu'au-delà des conséquences de ces restrictions budgétaires, les études qui ont été faites autour des années 2000 sur la qualité du réseau concluaient que la majorité des services de garde, tous types confondus, offrait une qualité jugée minimale⁵⁸ et qu'il y avait encore beaucoup de chemin à faire. Cette situation, au-delà de la place grandissante qu'occupent les garderies à but lucratif, résulte entre autres d'un soutien insuffisant pour les RSG, d'un manque de réglementations pour les garderies privées non subventionnées, ou encore d'un ratio trop élevé d'enfants par éducatrice.

Le réseau public des services de garde éducatifs possède donc encore beaucoup de lacunes et peine toujours à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés au départ. En effet, s'il a considérablement élargi le bassin d'enfants ayant accès aux services de garde éducatifs, son universalité reste toujours superficielle, puisqu'une grande partie de la population doit encore se débrouiller seule pour concilier travail et famille à défaut d'avoir une place. Si l'accessibilité des services de garde s'est améliorée, le réseau actuel, pour sa part et en l'absence de gratuité, continue tout de même de maintenir les disparités socio-économiques pour une bonne partie de la population pour qui les tarifs sont déjà trop élevés. Si le réseau a significativement amélioré l'égalité des chances, on constate toutefois que des inégalités flagrantes persistent, notamment pour les enfants des milieux défavorisés qui ont moins accès aux services de garde éducatifs que les autres, et, s'ils y ont accès, souvent dans de moins bonnes conditions⁵⁹. À ce sujet, d'ailleurs, le gouvernement libéral vient d'annoncer la fin de l'allocation pour les garderies en milieux défavorisés, qui permettait à celles-ci d'offrir des services spécialisés aux enfants à besoins particuliers⁶⁰. Dans l'ensemble, il est vrai que le réseau québécois de services de garde éducatifs à l'enfance se démarque positivement du reste du Canada. Toutefois, le Canada, même en incluant le Québec, arrive avant-dernier dans la classification établie par l'UNICEF concernant 25 pays de l'OCDE, car il ne respecte qu'un seul des dix critères en matière d'éducation et d'accueil des jeunes enfants⁶¹. Le Québec, pour sa part, n'en atteindrait pas plus de quatre⁶².

Il y a évidemment peu de chances que cette situation s'améliore face à la tendance actuelle, surtout devant l'expansion progressive du secteur privé. Selon le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), plus un système national de services de garde laisse place aux garderies à but lucratif, plus il sera difficile, voire impossible, de leur refuser par la suite une part du « marché »⁶³. Dans un tel contexte, les règles de commerce international (notamment en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) et de l'organisation mondial du commerce

(l'OMC) peuvent être appliquées à ce service social. Cela implique que les réglementations gouvernementales limitant le réseau privé pourraient être contestées dans l'avenir sous couvert qu'elles nuisent aux profits, entraînant à terme l'effondrement du réseau public⁶⁴.

Au Québec, des contestations juridiques ont eu cours lors de l'adoption de la loi 126 qui limitait à cinq le nombre de permis de garderie qu'une personne ou une personne liée (un ou une proche du titulaire de permis) pouvait détenir. Ces contestations, qui visaient l'article concernant la limitation aux personnes liées, ont eu gain de cause devant la Cour d'appel du Québec en 2013 qui l'a jugé discriminatoire et contraire à la Charte canadienne des droits. Un remaniement de la loi est en cours (projet de loi 2), mais plusieurs acteurs et actrices du secteur privé, notamment l'Association des garderies privées du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, dénoncent le fait que ce remaniement ne concerne que les personnes liées et ne remette pas carrément en question la limite des cinq permis. On peut donc s'attendre à ce qu'il y ait de nouvelles contestations juridiques à ce sujet⁶⁵. Ce type d'exemple nous rappelle que la pente vers la marchandisation de l'éducation à l'enfance est entamée et qu'il faut plus que jamais réaffirmer le caractère sans but lucratif et collectif des services de garde éducatifs. En effet, ces éléments contribuent non seulement au bien-être des enfants et des parents, mais aussi à celui de toute la société.

ÉDUCATION POST-SECONDAIRE

Au tournant des années 60, le système d'éducation post-secondaire québécois accusait un important retard dans son développement sur celui des provinces voisines et de la majorité des pays européens. Le gouvernement libéral de Jean Lesage, porté au pouvoir en 1960, annonce alors la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. La commission, mieux connue sous le nom de la Commission Parent du nom de l'évêque qui la préside, formulera plusieurs recommandations qui serviront de fondation à l'instauration d'une véritable éducation post-secondaire publique et laïque. Parmi celles-ci, la création d'un Ministère de l'Éducation et la démocratisation des universités nous intéresseront particulièrement. Cette commission recommandera aussi qu'un réseau de collèges publics (les CÉGEPs) remplace les institutions religieuses de l'époque. Le Rapport Parent reste aujourd'hui une référence précieuse quand on veut penser le système d'éducation, non pas parce que ses recommandations étaient parfaites et qu'il ne s'agirait que de les réaliser, mais bien parce qu'il s'agit d'une réflexion d'envergure qui considère l'éducation publique comme essentielle et qu'elle nous permet d'établir les circonstances dans lesquelles l'éducation devient un service public. La transformation dans le discours de l'État concernant l'éducation est également intéressante et le Rapport sert en ce sens de point de référence vis-à-vis duquel il est possible de comparer le discours de tenants de l'économie du savoir.

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE DU SAVOIR?

L'objectif de chaque pays dans une économie de plus en plus mondialisée est d'acquies un avantage concurrentiel, en "innovant" davantage que le pays voisin. L'économie du savoir est une manière dont les pays cherchent à réaliser cette innovation. Cette forme d'économie contrairement au capitalisme industriel du XIXe et du début du XXe siècle est plutôt *immatérielle*. Son objectif reste bien entendu l'accroissement infini des profits ; toutefois, le mode d'accumulation du capital est tout autre. En effet, l'avantage concurrentiel ne s'acquies plus seulement par une production matérielle plus grande, mais par la capacité de "produire" des idées originales et de les vendre. En ce sens, l'éducation supérieure se transforme en un rouage de production d'idées "rentables" permettant l'ouverture de nouveaux marchés. Dès lors, l'éducation pour laquelle nous nous battons est mise à mal, la recherche en milieu académique devant impérativement produire quelque chose de commercialisable. Dans ce contexte, les activités académiques jugées "non rentables" ou "inutiles" sont mises de côté, impopulaires et peu financées.

Suite au dépôt du premier tome du Rapport Parent, le réseau de l'Université du Québec fût créé. Tout comme la création d'un réseau de CÉGEPs relativement uniforme sur le territoire québécois, l'instauration d'établissements universitaires à l'extérieur de Montréal et de Québec a facilité l'accès à l'université pour tous ceux et toutes celles qui

habitent hors des centres urbains : il s'agissait d'une des faiblesses identifiées par la Commission Parent. Bien évidemment, ces progrès dans le système d'éducation supérieur ont aidé le Québec à se démarquer et à faire face à plusieurs défis économiques, mais une transformation s'est aussi effectuée dans la perception de l'éducation. En effet, l'université ne devait plus être réservée aux plus riches de la société, mais pour reprendre les mots du Rapport, accessibles à tous ceux et toutes celles qui « ont la motivation et la persévérance nécessaire ». Selon Guy Rocher, sociologue de l'éducation qui signe en 2004 un article intitulé « Un bilan du Rapport Parent: vers la démocratisation », l'éducation pour tous que mettait de l'avant le Rapport reposait « sur une valeur fondamentale, celle de la justice »⁶⁶. Pour Guy Rocher, la Commission considérait l'éducation comme un droit fondamental des sociétés contemporaines. Il est intéressant de souligner la très grande différence avec la façon dont on a parlé de l'éducation pendant la grève générale étudiante de 2012 : le gouvernement libéral de Jean Charest justifiait alors la hausse des frais de scolarité en parlant de l'enseignement supérieur comme d'un investissement personnel fort rentable. L'évolution de l'accessibilité et les effets de la tarification seront abordés plus loin, mais l'ASSÉ en a bien évidemment beaucoup parlé dans les dernières années^a.

On relève également le même souci de justice et de démocratisation dans le discours accompagnant la création du réseau des cégeps. Plutôt que de simplement créer des écoles professionnelles et techniques comme on en trouve ailleurs en Amérique du Nord, l'objectif était de créer un lieu où les jeunes Québécois et Québécoises pourraient continuer à étudier le français, les sciences humaines et les arts après l'école secondaire obligatoire, le tout gratuitement. Les choix qui ont été faits en matière d'éducation supérieure lors de la « Révolution Tranquille » ont certainement été très bénéfiques pour le Québec. En effet, le taux de diplomation post-secondaire reste au fil des ans bien supérieur au Québec que dans les autres provinces canadiennes^b. Toutefois, la volonté des commissaires et auteurs du Rapport Parent ne guidera pas l'action de l'État bien longtemps après la fin des travaux de la commission. Déjà au début des années 1980, le gouvernement de René Lévesque remet notamment en cause l'ampleur de l'investissement public dans les universités. Les grands efforts pour améliorer l'accessibilité à l'université s'essouffleront également au cours de cette décennie. Le Conseil Supérieur en Éducation, dans son rapport annuel 2001-2002 affirmait en effet que « l'impression d'ensemble est que l'amélioration de l'accès aux études et au diplôme a été très rapide jusqu'en 1985 pour ralentir et atteindre un plateau, voire diminuer, à partir du milieu des années 1990 »⁶⁷.

a Nous vous invitons d'ailleurs à consulter à ce sujet le mémoire de l'ASSÉ sur la gratuité scolaire rédigé peu après la grève de 2012 et disponible sur le site www.gratuitescolaire.info.

b « Remarquons d'abord que le taux de fréquentation postsecondaire est de 9 % supérieur au Québec par rapport au reste du Canada. Le Québec dépasse de plus de 3 % la moyenne canadienne de fréquentation universitaire et de presque 6 % la moyenne collégiale. » dans « Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité ? » IRIS, p.15.

Le Conseil ajoute plus loin que « Depuis le milieu des années 1990, on constate une relative stagnation du degré de scolarisation et l'on a du mal à saisir les raisons d'une telle situation »⁶⁸. Il est étonnant de voir ici que le Conseil ne semble tirer aucun lien entre le dégel des frais de scolarité survenu en 1990 et cette constatation. L'ASSÉ est aussi d'avis que tout tarif exigé aux étudiantes et aux étudiants nuit injustement à leur chance d'accéder à l'université et c'est pour cette raison que nous réclamons l'instauration de la gratuité scolaire de la maternelle à l'université.

Tableau 3.1 : Évolution de la population étudiante au Québec (en Équivalent étudiant à temps plein)

	Bishop's	Concordia ¹	Laval	Montréal ²	McGill	Sherbrooke	UQ	Total
1965-66	725	3 811	7 255	9 282	12 138	1 533	0	34 744
1966-67	827	4 341	7 906	10 054	13 041	2 056	0	38 225
1967-68	917	5 205	8 511	11 983	14 263	2 592	0	43 471
1968-69	984	5 635	10 175	13 797	13 911	3 217	1 298	49 017
1969-70	1 001	5 883	10 396	13 292	14 384	3 875	7 369	56 200
1970-71	1 174	5 748	10 276	13 355	13 861	3 861	7 910	56 185
1971-72	1 313	6 105	10 030	14 688	14 259	4 154	8 218	58 767
1972-73 ³	711	10 170	11 671	18 022	14 377	5 437	15 219	75 607
1973-74 ⁴	858	9 613	14 208	20 216	17 115	5 466	15 041	82 517
1974-75	886	14 973 ⁵	16 015	21 674	16 810	5 796	16 537	92 691
1975-76	977	15 026	17 639	24 097	17 821	6 394	18 494	100 448

1: Pour les années 1965-66 à 1973-74, il s'agit des données relatives à l'Université Sir George Williams.

2: Inclut également les H.E.C., l'École Polytechnique puis, de 1964 à 1969, l'École d'Optométrie (fusionnée en 1969 à l'Université de Montréal).

3: À partir de l'année 1972-73, les inscriptions sont calculées en fonction de l'unité « effectif étudiant équivalent temps plein » (EETP), ce qui fait que les données antérieures sont généralement inférieures à ce qu'elles auraient été en calculant les EETP.

4: Pour cette année, il s'agit des inscriptions prévues.

5: Pour cette année, la hausse considérable s'explique par l'ajout de 5 847 étudiants du campus Loyola, tandis que ceux de Sir George Williams diminuent, passant à 9 126 étudiants.

Ce tableau a été compilé par la CADEUL dans son document « Le financement des universités québécoises: histoire, enjeux et défis ». Les données proviennent des rapports annuels du ministère de l'Éducation de 1967-68 à 1976-77.

LE FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Bref, les bénéfices de l'éducation dépassent l'individu et la localité ; le progrès de l'enseignement sert principalement les intérêts généraux de la société [...] ; c'est la société tout entière qui est responsable de l'éducation la plus complète possible de chaque étudiant, sans égard à la région qu'il habite ou à son milieu d'origine. » (Rapport Parent, 1966, IV, p. 33)

Avant les transformations qui sont survenues dans les années 1960, les universités occupaient une place beaucoup plus restreinte dans la société et cela se reflétait notamment dans le financement public dont elles étaient récipiendaires. En plus de quelques subventions fédérales et provinciales réparties de manière plutôt forfaitaire, les frais de scolarité composaient une bonne partie du financement. Tout comme aujourd'hui, la philanthropie, notamment entrepreneuriale, jouait aussi un rôle dans le financement de l'enseignement supérieur.

À partir du moment où le nombre d'étudiants et d'étudiantes commença à augmenter rapidement, le gouvernement a injecté des sommes colossales dans les budgets de fonctionnement et d'investissement des universités, notamment pour la création du réseau de l'Université du Québec en 1968. En 1967-1968, les subventions du Ministère de l'Éducation comptaient par exemple pour 50,1% du budget total de 134,2 millions \$ des universités. En 1975-76 cette proportion augmente drastiquement pour atteindre 89,5% sur un budget total de 449,4 millions \$⁶⁹.

En 1971, le gouvernement souhaite normaliser et équilibrer le financement entre les différentes universités québécoises. Il vient également de récupérer la gestion d'une bonne partie des sommes qu'Ottawa investissait en éducation et en profite pour mettre sur pied la méthode de financement dite « historique ». Cette formule tire son nom du fait que le calcul est basé sur les subventions octroyées l'année précédente. Les sommes sont ensuite indexées et ajustées pour prendre en compte certaines évolutions, comme l'augmentation du nombre d'étudiantes ou d'étudiants et leur domaine d'études (un financement plus important est accordé pour un étudiant en médecine dentaire qu'en sociologie par exemple).

Les auteurs du Rapport Parent prirent position pour un financement public de l'éducation en insistant pour que les frais de scolarité demeurent gelés et s'amenuisent au fil des ans par le processus de l'inflation. Cela fit en sorte que dès la fin des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1980, la part du budget des universités provenant directement du financement gouvernemental fut très élevée. Il est vrai que l'augmentation fulgurante du nombre de personnes inscrites à l'université (300% entre 1966 et 1976 comme le montre le tableau 3.1) a eu rôle à jouer dans l'augmentation du budget total des universités, ne serait-ce que par les frais de scolarité qu'ils et elles paient. Toutefois, le budget *par* étudiant ou étudiante est plus intéressant pour mesurer l'ampleur des moyens financiers dont dispose effectivement les universités. Entre 1966 et 1976, le « coût moyen d'un étudiant universitaire » (ou d'une étudiante universitaire) passe de 1007,72\$ à 4 002,07\$⁷⁰ : cela signifie hors de tout doute des moyens plus grands pour les universités québécoises, celles-ci ayant maintenant quatre fois plus d'argent par étudiant ou étudiante.

Toutefois, le gouvernement a rapidement changé de discours et est revenu sur l'importance des sommes accordées à l'enseignement supérieur. Dans l'excellent document qu'elle a produit en 2006 intitulé « Le financement des universités québécoises: histoire, enjeux et défis », la CADEUL défend que ce changement de cap commence dès 1976. Les auteurs dudit document relatent ainsi les propos de la Centrale de l'Enseignement du Québec (aujourd'hui la CSQ) qui, dans son mémoire déposé en 1986, « affirmait que les universités avaient dû assumer des compressions budgétaires de l'ordre de 277,8 millions \$ et une diminution de la subvention par étudiant de 34 % en

seulement huit ans »⁷¹. Une bonne partie de ces compressions seraient dues au fait que le calcul de la méthode historique est tout simplement inadapté : les montants en dollars courants croient en effet, mais le coût de la vie augmente plus rapidement, tout comme le nombre de personnes s'inscrivant à l'université. Le bond prodigieux effectué au lendemain de la Commission Parent (augmentation de 1007,72\$ à 4 002,07\$ du « coût d'un étudiant ou d'une étudiante ») s'amenuisera donc rapidement.

Il est également intéressant de noter cette phrase particulière tirée de l'édition 1981 du rapport du Conseil supérieur en éducation (une institution relevant directement du Ministère!) :

« Il saute aux yeux que ces compressions n'ont pas été décrétées sur la base d'analyses rigoureuses des objectifs à poursuivre, des besoins à combler et de l'impact à moyen et à long terme sur le développement de la société québécoise. » (p.8)

Cela fait étrangement écho à l'attitude actuelle du gouvernement qui, tout en promettant que les services ne seront peu ou pas affectés, coupe de façon arbitraire les budgets de l'enseignement supérieur. Pendant cette période, le nombre de personnes inscrites à l'université continuera toutefois d'augmenter « passant de 107 471 à 150 115 »⁷² dans la dizaine d'années avant 1985-85. À cet effet, la CRÉPUQ dénonçait d'ailleurs le fait que le ratio d'étudiantes et d'étudiants par professeur-e passait de de « 14 en 1972-73 à un peu plus de 18 en 1984-85 »⁷³; il s'agit sans contredire d'un impact direct des compressions budgétaires sur les conditions d'enseignement.

À partir de 1986, la communauté scientifique et universitaire demande au gouvernement d'agir pour renverser la tendance inquiétante et le ministre de l'Éducation de l'époque, Claude Ryan, met alors sur pied une commission parlementaire sur « les orientations et le financement des universités ». Ses conclusions mèneront à un timide rattrapage du financement des universités : « un programme de redressement du financement des universités a été instauré en mars 1987 avec une augmentation de 8% des subventions de fonctionnement (81,5 millions \$) »⁷⁴. Dès le début des années 1990 par contre, on assiste à un changement de cap radical, notamment avec un dégel drastique des frais de scolarité. Cet élément reviendra plus loin, mais soulignons pour l'instant que la question du sous-financement des universités ne date visiblement pas d'hier. Ce sont tous les gouvernements qui se sont succédé dans les 40 dernières années qui ont mis de côté les objectifs de la Révolution tranquille en jouant périlleusement avec le budget des universités.

* * * * *

Après quelques décennies à engendrer des déficits, éliminer des services et faire pression sur les conditions de travail de ses employés (notamment les conditions académiques, comme la surpopulation problématique des classes), les universités espéraient probablement un peu de répit avec la réforme que promettait le gouvernement péquiste de la fin des années 1990. Il en fut toutefois autrement. Dans le sillon de la réforme de l'enseignement supérieur entamée par Pauline Marois en 1997 – elle était alors Ministre de l'Éducation – François Legault implante en 2000 la politique québécoise de financement des universités, menant ainsi fin au financement dit « historique ». Cette politique prévoyait notamment des contrats dans lesquels l'État obligeait les universités à se fixer des cibles de performance. Du financement additionnel était alors promis aux institutions atteignant leurs objectifs.

Legault avouait alors deux objectifs : le premier était de s'assurer de « l'efficacité » des universités et le second était de rendre les universités « plus imputables ». L'efficacité était définie selon des critères bien précis qu'on pourrait remettre en cause, mais le plus inquiétant est que cette posture équivaut à nier le sous-financement dont souffrent les universités en prétendant que les problèmes financiers dont elles sont victimes peuvent être réglés par de simples mesures administratives de « rationalisation »^a. Pourtant, nous venons de le voir, les universités doivent composer avec des subventions publiques qui ne s'ajustent pas à leurs besoins depuis plusieurs décennies déjà. Quant à l'imputabilité, on en retient que le gouvernement tenait à imposer ses propres critères de gestion au détriment de l'autonomie dont jouissaient jusqu'à lors les universités. Les cinq critères que le gouvernement identifia alors pour mesurer la performance des universités étaient les suivants :

- la réussite des études et l'obtention des diplômes [...]
- la qualité de la formation,
- l'excellence de la recherche,
- l'efficacité,
- la réponse aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde⁷⁵

Évidemment, la « qualité », « l'excellence » et « l'efficacité » sont des termes qu'il importe de définir. C'est surtout la manière avec laquelle ils sont décrits qui permet de juger du bien-fondé de la réforme. Une foule de mesures était également prévue par le gouvernement pour s'assurer que les universités « progressent » dans la bonne

a Par rationalisation, on entend le processus de restructuration de l'administration d'une institution en fonction de critères normatifs et quantifiables qu'elle devra atteindre pour être jugée « efficace ».

direction, notamment des mesures pour inciter les universités à « gérer rationnellement leur offre de programmes »⁷⁶. Par exemple, alors que des nouvelles sommes étaient prévues par la réforme au lendemain du Sommet sur la jeunesse (le gouvernement promettait 1G\$ d'argent « neuf » pour l'éducation), « une forte majorité (75,5 %) [de celles-ci] s'est traduite par du financement conditionnel » (CADEUL 2006, p.97); autrement dit, des contrats de performance.

Il ne fait aucun doute que cette réforme du mode de financement universitaire s'inscrit dans le cadre plus large de la NGP : la réforme permet au gouvernement d'imposer ses critères, non seulement en terme de gestion en forçant les universités à éliminer certaines dépenses (certains programmes par exemple), mais également en terme d'orientation de la recherche. Ainsi, une des fonctions de cette réforme est de diriger les universités « nettement vers le développement de l'économie du savoir » (2006, p.90) , pour reprendre les mots de la CADEUL. Réduire les relations entre les universités et le gouvernement à des contrats de performance s'inscrit aussi dans la philosophie de la NGP. Au final, cette réforme avait davantage pour objectif de changer le mode de financement des universités pour des raisons idéologiques que de les aider à surmonter leurs difficultés financières. En étudiant la situation actuelle, on voit bien qu'elle n'a pas permis de résorber les problèmes de la méthode « historique » : les universités engendrent toujours des déficits et les conditions d'enseignement se détériorent (pensons au recours de plus en plus important aux chargés de cours).

Ce changement dans le mode de financement des universités vient donc détourner la mission humaniste des institutions d'enseignement défendue par le Rapport Parent qui était, rappelons-le, de démocratiser le savoir dans une perspective de justice et d'égalité. Les nouveaux objectifs introduits par le financement conditionnel mènent alors à une restructuration budgétaire des universités. On assiste à une « nouvelle gestion » d'une institution publique qui ne répond plus aux volontés d'émancipation d'une population, mais plutôt aux impératifs économiques du marché, c'est-à-dire l'accumulation privée du profit. Les nouveaux critères de calcul de performance des universités introduits par François Legault exercent une pression pour aligner les universités sur cet objectif et ainsi, les montants alloués au fonctionnement de l'université et à l'enseignement diminuent de plus en plus. Alors que le budget accordé à la recherche ne cesse d'augmenter, il a à vrai dire plus que doublé de 1995-1996 à 2005-2006⁷⁷. On assiste de plus à une mise à l'écart de la recherche fondamentale au profit de la recherche appliquée, commercialisable et rentable. L'idée est que celle-ci est beaucoup plus rentable pour les universités puisque les brevets développés peuvent être commercialisés. Les universités peuvent même s'associer directement avec des firmes pour financer au

départ le projet de recherche, moyennant un partage exclusif des brevets qui en découleront. Dans leur livre *Université Inc.*, Maxime Ouellet et Éric Marin parlent d'une prise en charge publique des coûts de la recherche (rappelons-le, les budgets qui y sont accordés doublent), mais d'une privatisation des profits qui en découlent.

D'autre part, ce virage managérial nécessite l'embauche davantage de gestionnaires et de cadres, au détriment du corps enseignant; on assiste à une augmentation de 83,2% de la masse salariale du personnel de direction et de gestion entre 1997 et 2004 dans les universités du Québec (IRIS, p.9). On note également une augmentation des dépenses publicitaires et immobilières pour la même période. Durant la lutte contre la hausse des frais de scolarité prévue en 2012, l'ASSÉ a vivement dénoncé ces nouvelles priorités qui modifient la répartition des ressources financières au sein des universités. Nous parlions alors d'un mal financement des universités : pour nous, il s'agissait d'une autre raison de s'opposer à hausse des frais de scolarité puisqu'elle n'était de toute façon pas destinée à l'enseignement. Il serait toutefois incohérent de ne pas revendiquer un meilleur financement du système d'éducation puisque comme nous venons de le voir, les universités doivent en effet composer avec des conditions budgétaires de plus en plus difficiles et que cela a un impact sur la population étudiante. Ainsi, le slogan de la campagne 2007-2008 de l'ASSÉ reste toujours d'actualité aujourd'hui : « pour un réinvestissement, pas n'importe comment ! ».

* * * * *

Il y aurait également beaucoup à dire sur le système collégial. Les cégeps ont en effet été victime de la même croisade néolibérale dans les dernières décennies et cela a des répercussions manifestes sur les services offerts aux étudiants et aux étudiantes. Un des problèmes récurrents concerne la politique de financement du réseau collégial : le gouvernement peut très facilement revoir les sommes accordées à ce réseau sans grande consultation. En 2012, Marie Racine, présidente de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur de la CSQ, sommait le gouvernement de l'époque de mettre fin à ce manège : « La ministre doit arrêter de jouer au yo-yo avec le financement des cégeps et annoncer clairement lors du prochain budget que la ronde de coupes est terminée »⁷⁸. La CSQ estimait alors que pour seulement la période 2011-2013, les compressions budgétaires s'élevèrent à 110 millions de dollars, ce qui représentait 31 % des dépenses incompressibles^a. Évidemment, les compressions ont été faites dans des services comme le suivi psychologique, les centres d'aide ou le tutorat puisque les administrations ne peuvent

a Les dépenses peuvent soit être incompressibles ou compressibles. Une dépense incompressible correspond à une somme d'argent qui ne peut être coupée puisqu'elle a touché un le fonctionnement de base d'un service ou parce qu'elle est issue d'une entente qui la protège, par exemple les salaires des professeur-e-s qui résultent d'une convention collective. En contrepartie, une dépense compressible peut être éliminée par une administration sans enfreindre quelques obligations ou ententes légales.

pas couper dans l'enseignement qui est encadré par des normes ministérielles. Le budget 2014-2015 prévoyait aussi des compressions récurrentes de 20M\$ que la Fédération des cégeps^a a dénoncé, avouant même que certains établissements « auront, dans certains cas, de la difficulté à maintenir l'intégralité des services »⁷⁹. Lorsque même les administrations de cégeps sont rendues à admettre que des services sont en effet suspendus ou éliminés – le discours habituel est plutôt que les services à la population ne sont pas affectés par les compressions – c'est que la situation est en effet plutôt grave. Plusieurs acteurs, notamment la Fédération des cégeps susmentionnée, soulignent également la diminution appréhendée de la population étudiante dans le cégep, ce qui pourrait avoir un impact encore plus grand sur les services connexes à l'enseignement.

Lorsque de telles réductions budgétaires surviennent, les administrations tentent également de trouver de nouvelles sources de financement, ce qui peut se manifester par des augmentations de frais afférents (ou « frais de tout autre nature »), dont le montant est fixé par le conseil d'administration de chaque cégep. La Fédération des cégeps a également abordé la possibilité de demander au gouvernement d'imposer des frais de scolarité au cégep et ainsi de mettre fin à précaire gratuité scolaire qui y règne depuis sa fondation. Dans son document intitulé « Financer les cégeps à la hauteur de leurs besoins » publié en 2006, la Fédération parlait en effet de lancer un débat sur « l'introduction éventuelle de droits de scolarité au secteur technique » et « l'augmentation de la contribution financière des étudiants adultes » (p.13).

On peut donc faire le constat que pour ce qui est de l'évolution du financement universitaire et collégial au Québec, l'histoire semble se répéter. Dès le début des années 1980, l'État a remis en question l'importance du financement public de l'enseignement supérieur. Chaque assaut contre les fondations du système d'éducation publique a permis de gruger un peu les budgets ou d'augmenter les frais de scolarité, tout en niant les principes qui avaient amené à la création de ce réseau. Il est important de garder cela en tête alors qu'aujourd'hui, le gouvernement libéral nous présente la situation comme si elle avait évolué de manière incontrôlée depuis 70 ans. Pourtant, le même discours a été utilisé à plusieurs reprises (notamment dans les années 1980 puis lors de la réforme péquiste au tournant du millénaire) pour mener le même genre d'opération. Historiquement, on note plutôt que la part publique du financement universitaire n'a jamais été aussi basse et c'est en ce sens que l'ASSÉ exige qu'un financement adéquat soit accordé à l'enseignement et aux services connexes comme les bibliothèques et le support psychologique.

a Il s'agit d'un regroupement volontaire d'administrations de CÉGEPs, les décisions y sont prises par les directeurs généraux des établissements. Ni le personnel des cégeps ni les étudiantes et les étudiants n'y sont représentés.

LA « GOUVERNANCE » DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Cela a déjà été évoqué dans la section précédente : l'administration et la gestion de l'enseignement supérieur au Québec a subi plusieurs mutations depuis le Rapport Parent, par exemple, la réforme Robillard^a de 1993 qui affecta le réseau des cégeps ou encore les différentes tentatives de réforme des conseils d'administration des universités et des cégeps. Une des revendications historiques de l'ASSÉ est que la gestion des universités et des cégeps revienne entièrement à la communauté académique, c'est-à-dire au corps professoral, à la population étudiante et au personnel de soutien. Ces institutions seraient ainsi gérées dans le respect de la collégialité et de l'autonomie académique, et il y a fort à parier que leurs priorités seraient fort différentes de celles identifiées par les administrations actuelles, où la communauté académique est toujours minoritaire.

Les réformes de l'enseignement supérieur qui ont eu lieu au Québec ne nous mènent toutefois pas vers cet idéal d'autogestion, bien au contraire. Le mode de gestion appliqué aux cégeps et aux universités a évolué au fil des ans pour devenir assez uniforme entre les institutions, même si chaque université possède, par exemple, sa propre façon d'élire son recteur et ses propres commissions et comités internes. On retrouve une foule de comités comme les Commissions des études (qui prennent des décisions académiques ou sur le calendrier scolaire) ou encore des comités de programmes ou de départements dans chaque université et chaque cégep. Toutefois, les décisions administratives les plus importantes sont adoptées au sein des conseils d'administration, des instances complètement autonomes des autres comités. Leur composition est régie par la loi sur les CÉGEPs et par la charte de chaque université (qui sont également adoptées par le gouvernement provincial). Généralement, ces conseils d'administration sont majoritairement composés, comme mentionné plus haut, d'acteurs externes⁸⁰. Seulement 30 % à 40 % des membres des Conseils sont issus de la communauté académique (étudiants et étudiantes, professeur-e-s, professionnel-le-s, employé-e-s de soutien). Le reste est composé de personnes issues – pour prendre l'exemple des cégeps – des entreprises privées, de la « communauté socio-économique », du marché de l'emploi et de la haute direction de l'établissement.

Ce mode de gestion amène bien des contradictions, notamment le fait que les recteurs, rectrices, directeurs et directrices choisi-e-s par les conseils d'administration s'expriment à titre de porte-paroles de la communauté universitaire ou collégiale. Ainsi, durant la grève générale étudiante de 2012, ces porte-paroles dénonçaient les revendications étudiantes et faisaient plutôt front commun avec le gouvernement libéral. Au Collège de Valleyfield, la direc-

a Lucienne Robillard a été nommée durant l'été 2014 pour présider la nouvelle Commission permanente de révision des programmes du Québec. Il sera intéressant de voir ce qu'elle entreprendra comme réformes.

tion est même allée jusqu'à tenter de forcer un retour en classe de sa propre initiative (avant toute injonction ou loi spéciale). Il s'agit d'une preuve claire que deux visions totalement opposées de l'éducation et des institutions d'enseignement s'affrontent au sein même des cégeps et des universités.

Il est également intéressant de se pencher sur le discours qui sous-tend la présence d'autant de membres externes à la communauté académique sur ces conseils d'administration. Le discours du gouvernement trouve sa source dans le rapport du groupe de travail de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) présidé par M. Jean-Marie Toulouse publié en septembre 2007. La FNEEQ (CSN) relevait, dans ce rapport, l'affirmation suivante : « les représentants provenant de l'interne seraient continuellement en conflit d'intérêts, ne défendraient que les intérêts de leur groupe et seraient incapables de penser au bien commun »⁸¹. Le gouvernement fera sienne cette affirmation en défendant le fait que la majorité des membres externes dans les conseils d'administration. Pour Marie Blais, vice-présidente de la FNEEQ et chargée de cours à l'UQAM, cela n'a rien d'étonnant puisque, comme le groupe de travail était justement composé majoritairement de dirigeants universitaires, éliminer les membres de l'interne « équivaldrait à se donner carte blanche »⁸².

Évidemment, l'ASSÉ et les syndicats de l'enseignement supérieur ne partagent pas l'avis de l'IGOPP. Pour cette raison, l'ASSÉ utilise plutôt le terme de « membre externe » pour décrire ce que le gouvernement appelle « membre indépendant ». Comme le rappelle la FNEEQ, les « représentants de la communauté démontrent une connaissance de l'institution, forçant souvent les directions universitaires à livrer l'information sur les dossiers importants ». Le syndicat donne en exemple le dossier de l'Îlot voyageur^a à l'UQAM dans lequel ce sont les syndicats et les associations étudiantes qui ont sonné le cri d'alarme et non les membres externes.

Le rapport de l'IGOPP déboucha en 2008 sur le dépôt des projets de loi 107 et 110 par la ministre Courchesne. Les deux avaient pour objectif de modifier les conseils d'administration des cégeps et des universités en y ajoutant notamment un plus grand nombre d'acteurs externes. Les deux projets de loi n'ont pas été adoptés en raison de la fin de la session parlementaire et du déclenchement des élections l'année suivante. À la session parlementaire suivante, les projets de loi 38 et 44 seront déposés, reprenant le texte des précédents. La riposte a été cette fois-ci plus orga-

a L'Îlot voyageur est un des plus gros scandales des finances publiques québécoises. L'UQAM, avec l'aide du financement du gouvernement du Québec, a entrepris en 2005 la construction d'un nouveau pavillon autofinancé par la location d'espace à des compagnies privées. Or, une mauvaise estimation des coûts, une administration peu transparente et des concessions données au privé ont amené l'UQAM à dépenser d'immenses sommes pour financer la construction de l'édifice. Le gouvernement Charest a été obligé de racheter le bâtiment à moitié construit. Aujourd'hui, l'Îlot Voyageur servira à construire des bureaux pour fonctionnaires.

nisée et une coalition d'organisations syndicales, dont l'ASSÉ faisait partie, mena la charge contre le projet de réforme libéral^a. À ce jour, les deux projets de loi n'ont toujours pas été adoptés.

La réforme Robillard évoquée plus haut toucha quant à elle les cégeps au milieu dans les années 1990. Il s'agit d'un bon exemple de réforme ayant pour objectif l'instauration de processus tirés de la NGP dans l'enseignement supérieur. Dans son document « Vingt ans après la réforme Robillard : bilan critique », la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ) en dresse un portrait fort intéressant du point de vue de l'enseignement, tout en soulignant qu'elle n'a pas eu l'effet escompté sur le taux de réussite. La Fédération parle notamment d'une « complexification du travail des enseignantes et enseignants de cégep »⁸³ dû à un alourdissement et une multiplication des processus de gestion et d'évaluation introduits par cette réforme. Un des changements qu'elle introduisait était d'accorder une plus grande autonomie à chaque institution – notamment pour la construction des programmes – ce qui implique évidemment une plus grande charge de travail pour le corps professoral. Un peu plus loin, la Fédération ajoute que « ces changements, effectués dans un contexte de restrictions budgétaires et de baisses des effectifs dans certaines régions, ont mis la table pour un accroissement de la compétition entre les collèges et à un affaiblissement du réseau collégial »⁸⁴. Encore une fois, on comprend comment la réforme Robillard s'inscrit dans le cadre de la NGP. Autre remarque pertinente, le document souligne que « cette nouvelle autonomie en est une pour les directions de collèges plutôt que pour les enseignantes et les enseignants » : pour l'ASSÉ, il s'agit d'un pas dans la mauvaise direction.

* * * * *

Bien que brève, l'analyse de ces deux exemples permet de voir que la transformation de l'enseignement supérieur ne se manifeste pas uniquement par des hausses de frais de scolarité et suit la transformation plus globale de l'État providence au Québec. En particulier, ils nous permettent de voir de quelles manières les principes de gestion issus de l'entreprise privée se fraient un chemin dans les cégeps et les universités. Il s'agit, pour l'ASSÉ, d'un combat à mener avec les autres composantes de la communauté académique, notamment le corps professoral et les employé-e-s professionnel-le-s et de soutien.

a La Table des partenaires universitaire, voir cet article pour une aperçu du débat de l'époque : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2009/09/21/003-TPU-conseils-loi38.shtml>

LA TARIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC

La tarification de l'enseignement supérieur est le sujet qui a été abordé le plus souvent par l'ASSÉ depuis sa fondation. À l'aube de la grève générale étudiante de 2012 et dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur par exemple, l'ASSÉ a produit des documents étayant sa position contre toute hausse des frais de scolarité et pour défendre son projet de gratuité scolaire.

Comme mentionné plus haut, le gouvernement décida de geler les frais de scolarité au lendemain du Rapport Parent. Les frais de scolarité universitaires s'élevaient donc, en 1968 et jusqu'en 1990, à 540\$ par années. Le Québec a par la suite connu deux périodes de dégel des frais de scolarité. Celle de 1990, où le gouvernement libéral de l'époque décide de tripler les frais pour un total de 1668\$ annuellement en 1994. En 2007, le gouvernement libéral décide de hausser progressivement les frais de 100\$ par années durant cinq ans pour atteindre des frais de 2168\$ par années. Une nouvelle hausse de 1625\$ par année est alors annoncée, mais la contestation étudiante arrive à la bloquer. Le Parti québécois a également eu sa part à jouer dans l'augmentation des frais de scolarité, mais ses tentatives ont à chaque fois été empêchées par les mobilisations étudiantes⁸⁵. Aux suites du Sommet sur l'enseignement supérieur tenu par le Parti Québécois en 2012, les frais de scolarité furent indexés à l'indice des prix à la consommation. Le moment où le gouvernement abandonne le gel des frais de scolarité, soit le début des années 1990, correspond en effet au début de la période de la transformation des services publics et s'inscrit dans la même philosophie néolibérale dont nous faisons la description dans ce document.

Il est d'abord possible d'observer une corrélation entre le nombre d'inscriptions pour un programme de baccalauréat et l'évolution des frais de scolarité dans les dernières décennies : « d'après les chiffres du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), on note une diminution du taux d'accès au baccalauréat de 5,8% entre 1992-1993 et 1997-1998 alors que pendant les périodes de gel des droits qui ont précédé et suivi cette hausse, ce taux a maintenu une croissance marquée de 8,9% entre 1997-1998 et 2007-2008 »⁸⁶. La hausse de 30% qui s'est réalisée entre 2007-2008 et 2009-2010 avait également mené à une légère baisse du taux d'accès.

Une autre problématique majeure à laquelle est confrontée la population étudiante est l'endettement auquel elle doit faire face, qu'il s'agisse d'une dette contractée auprès de l'aide financière aux études (AFE) ou d'une dette privée. D'après une étude de la Fondation canadienne des bourses d'études du Millénaire (FCBÉM), près de la moitié des étudiants et étudiantes en dernière année du baccalauréat en 2009 avait une dette totale moyenne de 15 102\$⁸⁷ et elle augmente naturellement avec le niveau de scolarité. Ces dettes ont pour conséquence de miner la persévérance

scolaire et à long terme, de forcer les étudiantes et étudiants les plus endetté-e-s à abandonner leurs études. Par exemple, en 2009, le taux d'achèvement de ceux et celles ayant une dette de plus de 10 000\$ était de 34%, alors que pour ceux et celles ayant une dette inférieure à 1 000\$, il s'élevait à 71%, soit le double.

Afin d'assumer les frais croissants reliés à leurs études, les étudiants et étudiantes doivent travailler toujours davantage, alors que des études démontrent les effets négatifs de la conjugaison travail-études, peu importe le nombre d'heures consacré à leur emploi. En plus de jouer sur la santé mentale, il s'agit d'un facteur retardant l'obtention d'un diplôme. En ce sens, les problèmes financiers restent la raison principale de l'interruption des études, soit 22,3% des étudiants et étudiantes bénéficiaires de l'AFE et de 19,1% pour les non-bénéficiaires. Une charge de cours « normale » pour terminer son baccalauréat dans les temps prescrits nécessite 45 heures de travail scolaire par semaine et cela devrait être considéré comme la principale occupation d'un étudiant et d'une étudiante.

Finalement, les frais de scolarité ont un effet dissuasif sur la volonté d'entamer des études universitaires, en plus d'avoir une incidence sur le parcours scolaire. Bien qu'il ne soit pas souhaitable de réduire l'éducation à un calcul coûts-bénéfices, l'évaluation de la rentabilité d'un programme est renforcée par des frais de scolarité élevés lorsque vient le temps de faire un choix pour les plus démunis-e-s d'entre nous. Ainsi, les jeunes des milieux plus aisés se retrouvent principalement dans les programmes préuniversitaires au CÉGEP et ont le loisir d'étudier plus longtemps, selon leurs intérêts, alors que les jeunes issus de milieux plus précaires s'orientent dans des programmes courts, qui débouchent rapidement à un emploi assuré. Malgré tout, grâce aux luttes étudiantes qui ont été menées, c'est au Québec que nous retrouvons, au sein du Canada, la plus grande mixité sociale dans les programmes de médecine⁸⁸. Voulons-nous nous en tenir là? Une éducation gratuite, bien plus que de permettre une mixité des classes sociales, a pour objectif de rompre la reproduction des inégalités socio-économiques par un accès limité au savoir, et donc d'éliminer ces classes.

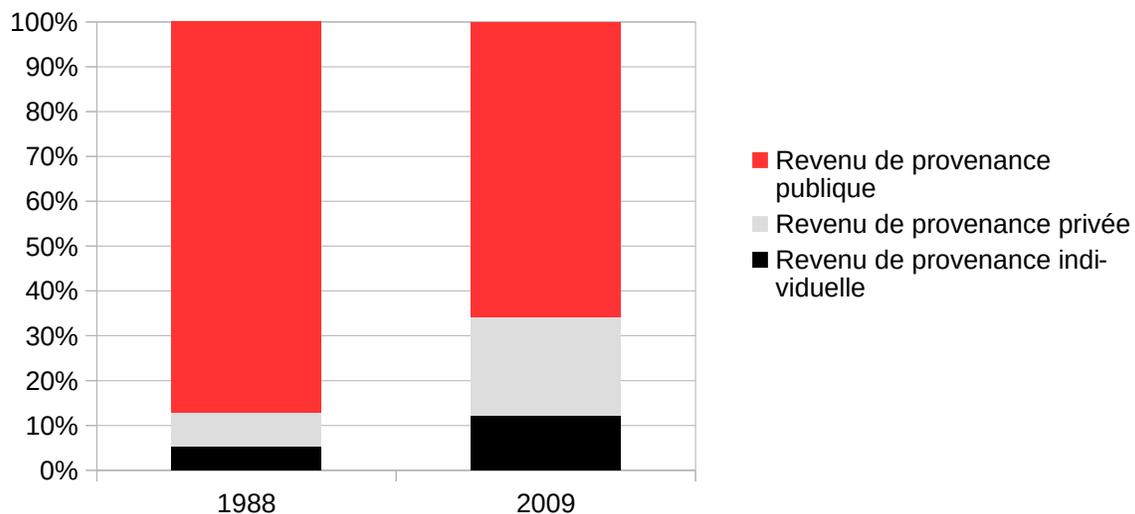
Toutes ces raisons sont bonnes pour s'opposer aux hausses de frais de scolarité, mais soulignons rapidement que tout est encore plus dramatique pour les étudiants internationaux et les étudiantes internationales qui étudient au Québec. À l'université, les droits exigibles sont environ 6 fois plus élevés que pour la population étudiante originaire du Québec⁸⁹. Au Cégep, les personnes qui proviennent de l'extérieur du Québec paient également des frais supplémentaires et n'ont pas accès à la gratuité scolaire^a. L'ASSÉ déplore cette situation et milite en faveur de l'instauration de la gratuité scolaire pour tous et toutes peu importe leur origine. L'éducation étant un droit, il ne devrait pas être

a Voir *Mémoire sur les frais de scolarité des étudiant-e-s internationaux et internationales au cégep*. ASSÉ, 2012.

conditionnel au pays d'origine d'un individu. De plus, accueillir un plus grand nombre d'étudiants et d'étudiantes provenant de l'étranger pourrait certainement aider le Québec à faire face à plusieurs défis, notamment une éventuelle pénurie de travailleurs et de travailleuses spécialisé-e-s. La situation actuelle fait plutôt en sorte que les universités s'embarquent dans de laborieux processus de recrutement à l'étranger pour s'accaparer une clientèle étudiante fort rentable. Le tout engendre évidemment des coûts pour le système, en plus de contribuer à faire pression sur les universités pour s'adapter ou copier certaines normes internationales, comme en fait foi l'augmentation du nombre de cours offerts en anglais à l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM⁹⁰.

* * * * *

Provenance du financement des universités



En 1987, 87% du financement des universités provenait de l'État; en 2009, cette proportion passe à 65,8%. Ce changement est principalement attribuable à la multiplication des sources de financement autres : hausse des frais de scolarité, hausse des frais afférents, hausse du financement provenant directement des entreprises (partenariats, dons, commercialisation de la recherche), rentabilisation de la recherche et de certains services auxiliaires (services alimentaires, formation continue), etc^a. Pour l'ASSÉ, il s'agit de la preuve que toutes les hausses de frais de scolarité n'ont pas comme réel objectif d'augmenter le financement de l'éducation supérieure, mais qu'il s'agit plutôt d'une

a Le graphique et le paragraphe qui précède sont tirés du document de l'ASSÉ intitulé « Ensemble, bloquons la hausse » p.11.

façon pour le gouvernement de se désengager du financement des universités et par le fait même, de tendre vers leur privatisation. Cette tendance nous éloigne drastiquement des objectifs du Rapport Parent et, en plus de contribuer à la précarité étudiante, a un impact plus global sur la perception de l'enseignement supérieur comme un service public et comme un droit universel des sociétés contemporaines.

L'instauration de droits de scolarité n'est certainement pas le seul facteur qui restreint l'accès à l'enseignement supérieur. L'ASSÉ est bien consciente qu'une éducation complètement gratuite ne serait pas pour autant accessible à tous et à toutes. Par contre, il s'agit d'une barrière bien réelle. C'est aussi une barrière sur laquelle nous pouvons facilement agir. En 2012, l'ASSÉ estimait que la gratuité scolaire complète, donc l'abolition entière de la contribution étudiante sous toutes ses formes au cégep et à l'université, s'élèverait à seulement 668M\$ annuellement^a. À notre avis, il est essentiel de tendre vers cet objectif, il s'agit d'un débat que nous devons avoir.

Toutefois, il faut également pousser la réflexion plus loin et réfléchir plus largement aux conditions d'une société véritablement juste et équitable. Bien souvent, l'éducation supérieure accessible est vue comme une façon de sortir les gens de la pauvreté et d'égaliser les chances de « réussir » dans la vie. Par contre, l'université, ou même le cégep, reste très peu accessible pour certaines personnes, par exemple celles et ceux qui n'obtiennent pas de diplôme d'études secondaire ou qui, pour des raisons socio-économiques, sont forcés de gagner rapidement le marché de travail. Ainsi, il est important d'analyser la société dans son ensemble et de prendre en compte qu'un réseau de services publics de qualité et accessible compose un tout qui lui seul peut réellement faire progresser la justice sociale, notamment en facilitant l'accès à l'éducation supérieure. L'action de l'ASSÉ contre les mesures d'austérité prend tout son sens quand on apprend par exemple que les services d'éducation spécialisés dans les écoles primaires et secondaires sont si durement affectés par les mesures d'austérité ou encore que près de la moitié la population adulte du Québec a de sérieuses difficultés de lecture^b. Nous souhaitons une plus grande accessibilité à l'éducation supérieure pour tous et toutes et cela passe aussi par un réinvestissement dans les autres services publics et des mesures fiscales progressives.

a Tous les calculs sont disponibles dans « *Pourquoi la gratuité scolaire?* » *Mémoire de l'ASSÉ, décembre 2012*, p.22

b « Ce sont 49 % des Québécois qui ont des difficultés de lecture, qui cherchent à éviter les situations où ils ont à lire et, lorsqu'ils parviennent à décoder une phrase, qui n'en saisissent pas forcément le sens. » dans *L'analphabétisme au Québec - Un fléau pour toute la société* consulté en ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/education/330606/l-analphabeteisme-au-quebec-un-fleau-pour-toute-la-societe>

SANTÉ

Quand on pense aux services publics, la santé apparaît souvent comme la figure emblématique de ceux-ci. En effet, depuis plus de 40 ans, le Québec a fait le choix de garantir l'accès gratuit pour tous et toutes à des soins de santé. Le droit universel à la santé et au bien-être physique et mental était alors, et est encore aujourd'hui, le principe fondamental qui sous-tend le système de santé québécois. C'est ainsi qu'avec la création de l'assurance-hospitalisation en 1960 et de l'assurance-maladie en 1970 à la suite du dépôt du rapport Castonguay-Nepveu, ainsi que la formation du réseau du système de santé avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* en 1971, l'État québécois a créé un important réseau public sanitaire et social dont nous avons aujourd'hui hérité. Plus spécifiquement, les services publics de santé se déclinent sous deux formes :

- des assurances universelles défrayées par l'État et qui permettent de couvrir les frais des soins, soit l'assurance-hospitalisation, l'assurance médicament, et l'assurance-maladie (la fameuse « carte soleil ») gérée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ);
- un réseau public d'infrastructures sanitaires procurant des services de santé et administrés par les 18 agences de santé et de services sociaux (ASSS) et chapeautés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

De plus, soulignons que pour garantir l'accessibilité universelle à la santé, on a bien vu qu'il fallait implanter des services de santé en région. Le rapport Castonguay-Nepveu insistait en 1970 sur l'importance d'une gestion décentralisée afin que les régions soient aussi bien desservies que les centres urbains⁹¹.

Le système de santé est un sujet d'étude complexe. Voici la définition de quelques termes techniques afin de faciliter la lecture de cette section.

Système de santé : Désigne l'ensemble des éléments et ressources donnant des services de soin de santé.

Première ligne : La notion de « première ligne » renvoie à l'unité de travail avec laquelle on fait affaire avant d'être admis ou admise à l'urgence et dans les centres hospitaliers. On y trouve entre autres la médecine familiale et la ligne téléphonique 811.

Médecin participant-e : Désigne un ou une médecin travaillant au sein de la RAMQ. Son salaire est payé par la Régie et ses services sont gratuits.

Médecin désengagé-e : Désigne un(e) médecin non-affilié-e à la RAMQ, mais dont les services sont remboursés partiellement ou en intégralité par la RAMQ.

Médecin non participant-e : Désigne un ou une médecin non-affilié-e à la RAMQ dont on doit payer l'intégralité du service.

Il existe plusieurs modèles qui définissent comment un système de santé devrait être structuré. Le système de santé québécois (et que l'on retrouve aussi dans les provinces du Canada) dérive du modèle beveridgien, modèle importé d'Angleterre et inventé par l'économiste anglais William Beveridge^a. Selon ce modèle, les services publics de santé sont administrés selon une structure centralisée et forte, financée par toutes et tous au moyen des impôts et des taxes⁹². De cette manière, il est possible de garantir une accessibilité universelle aux soins nécessaires à l'ensemble de la population. On peut opposer le modèle beveridgien à deux autres modèles. L'un d'eux est le modèle bismarckien (inventé par le chancelier allemand Bismarck au 18^e siècle), modèle que l'on retrouve notamment en Allemagne et en France, et où des cotisations obligatoires à des caisses d'assurances médicales sont perçues sur le salaire des travailleurs et des travailleuses ainsi que sur les profits des entreprises privées. L'autre correspond au modèle libéral, que l'on retrouve entre autres aux États-Unis. Selon ce modèle, les services de santé sont offerts par le secteur privé et les gens y ont accès en fonction de leur capacité à les payer⁹³. Le modèle beveridgien possède l'avantage d'être universaliste et d'être financé équitablement en fonction des moyens de tous et toutes par le biais de l'impôt. De plus, il coûte relativement peu cher si on le compare aux autres modèles (voir à cet effet le tableau 1). Soulignons d'ailleurs qu'au cours des années 70 à 90, au sein des pays de type État-providence, le modèle beveridgien était considéré comme le meilleur en matière de service public⁹⁴. En contrepartie, on en dit que son administration est très lourde et fortement centralisée⁹⁵.

a William Beveridge (1879-1963) réforma massivement le système socio-sanitaire et d'assurance emploi de l'Angleterre au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, en s'inspirant notamment des théories économiques de Keynes.

Tableau 4.1 : Dépenses en santé selon le PIB en 2012				
Royaume-Uni	Canada	France	Allemagne	États-Unis
8,9 %	10,4 %	11,2 %	10,9 %	16,2 %

Référence : OCDE <http://stats.oecd.org/> Consulté le 16 août 2014

Le système de santé québécois n'a pas échappé à ces critiques. Au fil de son histoire, de nombreuses voix se sont fait entendre pour en critiquer le fonctionnement. Entre autre, on a relevé les problèmes suivants : l'échec de l'implantation de centres locaux de services communautaires (CLSC) en région, le développement de la première ligne, la taille de plus en plus importante du système de santé, l'accroissement des dépenses en santé, l'augmentation des temps d'attente ou le vieillissement de la population. Après la période de création et de déploiement du système de santé qui a marqué les années 60 à 80^{96a}, la priorité est donnée à l'optimisation du système, à la prévention et la mobilité des ressources et des professionnel-le-s de la santé au sein du réseau⁹⁷. Autrement dit, suite à son expansion rapide, les décideurs et décideuses politiques ont pris la décision qu'il fallait améliorer l'état du système de santé et optimiser ses divers éléments afin de l'améliorer, c'est-à-dire d'être toujours en mesure d'offrir des services de santé de qualité, gratuits et universels.

Or, depuis les deux dernières décennies, les mutations du marché mondial et l'importance politique accordée à la dette publique, ainsi que les problèmes récurrents propres au système de santé, ont amené un changement important dans son administration. Si les décideurs et décideuses politiques ont toujours pour objectif d'améliorer l'état du système de santé, c'est désormais en parlant de rationalisation, d'accroissement de la mobilité des ressources, de rendement et d'efficacité qu'ils et elles proposeront des réformes importantes. Ce discours nouveau est tout à fait symptomatique de la NGP : le système de santé fonctionne mal, son financement est difficile, il faut donc s'inspirer de l'entreprise privée pour garantir son efficacité. Dès lors, et depuis la fin des années 90, on assiste à la lente, mais bien réelle privatisation du système de santé. C'est dans ce contexte que nous nous trouvons aujourd'hui. D'une part, on entend à répétition que le système de santé est soumis à de nombreuses pressions, qu'il craque de partout et que son coût exorbitant ne cessera d'augmenter. D'autre part, les chantres de l'idéologie néolibérale, des lobbys et

a Plus spécifiquement, la littérature sur l'histoire du système de santé au Québec semble s'entendre pour identifier trois périodes : 1) 1960-1980 : période de la création du système de santé ; 2) 1980-2000 : période où on tente d'améliorer son fonctionnement plutôt que de développer le réseau ; 3) 2000 à aujourd'hui : période où on assiste à de profondes mutations administratives dans le système de santé et où le privé prend beaucoup plus de place.

du patronat vantent les mérites du privé pour réduire les coûts en santé, et réformer la gouvernance du système de santé. Autrement dit, l'intervention du privé en santé permettrait de garantir l'accessibilité aux soins malgré les politiques d'austérité.

Dans le cadre de cet argumentaire, il serait peu pertinent d'aller dans le détail et de dresser un compte-rendu exhaustif de l'évolution de l'ensemble du système de santé puisque l'exercice serait bien trop long et pointilleux. En s'attardant plutôt sur deux exemples importants et contemporains de la privatisation du système de santé qui ont défrayé la manchette, soit l'affaire de la clinique privée Rockland et le cas du CHUM, il sera possible de comprendre précisément le phénomène en relevant de quelle logique ces deux cas participent et comment ces cas trahissent les principes fondamentaux qui balisent le système de santé.

L'AFFAIRE ROCKLAND : VERS UNE PLUS GRANDE PLACE DU PRIVÉ AU SEIN DU SYSTÈME DE SANTÉ

Cela faisait près de 5 ans que la clinique privée Rockland MD faisait affaire avec l'hôpital Sacré-Cœur. L'hôpital, écrasé par d'énormes files d'attente pour des chirurgies, avait signé avec la clinique une entente commerciale et administrative afin d'alléger le délai d'attente. Plus précisément, l'État louait le bloc opératoire et le personnel de soutien de la clinique privée et la fournissait en matériel médical afin que les médecins participant-e-s de Sacré-Cœur puissent utiliser les installations de la clinique. Grâce à cette entente, on désengorgeait les délais d'attente, on promettait que le patient ou la patiente serait plus rapidement traité-e. Ce qui semblait être « une bonne affaire »⁹⁸ s'est toutefois terminé dans une véritable débâcle. La RAMQ a révélé en 2013 que l'État avait payé près de 18 millions de dollars à Rockland MD pour avoir accès à ses installations, une somme indécente. De plus, la compagnie aurait facturé illégalement aux patientes et aux patients toutes sortes de petits extras pour une somme totalisant 236 000\$⁹⁹.

Si les déboires entre Rockland MD et le gouvernement restent un cas particulier, le fait que l'État québécois décharge certaines opérations médicales à des compagnies privées n'est pas une nouveauté. Depuis 2006, une entreprise privée de santé, comme un cabinet, une clinique ou un laboratoire, peut s'engager avec le MSSS pour devenir une clinique médicale associée (CMA). Plus spécifiquement, on retrouve plusieurs sortes de CMA. Ainsi, la clinique Rockland MD possède le statut de clinique médicale spécialisée (CMS)^a. Le statut de CMA intègre l'entre-

a On trouve aussi des cabinets privés ou des laboratoires privés pouvant faire des tests pour le compte du système de santé. De plus, au sein d'un CMA, on retrouve autant des médecins participant-e-s que des médecins désengagé-e-s ou non participant-e-s.

prise privée au système de santé en tant que ressource supplémentaire du réseau. Il revient alors à l'ASSS de la région d'organiser la complémentarité des services entre les institutions publiques et les entreprises privées afin que les délais pour une chirurgie ou un test de laboratoire soient plus courts. Quant au gouvernement, celui-ci paie la CMA afin d'utiliser ses installations.

Pour l'histoire, la création des CMA provient du jugement Chaouili en 2005, où la Cour suprême du Canada avait donné raison au Dr Chaouili qui plaidait pour la levée de l'interdiction des assurances duplicatives afin de désengorger les files d'attente. Avant, il était défendu de souscrire individuellement à un régime d'assurance-santé privé puisqu'on était déjà couvert par l'assurance de la RAMQ. Cela permettait à l'État de conserver son monopole sur l'offre des services et d'éviter une compétition entre le secteur public et le secteur privé. En légalisant l'assurance duplicative, les tenants de la privatisation de la santé ont utilisé ce jugement pour défendre une meilleure intégration du secteur privé dans la santé. Leur argument est le suivant : puisque tout le monde s'entend sur le fait que la compétition entre le privé et le public en matière de santé n'est pas souhaitable, il faut donc intégrer de manière optimale le privé dans le système santé, d'où la création des CMA. Cela ne nous dit cependant pas si l'intégration du privé dans le système de santé est une bonne chose ou non. En date du 6 mai 2014, on comptait au moins 43 CMS au Québec¹⁰⁰. Les raisons pour lesquelles le gouvernement a implanté les CMA étaient : 1) alléger les files d'attente ; 2) faire face au vieillissement de la population ; 3) réduire les coûts du système de santé et 4) optimiser et harmoniser les différentes ressources du système de santé¹⁰¹. L'accessibilité aux soins resterait garantie, la prétendue efficacité du privé permettrait de combler les lacunes du système public et le recours au privé permettrait à l'État de réduire ses dépenses – on entend souvent cette litanie être répétée pour justifier la désinstitutionnalisation des services publics.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

On entend souvent parler du vieillissement de la population québécoise : la génération des baby-boomers vieillit et ce poids démographique pèsera de plus en plus lourd sur le coût du système de santé. Il faudrait donc recourir au privé afin d'être en mesure de soutenir cette population. Si le vieillissement de la population représente effectivement un défi pour le système de santé, crier au désastre et proposer de solliciter davantage le privé est une fumisterie. Quelques données permettent d'envisager objectivement la situation. Ainsi, en 2009, seulement 3 % des personnes âgées de 65 ans et plus étaient hébergées en CHSLD. De plus, par le biais des taxes et impôts, celles-ci contribuent au financement des services de santé ; elles ne constituent pas une classe de privilégiées qui assècheront les finances publiques. D'ailleurs, les plus importantes augmentations de coûts en santé découlent de l'implantation de nouvelles technologies, des dépenses en médicament et de la rémunération des médecins. Finalement, les spécialistes s'entendent pour affirmer que l'accès à un ou une médecin de famille et l'amélioration de la première ligne sont les meilleures voies pour améliorer l'efficacité du système de santé tout en économisant des coûts. Si les soins à domicile et l'accès à la première ligne étaient améliorés, il y aurait moins de personnes dans les hôpitaux. Autrement dit, la voie est claire : cessons de s'effrayer avec les épouvantails brandis par les chantres du privé, et consolidons nos services publics. C'est de cette manière que nous pourrions garantir un accès pour tous et toutes aux soins de santé, quel que soit notre âge.

Référence : Centrale des syndicats du Québec, « Services publics : perspectives », avril 2012,

http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/enjeux_sociaux/services_publics/services-publics-perspectives.pdf (16 août 2014).

Permettons-nous ici un regard sceptique sur ces raisons. Avant tout, les spécialistes de l'administration publique l'affirment sans équivoque : il est impossible d'affirmer avec certitude si des soins prodigués par le privé sont plus efficaces ou de meilleure qualité que ceux donnés par le public¹⁰². L'idée selon laquelle le privé serait plus efficace que le public est donc un jugement de valeur plutôt qu'une affirmation fondée scientifiquement. Tombe dès lors à l'eau l'idée que le privé permettrait de vider rapidement les salles d'attente des hôpitaux.

Le privé permettrait-il néanmoins de réduire les dépenses de l'État ? De ce côté, les données sont plus probantes et permettent de réfuter les nobles intentions de nos décideurs et décideuses politiques. Au Québec, près de 70 % des dépenses en santé servent à financer le secteur public. Le 30 % restant représente le financement du secteur privé, comme la cotisation à un régime d'assurance privée, le paiement de services médicaux non couverts par la RAMQ et bien entendu les ententes contractées avec les CMA¹⁰³. Autrement dit, une part non négligeable des dépenses en santé au Québec finance le secteur privé, et cette part va en augmentant : en 1980, les dépenses en santé étaient financées à plus de 80 % par l'État¹⁰⁴. Or, il est démontré que plus on finance le secteur privé, plus il en coûte à l'État pour administrer l'intégralité du système de santé. En ce moment au Québec, 3 % des dépenses en santé

sont dédiées à l'administration du système de santé, mais dans des pays où le privé est davantage sollicité, ces coûts peuvent monter jusqu'à 15 % ou même 20%¹⁰⁵. Les promesses d'économies et de gains d'efficacité se révèlent donc complètement fausses. L'exemple de Rockland, où, pour des chirurgies, le gouvernement payait à Rockland MD un prix plus élevé que si l'opération avait été effectuée au sein d'hôpitaux publics, est à ce titre éloquent.

De plus, en créant les CMA, le gouvernement autorisait le privé à effectuer des chirurgies à la hanche, au genou ou à la cataracte pour soulager les délais d'attente du public¹⁰⁶. Depuis, la liste des opérations autorisées a considérablement augmenté^a, ce qui mène à des situations plutôt absurdes. Par exemple, si on consulte la liste des CMS¹⁰⁷, on apprend entre autre que le Centre de chirurgie esthétique et cosmétique de Westmount est habilité à prendre en charge des opérations majeures, comme la chirurgie des nerfs périphériques ou des greffes d'organe. Peut-on avancer que des cliniques privées auraient bonifié leur offre de services afin d'obtenir de lucratives ententes avec le gouvernement ? Si on ne peut l'affirmer ici sans tomber dans le procès d'intention, il reste indéniable que l'idée des CMA revient à financer avec l'argent des contribuables le secteur privé de la santé.

C'est ce phénomène qu'on nomme privatisation de la santé : d'une part, une partie des dépenses en santé sert à financer le secteur privé de la santé, et d'autre part, le secteur privé est sollicité à prendre en charge les opérations du système de santé. À mesure que le privé est intégré au sein du système de santé, les dépenses publiques vont en augmentant sans réel gain d'efficacité.

Finalement, la privatisation de la santé risque de porter atteinte au principe d'universalité, au fondement même du modèle beveridgien. Alors que depuis les années 80, on tente d'améliorer l'offre de services de santé en région, il semblerait que le secteur privé préfère se déployer dans les grands centres urbains, là où la clientèle est plus nombreuse¹⁰⁸. À mesure qu'on encourage l'implantation des CMA, on peut légitimement craindre une baisse importante de l'offre des services de santé en région. De plus, comme les opérations ont lieu dans un milieu privé, il est tout à fait possible, et même légal, que la CMA offre des extras aux clients et aux clientes ayant les moyens de se les procurer, des « forfaits santé », créant du même coût un système de santé à deux vitesses et qui favoriserait les mieux nanti-e-s¹⁰⁹. Autrement dit, c'est l'implantation à petite échelle du principe de l'utilisateur-payeur. Si les 263 000\$ qu'a chargés Rockland MD à ses patient-e-s ont été jugés illégaux par la RAMQ, qu'en est-il des 42 autres CMA au Québec ? Leurs extras sont certes légaux, mais cela justifie-t-il qu'un individu moins nanti reçoive des soins de santé de moins bonne qualité ? En dernier lieu, alors qu'on vante que l'intégration du privé au système de

a On peut retrouver la liste complète à cette adresse : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/documents/lr/S_4_2/S4_2R25.htm

santé permettrait d'assurer l'accessibilité, le gouvernement utilise un néologisme flou, la « garantie d'accès public-privé »¹¹⁰. La liste des opérations médicales pouvant être offertes en CMA comporte exclusivement des opérations qui ne concernent pas la vie ou la sécurité du bénéficiaire¹¹¹. Si l'accès aux soins vitaux est effectivement garanti par le régime de santé publique, la « garantie d'accès public-privé » signifie plutôt que celui-ci a le choix d'être traité soit au public ou au privé¹¹². Au final, il sera bel et bien traité, mais en aucun cas la garantie d'accès public-privé ne suppose qu'on améliore effectivement les délais d'attente au bloc opératoire, et donc l'accessibilité. On utilise donc un langage technocrate pour masquer en fait une véritable atteinte au fondement d'un service public.

Sans garanties d'accroissement d'efficacité et avec l'augmentation démontrée des coûts administratifs que le recours au privé entraîne, pourquoi perpétuerait-on ce modèle ? Alors que le modèle beveridgien a pour objectif de garantir l'accessibilité universelle à la santé, pourquoi entretiendrait-on un modèle de gestion publique qui est incapable de garantir le respect de ce principe ? La réponse se retrouve dans les théories néolibérales de la NGP qui considèrent les services publics et les entreprises privées comme étant essentiellement la même chose : les deux offrent sur le marché des services que des clients et des clientes (et non des patients et des patientes) veulent acheter selon le plus bas prix et la meilleure qualité du produit. Or, l'objectif des entreprises privées est de faire du profit, et non de répondre aux besoins de la population. En créant des structures comme les CMA pour intégrer le secteur privé au système de santé, ce dernier obtient de plus en plus d'importance, ce qui alourdit les coûts et nuit à l'accessibilité universelle aux soins. Peut-être que le MSSS peut dénoncer les coûts abusifs de certaines situations exceptionnelles, il semble toutefois que l'objectif du ministère de la Santé soit d'encourager l'implantation d'autres petits Rockland dans le système de santé. Ainsi s'opère la privatisation du système de santé, au profit des patrons et des actionnaires, et ce à même les finances publiques. Ne soyons pas étonnés que ministre de la Santé Gaétan Barette qualifie malgré tout l'entente contractée avec Rockland MD comme une « bonne affaire », et qu'il soit prêt à établir une nouvelle entente avec la firme si cette dernière fait « ses preuves »¹¹³.

LE CAS DU CHUM : QUAND LES HÔPITAUX DOIVENT FAIRE PLUS AVEC MOINS

Début janvier 2014, on apprend que le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) doit réduire ses dépenses de 12,4 millions de dollars. Pour y arriver, l'administration du centre hospitalier embauche un consultant privé afin d'implanter au sein de l'administration « des pratiques de saine gouvernance » et d'améliorer son état

financier, malgré le fait que l'hôpital avait décrété un gel des embauches afin de limiter ses dépenses¹¹⁴. À ce jour, la valeur du contrat reste toujours inconnue.

Si cette histoire est absurde, elle relève malgré tout d'un tournant idéologique entrepris dans la gestion du système de santé et de ses institutions, soit l'implantation de structures administratives préoccupées principalement par le rendement des opérations, l'économie des coûts et la productivité des ressources. Ce tournant, associé à la NGP date du lendemain de l'échec du deuxième référendum, Lucien Bouchard devient premier ministre et, au nom du déficit zéro, impose des compressions massives au réseau de la santé, soit près de 1,5 milliard de dollars¹¹⁵. Mais si on coupe dans la santé, comment assurer de bons services aux citoyens et aux citoyennes ? Comment garantir l'accès aux soins ? On cherchera alors à faire en sorte que les institutions et les employé-e-s travaillent au maximum de leur capacité et que les ressources soient employées à leur plein rendement. En 2001, la publication du rapport Clair confirme la tendance vers la refonte de l'administration des institutions de santé. On y parle de performance, on traite les patients et les patientes comme des clients et des clientes, et on suggère d'intégrer le privé au sein du système de santé¹¹⁶. Le modèle beveridgien est rejeté, car on le juge peu performant et trop coûteux. On s'inspirera alors de l'entreprise privée, des théories économiques néolibérales et du management pour réformer la gouvernance des institutions de santé. À partir des années 2000 et suite au rapport Clair, l'optimisation des ressources et les réformes structurelles seront le credo des changements en santé. Bien entendu, il ne s'agit pas pour nous de dénoncer toute recherche d'efficacité. Les cas des listes d'attente pour accéder aux blocs opératoires ou des urgences bondées sont des exemples de problèmes d'efficacité auxquels il est normal qu'on veuille remédier. Cependant, il y a une distinction majeure entre le fait de chercher des solutions pour augmenter l'efficacité du système et adopter des mesures inspirées du privé pour accroître le rendement et l'efficacité des opérations, surtout quand ces dernières se font au détriment du bien-être des gens. À cet égard, le CHUM est tout particulièrement représentatif de ce changement de cap.

LE VIRAGE AMBULATOIRE

Les compressions massives de 1995 ont été accompagnées par une réforme majeure dans l'administration des soins : le virage ambulatoire. Cette réforme est l'une des premières expressions du tournant managérial du système de santé. Il s'agissait d'une révision de l'approche curative où on privilégiait que les personnes malades en état de se déplacer par elles-mêmes reçoivent des soins à domicile. L'idée était de désengorger les hôpitaux et de limiter des dépenses. Or, les conséquences du virage ambulatoire ont été épouvantables. La coordination entre les centres hospitaliers, les CLSC et les organismes communautaires fut complètement chaotique : il manquait une compréhension adéquate des complexités administratives du système de santé, des normes floues étaient établies pour déterminer qui pouvaient être hospitalisés en centre hospitalier. Les défauts d'organisation ont mené à des erreurs de facturation pour des appareils, des médicaments et des services, et leurs coûts prohibitifs auront amené certain-e-es malades à ne pas payer les éléments nécessaires à leur guérison. De plus, la forte mobilité imposée aux professionnel-le-s de la santé a amené des frictions importantes entre les employé-e-s et leurs patrons, tout en augmentant les accidents au travail et les abus commis sur les personnes malades. Finalement, les fusions forcées d'établissements de santé ont mené à des congédiements et des retraites forcées, tout en augmentant certains délais des files d'attente. Au final, administrer un système de santé comme une entreprise privée n'est pas une idée nouvelle ; déjà en 1995, on l'avait essayé, avec les résultats qu'on connaît aujourd'hui. Ne serait-il pas temps que nos élites politiques apprennent de ses erreurs ?

Référence : Fondation canadienne de la recherche sur les services de santé, « Les impacts du virage ambulatoire », octobre 2001, http://www.cfhi-fcass.ca/migrated/pdf/researchreports/ogc/gagnon_final.pdf, (16 août 2014).

Cela commence dès la construction du nouveau CHUM. Le CHUM est actuellement construit^a selon modèle du partenariat public-privé (PPP) avec le consortium CHUM Collectif, qui comprend entre autres les compagnies Innisfree et Dalkia. Selon la formule du PPP, l'État et un consortium s'entendent pendant une période de 30 ans pour construire et entretenir un bâtiment. On attend du privé qu'il investisse massivement pour construire les bâtiments, et l'État paie par la suite au consortium une somme pour dédommager l'investissement initial. Pour reprendre les arguments d'un grand défenseur de la formule des PPP, l'Institut économique de Montréal (IEDM), cette formule permettrait de sauver les coûts en transférant au privé certains risques et en faisant appel à une expertise qui serait onéreuse à développer par le secteur public¹¹⁷. De plus, comme les partenaires du privé seraient choisis au terme d'un appel d'offres, on ne pourrait qu'attendre que les meilleurs services possible¹¹⁸. Mais nulle part dans son mémoire sur les PPP l'IEDM n'arrive à confirmer que les PPP permettent d'engendrer des économies substantielles et le mémoire tombe dans la platitude et la vacuité en invoquant la « valeur ajoutée » que la formule du PPP

a Pendant que le nouveau bâtiment est construit, le CHUM est composé de trois centres hospitaliers : l'Hôtel-Dieu, Notre-Dame et Saint-Luc. L'ouverture du CHUM est prévue pour 2016, date à laquelle l'ensemble des effectifs des trois centres hospitaliers déménagera dans le nouveau CHUM.

permettrait de donner aux services de santé. En fait, aujourd'hui, on voit bien qu'il s'agit du contraire. Le coût du PPP n'a cessé d'augmenter drastiquement. En effet, au terme des 30 ans du PPP, le CHUM en coûtera au moins le double aux contribuables que s'il avait été construit et géré par les pouvoirs publics¹¹⁹. De plus, le gouvernement devra commencer à rembourser cette année la dette contractée au privé pour la construction du CHUM et du CUSM, le Centre universitaire de santé McGill, lui aussi construit en PPP. En fait, le remboursement de ces deux PPP constitue à lui seul 69% des différentes dettes du MSSS, soit une augmentation de 13,2% en une année des dettes contractées par le ministère¹²⁰. Comble de l'ironie, pour y arriver, le ministre Barrette a annoncé une nouvelle série de coupures et de compressions dans la santé, notamment dans le domaine de la prévention, de la santé publique et de l'administration du système de santé¹²¹.

N'empêche, le CHUM est vanté comme un modèle de performance et de gouvernance saine. À titre d'exemple, le CHUM a reçu d'Agrément Canada, un organisme canadien indépendant faisant la promotion de mécanismes administratifs de contrôle de qualité et de sécurité au sein des établissements publics de santé, une certification qui reconnaît la qualité de son administration en adhérant au programme Qmentum¹²². Or, en consultant les différentes publications vantant ce programme, on découvre que ses quatre volets concernent exclusivement l'administration de l'hôpital : la gouvernance, le leadership, la prévention d'infections aux moyens de normes de travail et une meilleure gestion des médicaments afin d'éviter des erreurs¹²³. D'ailleurs, ces indicateurs s'inscrivent tout à fait dans la NGP : on établit des normes quantitatives avec lesquelles on évalue la performance des institutions alors que ces mêmes normes dénaturent complètement ces dernières de leur mission fondamentale. Force est de constater que la santé et le bien-être du patient ou de la patiente sont complètement délaissés au profit de l'amélioration de la structure administrative. Au nom de la sécurité et de la qualité, on cherche surtout à optimiser l'attribution des soins et à éviter des problèmes qui généreraient des dépenses importantes, comme des infections dans les hôpitaux.

Ce n'est pas le seul cas où le CHUM semble davantage préoccupé par l'efficacité de ses opérations plutôt que par le bien-être des humains qui y évoluent et travaillent. Selon la théorie néolibérale de la NGP, les employé-e-s, considéré-e-s comme des éléments pouvant faire obstacle à la bonne marche du système, sont désormais intégré-e-s au sein d'une administration dont le but est de soutirer de leur force de travail le maximum d'efficacité. À cet effet, depuis 2013, le CHUM participe à l'implantation expérimentale d'une nouvelle approche thérapeutique, soit le Lean Healthcare Six Sigma¹²⁴. Cette approche, inspirée des usines de fabrication des voitures Toyota, a pour tâche l'optimisation extrême des différents professionnels et des différentes professionnelles de la santé en déterminant,

chronomètre à l'appui, la durée précise de chaque acte médical. En optimisant le rendement des employé-e-s, on sauverait donc des coûts tout en atteignant un rendement supérieur. Or, le Lean a été vivement dénoncé pour ses effets déshumanisants et perniciox sur les professionnel-le-s de la santé^a. Ainsi, Angelo Soares, sociologue et professeur à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, relève qu'au sein des établissements gérés selon le Lean, 4 employé-e-s sur 10 vivent de la détresse psychologique et sentent une profonde contradiction entre les objectifs du Lean et les valeurs associées au métier de professionnel de la santé¹²⁵. Cela s'est notamment manifesté au CHUM : depuis l'implantation du Lean, le syndicat des infirmières a dénoncé le fait que cette méthode de gestion du travail amené à une explosion des congés de maladie chez le personnel infirmier, le Lean causant des troubles mentaux, de la détresse psychologique et des problèmes musculo-squelettiques¹²⁶. De plus, l'optimisation du temps de travail en éliminant les temps morts amènerait en fait une perte de cohérence dans l'organisation du travail, puisque ce sont ces temps qui permettent, notamment, de réévaluer le travail d'équipe¹²⁷. Paradoxalement, le Lean causait donc l'effet inverse à son objectif, soit une perte d'efficacité. D'ailleurs, le Lean est bien représentatif de la NGP, puisque son efficacité est mesurée uniquement en fonction de la satisfaction des patients et des patientes¹²⁸. Or, non seulement ce critère d'évaluation est douteux et fortement subjectif, mais en plus, il confirme la dérive marchande des services de santé. Effectivement, dans un discours où le service public est compris comme un service vendu à des clients et à des clientes, la satisfaction de ce dernier devient essentielle. Le Lean est alors le moyen d'engendrer le plus de satisfaction chez la clientèle, sur le dos de la santé physique et mentale des travailleurs et des travailleuses. Et bien sûr, dans ce régime infernal, peut-on vraiment s'attendre à ce que les patients et les patientes puissent être bien traité-e-s ? La Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) rappelle à juste titre que l'uniformisation et la standardisation des actes médicaux échouent à prendre en compte la spécificité des cas de chacun des patientes et des patients¹²⁹.

Autant l'implantation du Lean que la recherche de la qualité avec le programme Qmemtum nécessitent l'implantation d'une classe importante de cadres, managers et autres bureaucrates. Cette augmentation de cadres envenime les relations entre les professionnel-le-s de la santé et les patrons. Cette tendance s'observe dans tout le système de santé. Ainsi, l'Institut de recherche et d'information socio-économiques (IRIS) relevait dans sa note sur la gouvernance en santé que, depuis 2000, le personnel clinique et auxiliaire du système de santé avait baissé de près de 4%,

a L'ASSÉ a déjà couvert le Lean dans sa recherche Le baccalauréat obligatoire en soins infirmiers : un projet nuisible. Il s'agissait alors de montrer que la formation universitaire obligatoire avait notamment pour objectif de préparer les futures infirmières à une administration du travail du type Lean. Dans le cadre de cette recherche, nous désirons expliciter comment le Lean est tout à fait typique de la théorie néolibérale de la NGP et de la privatisation des services publics.

alors que la masse des cadres avait augmentée de la même proportion¹³⁰. Ainsi, une autre raison pour laquelle le Lean entraîne une perte d'efficacité est que l'augmentation des cadres amène une communication plus difficile entre les patrons et les employé-e-s¹³¹. À cet égard, le CHUM ne fait pas exception. L'an passé, un regroupement de professionnel-le-s de la santé du CHUM faisait une sortie médiatique pour dénoncer la multiplication des postes de cadres, alors que leurs demandes pour de l'équipement médical ou davantage de personnels ont été refusées¹³². Cette crise des cadres aura finalement mené à la démission de Christian Paire, directeur général du CHUM, en 2013, suite à la publication d'un rapport accablant du Vérificateur général sur l'état financier et administratif du CHUM¹³³. C'est évidemment dans ce contexte que le conseiller évoqué plus haut a été engagé.

Mais peut-on vraiment espérer un réel changement ? Au contraire, tout porte à croire que les choses resteront où elles en sont et que les progrès que les décideurs et décideuses politiques souhaitent, performance, rendement, limitation des dépenses, auront comme conséquences de transformer nos établissements de santé à l'image d'entreprise privée. Ainsi, la privatisation du système de santé s'observe aussi dans le cas du CHUM. Les institutions de santé chargées de fournir des services de qualité à toutes et tous deviennent semblables à des entreprises privées. On attendra d'elles une plus grande performance et on les gèrera afin d'atteindre ces objectifs d'efficacité, et ce, au détriment des employé-e-s, des patientes et des patients. Au cours de cet argumentaire, nous nous sommes limités au CHUM, et encore, le portrait de cette institution reste très court. Et pourtant, le CHUM ne fait pas figure seule. La vision comptable et technocrate qui semble être de mise au CHUM se retrouve dans tout le système de santé.

LES DEUX FACES D'UNE MÊME MÉDAILLE

Les deux exemples précédents permettent d'illustrer un mouvement important qui vise à la restructuration de nos services publics. Le cas des CMA et de la clinique Rockland MD a voulu montrer la privatisation du financement du système de santé ; celui du CHUM a illustré l'application d'une gouvernance inspirée de l'entreprise privée et du management. On aurait aussi pu choisir d'autres exemples, comme le régime d'assurance médicament, le financement à l'acte des centres hospitaliers, la création des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des Agences de santé et de services sociaux (ASSS), l'emploi d'agences privées pour placer des infirmières à travers le réseau de santé, la taxe santé et la tentative ratée du ticket modérateur, ou le recours à la sous-traitance pour externaliser certaines tâches jugées trop coûteuses ou peu rentables à court terme^a. Mais dans tous les cas, l'intention reste

a À cet effet, on pourra aller lire la note de recherche de l'Institut de recherche et d'information socio-économique (IRIS) sur la gouvernance en santé au Québec : <http://iris-recherche.qc.ca/publications/gouvernance-sante>.

là même, soit l'intégration du privé au sein de la sphère publique. Prétendant un manque de performance et d'efficacité, soucieux de dégager des économies, les décideurs et décideuses politiques vantent la privatisation des services publics à la fois comme un gain qui profitera autant aux contribuables qu'aux finances de l'État, et comme une fatalité. En période d'austérité budgétaire, l'attrait du privé est d'autant plus fort qu'on vante le privé comme étant plus efficace, capable de faire plus avec moins. En transformant nos services de santé pour qu'ils deviennent comme des cliniques privées, sans aucun doute la santé de la population devrait mieux se porter ! Non seulement tout cela est faux, mais nous savons aussi que c'est dangereux. La santé représente un marché lucratif, surtout dans le contexte du vieillissement de la population québécoise. Ne soyons pas étonnés si le privé tente par tous les moyens de s'immiscer dans le système de santé publique, alors que ce sont les citoyens et les citoyennes qui seront les grands perdants et les grandes perdantes.

CULTURE

Il peut sembler étrange d'assimiler la culture à un service public. En effet, la culture n'est pas, en tant que tel, un service, qu'il soit public ou privé. La culture est plutôt quelque chose de vivant, quelque chose qui se transmet, quelque chose qui solidifie le lien social, et qui existe principalement grâce aux êtres humains qui sont là pour la maintenir. Cela dit, les institutions ont aussi leur rôle à jouer. En ce sens, s'il n'est pas possible de réduire la culture d'une société à ses institutions, si nous ne pouvons pas dire d'elle qu'elle est un service au même titre, par exemple, que la santé, il est tout de même possible d'affirmer que des institutions peuvent contribuer à doter une société de moyens pour que celle-ci s'assure du développement et du maintien de sa culture. L'État est donc parfois une des conditions de sa préservation et de son renouveau. C'est notamment le cas au Québec. Or, le gouvernement québécois assume de moins en moins sa responsabilité et transforme son intervention en fonction des diktats de la logique marchande. Ses institutions ont de plus le plus le mandat d'encourager une conception marchande de la culture et de la production artistique. Ce faisant, l'État trahit ses engagements vis-à-vis la culture.

Pour nous permettre de comprendre les enjeux que soulève la transformation du milieu culturel, la définition que l'UNESCO donne à la culture est un bon point de départ. Sa déclaration sur les politiques culturelles, faite en 1982, convenait que :

Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

La culture donne à l'homme la capacité de réflexion sur lui-même. C'est elle qui fait de nous des êtres spécifiquement humains, rationnels, critiques et éthiquement engagés. C'est par elle que nous discernons des valeurs et effectuons des choix. C'est par elle que l'homme s'exprime, prend conscience de lui-même, se reconnaît comme un projet inachevé, remet en question ses propres réalisations, recherche inlassablement de nouvelles significations et crée des œuvres qui le transcendent¹³⁴.

Dans cette perspective, il devient évident que la subordination de la culture à la logique marchande, qui se manifeste notamment dans les mesures d'austérité actuelles qui restructurent les institutions d'État chargées de protéger

et d'encourager la production culturelle, nuit non seulement à sa dimension matérielle, mais affecte aussi l'intangible, qui constitue la beauté et la complexité de l'être humain et de la société dans laquelle il vit.

LES FONDEMENTS STRUCTURELS DU FINANCEMENT CULTUREL

En 1957, le Canada, influencé par le modèle culturel britannique, a créé le Conseil des arts du Canada (CAC). Le Québec, inspiré par le modèle français, a opté, en 1961 pour la création d'un ministère exclusivement concerné par la culture, le ministère des Affaires culturelles du Québec (MACQ). Celui-ci visait alors deux objectifs : soutenir l'excellence chez les créateurs et créatrices et favoriser la participation collective à la vie culturelle, cette dernière étant reconnue comme englobant non pas seulement les œuvres d'art, mais aussi les mœurs, les modes de vie, les différentes visions du monde. Alors en pleine Révolution tranquille, les conditions politiques, éducatives, démographiques et économiques au Québec convergeaient pour ouvrir la porte à un épanouissement de la vie culturelle. Le MACQ s'occupait alors, entre autres, du Conservatoire de Musique et d'Art dramatique, des concours scientifiques, littéraires et artistiques, des archives, ainsi que des bibliothèques et des musées.

À cette époque, les subventions étaient allouées par des Directions régionales, chargées du développement culturel territorial et composées souvent de jury de pairs, c'est-à-dire d'acteurs et d'actrices non élus provenant du milieu culturel¹³⁵. À partir du début des années 1980, en accord avec une tendance internationale palpable au sein des différentes politiques culturelles, on assista à une décentralisation progressive du pouvoir du ministère vers divers organismes gouvernementaux à qui celui-ci légua la gestion du secteur culturel. Ces instances semi-autonomes, qui existent toujours aujourd'hui, restent majoritairement financées et contrôlées par l'État, mais possèdent leur propre conseil d'administration¹³⁶. C'est le cas par exemple des musées nationaux, de la Régie du cinéma qui fut créée en 1983, de la SOGIC fondée en 1988 (aujourd'hui la SODEC) et du CALQ dont l'origine remonte à 1994. Cette approche dite du *arm's length*, à mi-chemin entre l'action philanthropique privée répandue aux États-Unis et le modèle « à la française » qui concentre l'action culturelle autour d'un ministère, peut être qualifiée de « mécénat public » et a pour vocation fondamentale de favoriser l'excellence culturelle et le professionnalisme artistique en se tenant à bonne distance du pouvoir politique, notamment en continuant d'opérer l'attribution des subventions par des jurys de pairs, et non par des fonctionnaires extérieurs au milieu culturel.

Dans les faits, il faut préciser que cette « décentralisation » équivalait à une restructuration du système d'allocation de subventions, distribuées par secteur culturel au lieu de l'être par région, ce qui entraîna notamment un déplacement des décisions culturelles vers les métropoles et une « nationalisation » de la culture¹³⁷. Est-ce que

cette nouvelle approche est à l'origine des transformations financières et idéologiques des dernières années? Il n'est pas possible de l'affirmer, mais la nouvelle autonomie des organes de financement culturel, quoique relative, semble ouvrir la voie à un désengagement moral et financier de l'État.

L'ÉTAT DE LA CULTURE

Aujourd'hui, c'est le Conseil des Arts et Lettres du Québec (CALQ) qui s'impose, à la suite des Programmes d'aide direct du ministère (qui financent encore notamment la préservation du patrimoine ou les bibliothèques municipales), comme principale source de financement gouvernemental en matière de culture au Québec¹³⁸ (le financement fédéral jouant aussi un rôle important via des institutions comme le CAC, Téléfilm, l'ONF, etc.). La mission du CALQ est actuellement de soutenir les artistes et les organismes artistiques dans les phases d'expérimentation, de production et de diffusion, ainsi que de favoriser leur rayonnement.

En tant que « fournisseur d'expertise culturelle » et distributeur de fonds publics, le CALQ réalise sa mission à travers l'octroi de bourses individuelles aux artistes (11 % des dépenses de transfert en 2009-2010), le versement de subventions aux organismes culturels (76 % en 2009-2010) et, depuis 2005, la stimulation du financement privé dans le milieu culturel via le programme Mécénat Placements Culture (13 % en 2009-2010). Ce programme, initiative du ministère de la Culture et des Communications (qui a remplacé le MACQ en 1992), vise à encourager la philanthropie privée en versant aux organismes culturels des subventions équivalentes ou supérieures au financement privé obtenu en campagnes de financement¹³⁹, leur permettant ainsi de « diversifier leurs sources de financement » et de « devenir plus autonomes »¹⁴⁰.

Ce type d'orientation est évocateur d'un mouvement progressif de désengagement moral de l'État vis-à-vis la prise en charge collective de la vie culturelle. En effet, encourager le mécénat privé en culture signifie que tout en investissant des fonds publics, l'État se retire lui-même un certain droit de regard sur les subventions en laissant le soin au secteur privé de dicter vers où iront les fonds. Cette situation entraîne le risque de tomber dans une redistribution inéquitable et fragmentaire des richesses, basée soit sur le capital social des organismes, soit sur les intérêts personnels, économiques ou autres, des compagnies privées ou des individus fortunés.

Cette tendance va de pair avec un soutien financier de moins en moins important. Si l'on opère une brève rétrospective budgétaire du CALQ (2010-2013), l'engagement financier du gouvernement du Québec a soit stagné, soit diminué, et, en ce sens, ne s'adapte pas aux demandes répétées d'investissements provenant des milieux culturels et au besoin grandissant de ressources pour les programmes offerts. Selon Stéphan La Roche, président du CALQ, les

demandes d'aide des artistes et des organismes culturels sont en hausse, et le Conseil arrive difficilement à suivre la cadence devant les compressions successives¹⁴¹. Par exemple, bien que le rapport budgétaire du CALQ montre que le nombre d'organismes culturels demandeurs de soutien a augmenté de 10 % en cinq ans, et que le nombre de bourses octroyées a augmenté de 25 %¹⁴², on remarque en 2011 une diminution de presque 10 millions de l'engagement financier à la caisse du CALQ, ainsi que, mesure qui a surpris tout le monde, une coupure de 50 % des crédits alloués au programme Mécénat Placements Culture¹⁴³. Le budget du CALQ, heureusement, fut sensiblement augmenté dans les années qui suivirent, mais cette hausse n'annula en rien les coupures de 2011.

Actuellement, on peut observer une augmentation d'un peu moins d'un million des crédits alloués au CALQ dans le dernier budget, mais on ne sait pas encore à quoi ces crédits serviront. Globalement, le gouvernement investit cette année des nouveaux fonds dans la culture, mais cette hausse concerne principalement la pérennisation du programme de philanthropie privée à travers la création du Fonds Avenir Mécénat Placement Culture, le soutien au virage numérique et d'autres mesures à visées touristiques et festives¹⁴⁴.

Le budget du CALQ se chiffre maintenant à 88,8 millions de dollars¹⁴⁵. En février 2014, le Mouvement pour les arts et les lettres (MAL), qui représente environ 10 000 artistes professionnels, rappelait la promesse électorale du Parti Québécois d'injecter 13 millions de dollars en crédits dans la caisse du CALQ afin que le budget atteigne 100 millions¹⁴⁶, ce qui ne correspond même pas aux besoins réels de l'institution qui s'élèveraient à 125 millions¹⁴⁷. Selon le MAL, qui milite depuis 1999 pour un refinancement massif et public des arts et de la culture, le CALQ cumule depuis 10 ans un important retard dans l'aide octroyée aux artistes, et ceci en ne considérant que l'inflation. Cette situation nuit évidemment considérablement à la vitalité du milieu artistique québécois et à ses nombreuses retombées économiques et sociales, et porte atteinte aux conditions de vie déjà très précaires des artistes du Québec.

DU CALQ À LA SODEC

Parallèlement, on peut observer une réorientation progressive du mandat du CALQ. Son PDG a récemment affirmé vouloir changer de « vision », et collaborer davantage avec la SODEC dans les prochaines années¹⁴⁸. La Société de développement des Entreprises Culturelles a pour mandat de « promouvoir et soutenir l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias¹⁴⁹ ». Ce faisant, cette dernière adopte un langage et des méthodes hybrides, alliant production artistique et affaires, chose que le CALQ n'a commencé à faire que depuis la mise en place du programme Mécénat Placement Culture.

Pour la SODEC, la culture est principalement une industrie qu'elle a pour mandat de développer. En ce sens, elle a une relation d'affaires directe avec les entreprises culturelles et met à leur disposition des outils financiers pour la création, la diffusion, l'exportation et la production¹⁵⁰. Elle offre également des programmes de soutien incluant de l'aide fiscale, une banque d'affaires et un soutien à l'exportation. Bref, quoi qu'aussi importants l'un que l'autre, les objectifs de la SODEC et du CALQ diffèrent à bien des égards : la SODEC favorise l'essor des entreprises culturelles en fonction de « logiques socio-économiques » alors que le CALQ soutient la création, notamment dans ses phases d'exploration et de recherche, en priorisant des « logiques artistiques¹⁵¹», ce qui permet d'aider les artistes, mais aussi les organisations à but non-lucratif, comme les coopératives ou les centres d'artistes.

Il n'est pas encore possible de savoir ce que les nouvelles collaborations annoncées entre les deux institutions entraîneront comme conséquences, mais il semble néanmoins de plus en plus évident que la différence entre leur mission respective tend progressivement à s'effacer. Récemment, le milieu du cinéma a appris que des discussions étaient en cours afin que les programmes de subventions du CALQ dédiés au cinéma et à l'art vidéo soient transférés à la SODEC¹⁵², sous couvert d'éviter des « dédoublements », alors qu'il a été prouvé maintes fois, notamment par les deux institutions concernées, que ces doublons n'existaient pas¹⁵³. Cette annonce allait de pair avec une incertitude inquiétante concernant la préservation du budget de 4,1 millions du CALQ alloué au cinéma et à la vidéo. Heureusement, grâce à une mobilisation record du milieu cinématographique, la ministre Hélène David a écarté, du moins « pour l'instant », la perspective d'une telle compression¹⁵⁴. Les discussions concernant le transfert de programmes restent cependant sur table, ce qui ne manque pas de provoquer de grandes inquiétudes.

En effet, transférer ces programmes de subventions du CALQ vers la SODEC signifierait littéralement couper les vivres à tout un écosystème de création axé sur le cinéma d'auteur, la vidéo d'art et le cinéma expérimental¹⁵⁵, des pratiques artistiques qui ne font pas ou peu parti de l'environnement de la SODEC, et qui sont par ailleurs déjà trop rares dans notre paysage culturel. Ce transfert risque aussi d'affecter le cinéma documentaire, qui est déjà très précaire. En effet, l'Observatoire du documentaire soulevait l'an dernier que le documentaire est particulièrement touché par les coupures successives du gouvernement fédéral, notamment à Téléfilm, à Radio-Canada et à l'ONF, et que cette situation a fait perdre 100 millions à la production documentaire canadienne depuis l'année 2008-2009¹⁵⁶. Il soutenait par ailleurs que les télédiffuseurs tout comme les salles de cinéma sont de plus en plus réticents à diffuser des documentaires, qui arrivent pourtant à provoquer un engouement de plus en plus grand.

Cette tendance alarmante nous confirme que le processus de marchandisation et de privatisation progressive de la vie culturelle est bien entamé. Déjà, en 1977, on pouvait entendre le ministère des Affaires culturelles déclarer qu'« il s'agit d'une réalité qu'il faut accepter : le ministère des Affaires culturelles est obligé d'avoir les réflexes d'un ministère de l'Industrie et du Commerce¹⁵⁷ ». Le documentaire « La vie privée du cinéma » du cinéaste québécois Denys Desjardins démontre d'ailleurs qu'entre 1980 et 2010, les gouvernements fédéral et provincial, séduits par les théories économiques conventionnelles pour penser la culture, ont adopté « un modèle de développement culturel à but lucratif basé sur l'emploi, la rentabilité et la capitalisation des entreprises privées¹⁵⁸ ». Une des manifestations contemporaines les plus flagrantes de ce tournant se trouve chez Téléfilm Canada et prend la forme du système d'« enveloppes à la performance » qui récompense automatiquement les films ayant eu du succès au box-office. C'est maintenant environ la moitié du budget de Téléfilm qui est consacré à ces enveloppes, de gros montants qui se retrouvent concentrés dans les mains de quelques grosses maisons de production, ce qui représente carrément un acte de privatisation des fonds publics. Il faut dire que Téléfilm a été fondé sur la volonté de développer une industrie cinématographique commerciale et rentable.

La conséquence est qu'on privilégie de plus en plus les films qui auraient un potentiel économique plus élevé, potentiel évalué en fonction de normes de vente établies par des études de marketing, et qui calquent le modèle hollywoodien, ce qui, du coup, affecte la qualité des productions et dévalorise ce qui fait la spécificité et la richesse de la cinématographie québécoise. C'est une catastrophe culturelle dans le contexte où Hollywood possède déjà plus de 90 % du marché de diffusion en imposant des quotas pour leurs films, et ce, pendant que les rares salles de cinéma d'auteur vont tranquillement vers leur mort¹⁵⁹. Les Américains exploitent le marché culturel canadien depuis plus d'un siècle sans rien déverser en retour, et les ministres continuent à se plier à leurs exigences.

En somme, outre le sous-financement majeur des organes de subventions artistiques, qui s'amplifie chaque année, on observe une transformation idéologique qui affecte grandement la richesse et la diversité de notre vie culturelle. Le milieu cinématographique n'est qu'un exemple, mais c'est l'ensemble des secteurs artistiques qui s'avère touché par cette mutation, puisque le soutien financier est centralisé au sein de quelques institutions. Il est évident que sans financement public, considérant le petit bassin de population des provinces canadiennes, très peu d'artistes pourraient vivre de leur métier de manière autonome, particulièrement au Québec, province isolée par sa différence linguistique, et qui a donc un territoire de diffusion limité. Néanmoins, il semble de plus en plus pertinent de remettre en question la structure actuelle de financement public ainsi que son orientation générale, surtout dans le

contexte où cela n'affecte pas uniquement notre paysage culturel, mais les conditions de vie matérielles de milliers de personnes ainsi que leur créativité.

HISTOIRE DES COMPRESSIONS DANS LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

Soucieux de doter le Québec d'une institution d'enseignement de la musique de calibre international, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout fonde en 1942, sous la proposition du chef d'orchestre Wilfrid Pelletier, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec¹⁶⁰. Influencée par le modèle des conservatoires français, la création du Conservatoire du Québec repose sur quelques prémisses bien définies, notamment les deux suivantes : le soutien de l'État et la gratuité de l'enseignement¹⁶¹. À sa création, le Conservatoire est entièrement sous la responsabilité de l'État et offre une formation gratuite à tous les niveaux. En 1994¹⁶², le gouvernement libéral considère apporter une modification à la Loi sur le Conservatoire pour en faire une corporation autonome qui a la possibilité d'exiger des frais de scolarité. Il faut cependant attendre l'année 2007 pour que les modifications à la loi ne soient effectives¹⁶³. La transformation en corporation autonome, que l'on peut associer à une décentralisation des responsabilités morales et financières de l'État, amène son lot de changements. Jusqu'à l'année financière 2011-2012, on observe tout de même une certaine hausse des crédits budgétaires pour le Conservatoire, mais depuis, les crédits accordés à cette institution sont en baisse.

Tableau 5.1 : Évolution crédits budgétaires accordés au conservatoire	
	Crédits budgétaires (en millions de dollars)
2010-2011	27 684
2011-2012	29 474
2012-2013	29 335
2013-2014	29 206
2014-2015	28 978

Source : Budget des dépenses 2011-2012, Budget des dépenses 2012-2013, Budget des dépenses 2013-2014, Budget des dépenses 2014-2015

Ces coupures financières reliées au désengagement de l'État forcent le Conservatoire à sabrer dans les services offerts et à augmenter ses droits de scolarité: moins d'heures de cours privés, moins d'accompagnement avec piano pour les instrumentistes, augmentation des frais de billetterie, dégel du plafond auparavant établi à 1000 \$ par session pour les droits de scolarité, etc. Ces coupures ont eu lieu malgré la grève étudiante de 2012, la première fois de l'histoire où les étudiants et étudiantes du Conservatoire ont fait la grève, ce qui avait permis d'obtenir l'annulation partielle de la hausse prévue. Elles s'inscrivent aussi parallèlement à une augmentation de la recherche de dons privés et à l'attribution de bourses d'excellence et de bénévolat, une pratique qui s'éloigne considérablement de la mission initiale de cette « école d'État ». En 2014, l'idée est lancée que les établissements du Conservatoire situés en région^a ne devraient plus offrir l'enseignement des niveaux collégial et universitaire et que des droits de scolarité devraient être demandés pour les cycles préparatoires¹⁶⁴. Au moment d'écrire ces lignes, ce débat est toujours en cours, mais il est à parier que si le gouvernement ne réinvestit pas massivement dans le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, cette option sera fort probablement retenue par sa direction pour sauver quelques sous.

LA SITUATION DU RÉSEAU MUSÉAL

Les musées sont quant à eux en véritable état d'alerte devant l'accumulation des coupures découlant de la prédominance de la pensée marchande et managériale qui apparaît entièrement incompatible avec leurs finalités. En 2007, la Communauté muséale mondiale (l'ICOM), lors de sa 21e conférence générale à Vienne, a convenu qu'un musée est «une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation»¹⁶⁵. Les musées sont des lieux de recueillement dans lesquels il nous est possible de prendre du recul pour réfléchir le politique, l'esthétique et le social. Les musées, de par leur mission fondamentale, se trouvent donc difficilement une place dans une hégémonie de l'efficacité marchande, justement parce qu'ils sont tout sauf quelque chose de «productif». En somme, un musée n'est pas, par définition, une institution qui peut s'inscrire dans la logique de la productivité et de la croissance économique.

Or, dans une logique d'efficacité économique, les musées sont vus comme un fardeau, comme une dépense qui ne rapporte pas. Dès lors, il n'est donc pas surprenant qu'ils subissent des coupures. Peu de temps après le dépôt du budget Leitão, Québec annonçait les montants exacts des compressions spécifiques aux quatre grands musées : le

^aTous sauf ceux de Montréal et Québec : Saguenay, Trois-Rivière, Rimouski, Gatineau, Val-d'Or

Musée de la civilisation de Québec est coupé de 944 000 \$, le Musée des beaux-arts de Montréal, 700 000 \$, le Musée national des beaux-arts du Québec, 550 000 \$, et le Musée d'art contemporain de Montréal, 445 000 \$¹⁶⁶. Ces coupures ont été imposées sans considérer la soixantaine de recommandations du Rapport du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois qui avait été fait l'an dernier et qui proposait notamment des réinvestissements¹⁶⁷. La ministre de la culture, Hélène David, précise plutôt que les efforts seront concentrés sur les « mesures d'efficacité »¹⁶⁸.

Dans les faits, ces coupures affectent gravement la capacité fonctionnelle de ces institutions. Par exemple, le Musée de la civilisation du Québec devra retirer deux expositions de son programme de 2014¹⁶⁹. Des postes seront supprimés et les jours de fermeture se feront plus nombreux afin d'amoinrir les coûts d'opération. Par ailleurs, faute de fonds, le Centre historique des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine, le Musée Bon-Pasteur, à Québec, et le Centre Élisabeth-Bergeron, à Saint-Hyacinthe, ont récemment fermé leurs portes¹⁷⁰.

Ces compressions s'inscrivent dans une tendance à l'austérité qui dure depuis au moins 20 ans. Le Musée de la civilisation de Québec recevait 18.4 millions \$ du gouvernement en 1995 alors qu'il en reçoit 17.9 millions \$ aujourd'hui, et ce, malgré le fait qu'il a été agrandi et qu'il compte plus de pavillons qu'il n'en avait à l'époque. Le Musée des beaux-arts de Montréal, quant à lui, recevait 15.9 millions \$ en 1995 et en reçoit aujourd'hui 14.8, malgré l'amélioration constante des programmes offerts et une hausse de 323 % du taux de fréquentation des familles entre 2011 et 2014¹⁷¹. Face à cette popularité inégalée et au manque de financement public, il s'est vu dans l'obligation d'imiter, en avril dernier, les mesures des autres grands musées et d'en finir avec la gratuité de sa collection permanente, qui coûte maintenant 12 \$ pour le grand public¹⁷².

Ces problèmes de financement ont été mis de l'avant par le Groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois¹⁷³, qui propose d'injecter, dès 2014, 8,3 millions de dollars dans le réseau, simplement afin de rattraper les années de sous-financement. Le groupe recommande par la suite de bonifier les enveloppes d'aide de 14 millions à partir de 2015. Évidemment, devant l'évacuation des finalités de nos institutions qu'engendre la pensée technocratique, ces recommandations ne sont pas prises en compte. Pourtant, ces institutions jouent un rôle crucial dans la possibilité de penser les fondements de notre société de manière réflexive et critique.

LES COUPURES DES CRÉDITS D'IMPÔT

Bien que relevant du Ministère des Finances et concernant toutes les entreprises, la coupure de 20 % des crédits d'impôt, qui a évidemment été appliquée sans aucune consultation, affectera grandement le milieu culturel. Fait à

noter, cette mesure ne fait pas de distinction entre les petites et les grosses entreprises, ni entre les types de secteurs dans lesquels elles œuvrent. De ce fait, une compagnie de jeux vidéo avec un chiffre d'affaires qui s'élève à plusieurs millions ou une entreprise d'extraction minière subiront les mêmes conséquences qu'une petite maison d'édition ou une maison de disque indépendante.

Réduire les crédits d'impôt de manière uniforme comme si les entreprises constituaient un bloc monolithique est symptomatique d'une dérive gestionnaire du politique. Cela équivaut à réduire toutes les entreprises à des chiffres, à des taux de productivité et à du rendement et ne pas chercher à comprendre la nature des activités qui s'y déploient, ni d'analyser les conséquences sociales que de telles mesures entraîneront.

Les entreprises culturelles, entre autres, auront de la difficulté à joindre les deux bouts, car ce crédit jouait un rôle très important dans le financement global des projets. Beaucoup de secteurs seront touchés : la production cinématographique, le doublage de films, les enregistrements sonores, la production de spectacle, l'édition du livre et la production d'événements multimédias. Par exemple, d'ici 2016-2017, l'industrie du disque au Québec perdra 5 millions, et celle du livre, 3,3 millions¹⁷⁴. Globalement, on estime que les entreprises culturelles subiront un impact négatif de 85 millions \$ sur les trois prochaines années, ce qui représente le quart de l'argent que le gouvernement entend récupérer grâce à cette mesure¹⁷⁵. Ces pertes n'affecteront pas uniquement la production culturelle, mais entraîneront des pertes d'emploi et une dégradation des conditions de travail des gens du milieu.

On ne pleure peut-être pas le sort de grandes entreprises qui font souvent des profits astronomiques en contribuant trop peu aux finances publiques. Toutefois, en appliquant ces coupes sans discernement, les entreprises culturelles se retrouvent au pied du mur et devront faire des choix qui risquent grandement d'affecter, encore une fois, la diversité et la qualité des œuvres culturelles.

Sans surprise, nous assistons à une réduction progressive de l'art à un « produit de divertissement » et à une homogénéisation massive de notre culture. C'est chacun et chacune d'entre nous qui perdons un espace où l'on peut se reconnaître, se réfléchir et appréhender notre condition humaine de façon créative et vivante, au profit d'une vision du monde de plus en plus uniforme, calquée sur le discours dominant, peu encline à l'émancipation individuelle et à la transformation sociale.

ENVIRONNEMENT

Les services publics sont un moyen pour les individus, en tant que collectivité, de mutualiser les risques qui surviennent tout au long de leur existence et ce faisant, de ne laisser personne seul devant les aléas de la vie. De ce fait, si nous reconnaissons que l'état de notre planète est une condition de possibilité de l'existence même des êtres humains, il nous semble évident que la protection de l'environnement doit être assurée par les services publics. Plus précisément, trois paliers se partagent la protection de l'environnement au Québec.

Au fédéral, l'agence gouvernementale Environnement Canada veille à l'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi sur les espèces en péril. Au provincial, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) applique la Loi sur la protection de l'environnement et agit entre autre par l'entremise du Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement (BAPE). Adoptée en 1972, la Loi sur la protection de l'environnement reste l'outil légal le plus important dont s'est doté l'État québécois pour veiller à protéger et préserver l'environnement ^a.

Le BAPE est l'outil le plus important que nous possédions pour appliquer l'esprit de la loi. Le but de cet organisme public est d'enquêter sur toute question relative à l'environnement de façon publique, plus précisément « instituer un droit à la participation des citoyens étroitement associé à l'examen des impacts sur l'environnement des grands projets d'équipements tels que les routes et les autoroutes, les équipements de production et de transport d'énergie électrique et les projets industriels. ¹⁷⁶ » D'ailleurs, le ministre de l'environnement n'est pas le seul à pouvoir demander la tenue d'une audience, puisque chaque citoyen et citoyenne peut également le faire. C'est cependant au ministère de décider si la demande est pertinente ou pas. Ensuite, le BAPE réalise une enquête pour bien comprendre les enjeux qui touchent le projet et une audience est lancée par la suite. Au cours d'une telle audience, le ministère a la responsabilité d'inviter tous les partis concernés à venir poser leurs questions aux promoteurs ou exprimer leurs opinions. Finalement, le Bureau rend publics tous les rapports et recommandations qu'il produit, mais il n'a aucun pouvoir décisionnel. Seul le conseil des ministres a le pouvoir de donner l'aval à un projet. Un exemple récent de l'importance du travail du BAPE fût quand le Bureau dénonça en février 2014 le projet de la mine Arnaud de Sept-Îles, un projet de mine à ciel ouvert d'apatite particulièrement dommageable pour l'environnement¹⁷⁷.

a Le souci pour la préservation de l'environnement et d'un milieu de vie sain pour la population civile n'est pas aussi récent qu'on serait porté à le croire. Ainsi, dès 1884, on créa la Société de la Protection de l'Hygiène du Québec (SPHQ), société dont l'objectif était de protéger l'eau et la qualité de vie des milieux urbains.

D'AUTRES MOYENS CITOYENS POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

La Loi sur la qualité de l'environnement prévoit aussi d'autres moyens pour assurer sa mission. En effet, chaque citoyen et citoyenne peut demander une injonction à la Cour supérieure du Québec afin de faire arrêter tout projet « qui porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte à son droit à la qualité de l'environnement¹⁷⁸. » Cette aspect de la Loi sur la protection de l'environnement est d'autant plus intéressant qu'il permet de démocratiser la protection de l'environnement. De plus, en 1980, le Règlement sur l'Évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement voit le jour¹⁷⁹. Il s'agit d'un processus que les promoteurs de projet à risque doivent obligatoirement suivre pour que leur projet soit autorisé. Il consiste en gros à vérifier jusqu'à quel point le projet est dommageable pour l'environnement avec deux enquêtes : une menée par le promoteur du projet, et l'autre par le BAPE. Finalement, à la lumière des résultats des deux enquêtes, le conseil des ministres devra autoriser ou non le projet et faire le suivi tout au long de son développement.

Finalement, les municipalités possèdent aussi un certain pouvoir pour protéger l'environnement, d'autant plus que certaines responsabilités ministérielles leurs sont déléguées. Par exemple, elles peuvent créer des comités d'action et de consultation, et elles peuvent adopter des législations pour protéger leur milieu¹⁸⁰. Un exemple contemporain de cela est le cas de Ristigouche, cette petite municipalité de la Gaspésie qui a adopté un règlement limitant l'exploitation pétrolière sur son territoire afin de protéger son eau potable. En réaction à cela, la compagnie Gastem a intenté une poursuite en 2013 contre la municipalité de près de 1,5M\$, celle-ci affirmant que le règlement de Ristigouche bloque ses projets d'exploration jugés sans conséquences¹⁸¹. La petite ville s'est dès lors tournée vers la solidarité et l'aide volontaire pour combattre l'appétit gourmand de Gastem, étant incapable de tenir seule contre la compagnie. Ce cas montre bien la délicatesse du dossier de l'environnement, ainsi que l'importance de l'action gouvernementale dans la défense de l'environnement.

Or, pour une raison que l'on s'explique mal, le gouvernement libéral a refusé jusqu'à présent d'aider Ristigouche à se défendre contre Gastem, alors que cela entre contradiction évidente avec ses mandats¹⁸². En fait, il appert que le gouvernement québécois soit partagé entre, d'une part, la volonté de protéger l'environnement, et d'autre part, stimuler la croissance et offrir au privé un environnement économique intéressant. L'objectif des élites gouvernementales est visiblement d'assurer un contexte économique favorable au secteur privé.

De plus, dans l'objectif d'atteindre coûte que coûte l'équilibre budgétaire, le gouvernement a aboli près de 53 postes au ministère des Faunes, de la Flore et des Parcs, privant notamment le ministère d'un expertise pour lutter contre le braconnage¹⁸³. Également, l'intérêt que portent les gouvernements au projet d'inversion de la ligne d'oléoduc 9b d'Endbridge^a ainsi qu'au projet d'exploitation des hydrocarbures d'Anticosti illustre avec clarté la

a Projet ayant pour objectif d'amener dans les raffineries québécoises le pétrole lourd extrait des sables bitumineux

volonté de ceux-ci de prioriser le profit des entreprises concernées et, indirectement, de l'État plutôt que de réellement protéger l'environnement. En encourageant un discours extractiviste qui donne la part belle aux compagnies privées, le gouvernement échoue toutefois sa mission fondamentale. Si le gouvernement québécois se dit champion du « développement durable » depuis les années 1990 et la commission Bruntland, cela ne représente pas une panacée. En fait, l'expression « développement durable » nous semble elle-même douteuse : comment assurer un développement économique de l'État réellement respectueux de l'environnement à long terme tout en favorisant l'extraction de minerais ou le raffinement d'hydrocarbures, par définition non-renouvelables ?

LE PLAN NORD : EN CONTRADICTION AVEC LA MISSION DE L'ÉTAT

Une des illustrations les plus claires de cette restructuration est la Société du Plan Nord. Le Plan Nord est un important projet de développement économique des régions du Nord dans lequel le gouvernement s'engage à investir près de 80 milliards afin d'encourager l'extraction des ressources naturelles, comme le bois ou les ressources minières. Les investissements, nous dit-on, serviront notamment à développer le secteur des énergies renouvelables et à construire un important réseau d'infrastructures routières. De plus, le discours entourant le Plan Nord présente ce dernier comme étant du « développement durable¹⁸⁴ » : le développement économique et minier du Nord du Québec doit se faire dans le respect de l'environnement. Finalement, dans le but de bien gérer ce projet, le gouvernement entend créer une nouvelle société d'État, la Société du Plan Nord. C'est à cette société que reviendra la tâche de coordonner les investissements gouvernementaux, d'encourager l'investissement privé et ce faisant, bien entendu, de veiller à protéger l'environnement.

Le parti libéral, pour sa part, utilise le Plan Nord comme arme électorale depuis plusieurs années. Déjà, en 2005, pendant une opération de promotion du futur Plan Nord, Jean Charest souligne l'urgence de mettre en marche des projets de construction de grands barrages hydroélectriques au nord de la province pour répondre aux besoins énergétiques toujours grandissants du Québec et, surtout, exporter davantage d'électricité vers les États-Unis. Puis, en 2008, dans le cadre de la campagne électorale, les libéraux font à nouveau référence à ce projet. À ce moment-là, les enjeux de la campagne étaient surtout d'ordre économique : on s'inquiétait de la crise des *subprimes* déclenchée aux États-Unis l'année précédente et on attendait une voie de sortie vers une reprise de la croissance. Pendant les élections, le Plan Nord a été présenté comme un projet qui allait créer de l'emploi et relancer l'économie.

albertains.

Toutfois, ce n'est qu'en 2011 que le Plan Nord est officiellement dévoilé¹⁸⁵. La défaite du Parti libéral au profit du Parti québécois, en 2012, ne changera pas grand chose, sinon la création du Secrétariat pour le développement du nord au lieu de la création de la société d'État proposée par les libéraux. Cela dit, l'élection du Parti libéral de 2014 et la volonté de relancer le Plan Nord tel que pensé initialement se fait bien ressentir dans l'espace public. Suite au dépôt du budget, on a appris que une somme de 1,25 milliard \$ allait être investie dans l'exploitation des ressources naturelles. Pierre Arcand, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, ne cache pas du tout le fait que sa priorité est « d'essayer de créer de la richesse¹⁸⁶».

Dans le document gouvernemental intitulé « Plan Nord : Création de la Société du Plan Nord », la mission de la Société est clairement définie :

Afin d'affirmer sa volonté de faire du développement du Nord une priorité et de donner au développement durable un caractère incontournable, le gouvernement du Québec créera, en adoptant une loi, un organisme public de coordination, la Société du Plan Nord.

La Société du Plan Nord :

- **coordonnera les investissements publics dans les infrastructures stratégiques ainsi que dans le domaine social;**
- **coordonnera la mise en œuvre des projets inscrits dans le premier plan d'action quinquennal;**
- **négociera le montage financier des projets dont elle sera responsable.**

Pour les investisseurs et promoteurs de projets industriels, la Société du Plan Nord représenta une porte d'entrée dans le territoire nordique. La Société agira à titre d'accompagnatrice pour les investisseurs et assumera son rôle de coordination en faisant la jonction entre les différents intervenants pour faciliter l'échange d'information. Elle sera aussi une interlocutrice privilégiée pour les communautés locales et autochtones qu'elle pourra accompagner et appuyer dans leurs propres projets de développement communautaire et social.

Le conseil d'administration de la Société du Plan Nord sera composé de représentants des régions, des nations autochtones, du secteur privé et du gouvernement du Québec¹⁸⁷. De plus, la Société du Plan Nord sera épaulée par Investissement Québec dans l'accomplissement de son mandat consistant à négocier la participation d'investisseurs dans des projets industriels. « Ces prises de participation seront négociées sur une base d'affaires, avec un objectif de rendement. » Hydro-Québec devra également aider la Société du Plan Nord en créant les infrastructures nécessaires à la production d'électricité pour tous ces projets. En bref, la Société du Plan Nord devra être soutenue par de nombreuses autres sociétés d'État pour devenir rentable.

Il nous semble qu'ici, la notion même de service public est dénaturée : la Société du Plan Nord semble davantage servir les entreprises que la population. Ainsi, chaque volet présenté dans le Plan Nord - c'est-à-dire le volet d'exploitation des ressources (extraction minière, construction de barrages hydroélectriques), le volet social (partenariat avec les communautés locales) et le volet environnemental (protection d'une partie du territoire) - est considéré comme un ensemble isolé. Ils ne sont pas présentés comme des éléments s'intégrant organiquement dans une vision d'ensemble « qui tiendrait compte des interactions entre elles et des impacts cumulatifs de leur exploitation¹⁸⁸ ». De plus, les volets "développement social" et "environnemental" sont minimes comparés au volet "exploitation". Pour l'ancien premier ministre Jacques Parizeau¹⁸⁹, il est évident qu'après un regard lucide sur le Plan Nord, il appert que ce dernier est fondé principalement sur l'extraction massive des ressources naturelles, l'infime partie concernant le développement social et environnemental, incluant la bonification des relations avec les communautés autochtones, ayant plutôt l'air d'outils de légitimation sociale du projet.

Certes, il est question dans le plan de création d'énergies propres. Toutefois, dans les faits, cela ne semble pas être une réelle priorité. Même si les premières mentions du Plan Nord étaient liées à la construction de nouveaux barrages hydroélectriques, ces projets restent en suspens. De plus, considérant que les barrages inondent des portions immenses de territoires et que les matières inondées se décomposent en rejetant de grandes quantités de méthane, puissant gaz à effet de serre, il n'est pas évident que l'énergie hydroélectrique est écologique. En épluchant le document présentant les détails du Plan Nord, on constate que les projets hydroélectriques du Plan Nord ne sont que très peu définis pour le moment¹⁹⁰. De plus, il n'est pas clair si un entretien des barrages hydroélectriques déjà existants sera entrepris ou s'il sera plutôt question d'en bâtir de nouveaux.

Par contre, le projet d'ouvrir et d'exploiter des mines est visiblement une priorité du gouvernement. En tout, 11 projets miniers ont été mis sur la table, dont cinq grandes mines à ciel ouvert de type « fort tonnage faible

teneur »¹⁹¹. Ce type de mine va à l'encontre de plusieurs principes de la Loi sur le développement durable du Québec, dont ceux « de la production et de la consommation responsables, de l'internalisation des coûts^a, ainsi que de la prévention et du respect de la capacité de support des écosystèmes¹⁹² ». Ces mines seront exploitées par des compagnies privées qui empocheront des profits suite à l'extraction et la revente de ressources provenant des ressources québécoises. Voilà la vision du gouvernement concernant le Nord, que la Société du Plan Nord doit réaliser.

L'accent mis sur les mines montre clairement que le Plan Nord a pour objectif de transformer le Nord du Québec en lieu attrayant pour les investisseurs étrangers, d'où l'importance du volet "développement des infrastructures", facilitant notamment le transport des matériaux. Cependant, le coût environnemental est très élevé. Par exemple, un des projets d'extraction minière, le projet Matoush de la compagnie Strateco situé dans la région de la Baie James, est un projet d'extraction d'uranium. Il est reconnu que ce type d'extraction laisse des résidus radioactifs qui mettent à risque l'écosystème de la région ainsi que la santé des communautés qui y vivent. En ce moment, le BAPE enquête sur le projet minier, qui se retrouve du même coup sur la glace. Irritée, Strateco a promis de poursuivre l'État québécois pour près de 125M\$ afin de récupérer ses investissements initiaux¹⁹³... Le projet de la mine de diamant Stornoway Diamond a aussi fait beaucoup de bruit. La compagnie, qui peinait à trouver les capitaux nécessaires pour financer la construction des infrastructures d'extraction, avait demandé au gouvernement que celui-ci finance la majorité de la construction d'une autoroute, la route 167. Étrange situation, où le gouvernement ne semble pas hésiter à dépenser les deniers publics pour favoriser l'extraction des ressources du sol. Finalement, cet été, le premier ministre Couillard a inauguré le projet Stornoway Diamond, voulant par là annoncer la relance du Plan Nord¹⁹⁴.

En somme, c'est à se demander où se trouve le volet « développement durable » du Plan Nord. Les mesures mises en place n'ont pour finalité que la croissance économique et ce, peu importe les conséquences que cela pourrait avoir sur l'environnement. On répète la même rengaine : pour financer l'État, il faut des revenus, et La Société du Plan Nord est là pour remplir cet objectif, mettant de côté le bien-être des populations.

a L'internalisation des coûts découle du principe pollueur-payeur. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'internalisation des coûts ne signifie pas que l'agent pollueur a l'obligation de mettre en place, après son départ, des mesures pour amoindrir les conséquences occasionnées par ses opérations. Elle signifie plutôt la prise en compte antérieure des coûts sociaux et environnementaux que l'agent pollueur pourrait engendrer. Concrètement, cette "prise en compte" se manifeste par la création d'instruments politiques, juridiques et économiques, pour encadrer l'agent-pollueur, tels que permis d'extraction, des restrictions, des quotas, des redevances et des subventions.

En effet, les communautés qui vivent dans le Nord risquent d'être grandement fragilisées par l'implantation d'un tel plan. La plupart des emplois qui seront créés dans le cadre du Plan Nord sont appelés, dans le vocabulaire du milieu, « fly in, fly out¹⁹⁵», c'est-à-dire des travailleurs et des travailleuses temporaires qui auront des contrats d'une durée limitée et qui ne resteront sur place que pour la durée du contrat. Autrement dit, l'apport en emploi du Plan Nord se fera presque exclusivement avec des contractants et des contractantes. De ce fait, on ne peut s'attendre à ce que la création d'emplois et l'arrivée d'employé-e-s temporaires puissent stimuler durablement l'économie des communautés du Nord. Les employé-e-s volants ont tendance à conserver leur salaire et à ne consommer que le strict minimum pour vivre là où ils et elles travaillent. Cependant, cette hausse éphémère de la population peut tout de même créer un effet de sur certaines marchandises et donc augmenter les prix, affectant ainsi les résidents de longue date qui ne jouissent pas nécessairement d'un nouvel emploi mieux rémunéré. « À Fermont, par exemple, le coût de la vie est de 30% plus élevé qu'à Montréal et on prévoit une augmentation de 128%¹⁹⁶» entre 2013 et 2015. Certains résident-e-s de longue date pourraient même se voir forcé-e-s de quitter la région, ne pouvant plus se permettre d'y vivre.

De plus, il est question d'exclusion socio-économiques dans une région dans laquelle « les problèmes sociaux et les problèmes de santé y sont toujours criants (obésité, diabète, décrochage scolaire, pauvreté, violence familiale, suicide, etc.)¹⁹⁷. » Bernard Généreux, de la Fédération québécoise des municipalités, constate une accentuation des problèmes sociaux liés à un développement hâtif et mal planifié¹⁹⁸.

Bien entendu, en favorisant un développement économique à court terme, le Plan Nord échoue complètement à sa vocation écologique. Le climat froid et sec du Nord et sa courte saison de croissance « limite considérablement son potentiel de développement durable¹⁹⁹». Comment alors espère-t-on réaliser l'axe de développement écologique du Plan Nord ? De plus, malgré la promesse dans le Plan Nord de protéger 50% de la forêt dans le territoire du nord, il reste que le gouvernement autorise l'exploitation de l'autre 50%, un territoire somme toute immense.

En somme, le but du Plan Nord et sa Société n'est pas réellement de "développer" le Nord du Québec avec un réel souci de protection de l'environnement et des communautés nordiques. Le Nord est plutôt vu comme une mine d'or géante qui permettra à des investisseurs privés de faire d'énormes profits. Et le rôle du BAPE dans tout cela ? En 2012, les pouvoirs du Bureau dans les affaires de la Société restaient floues, et il a fallu l'intervention des partis d'opposition pour que le Bureau puisse étudier tous les cas de projets miniers²⁰⁰. En fait, les structures hermétiques et antidémocratiques de la Société ainsi que ses conséquences désastreuses sur les plans écologiques et sociaux font

que le Plan Nord s'oppose complètement à la structure officielle du BAPE et la mission de l'État. Il n'est donc pas étonnant d'apprendre que le MDDELCC s'est vu retiré près de 4M\$, alors même que gouvernement libéral a promis une injection de 63M\$ pour relancer le Plan Nord²⁰¹. Dès lors, quelle pertinence pour le BAPE ? Que devient la mission de l'État?

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, VRAIMENT ?

Un constat troublant apparaît devant le cas paradigmatique du Plan Nord : le ministère de l'environnement ne peut tout simplement pas remplir sa mission, qui est à notre sens de protéger l'environnement contre l'extraction illimitée des ressources naturelles. Comment pouvons-nous encore parler d'un gouvernement qui veut authentiquement défendre l'environnement lorsque, d'une part, il affiche une image soucieuse de l'environnement dans l'espace public et que, de l'autre, il encourage massivement l'extraction minière et pétrolière? La volonté de remplir barbaquement les coffres de l'État prend le pas sur celle d'offrir une protection réellement durable de notre environnement. La Société du Plan Nord représente bien cela : sous le *buzzword* de « développement durable », on promeut l'exploitation sans vergogne des ressources du Nord. Le BAPE, amputé de ses moyens, ne semble appeler qu'à établir un consensus de façade. L'État trahit encore une fois ses visées derrière un discours trompeur pour devenir un facilitateur de marché, et ce, au détriment de l'intégrité des communautés et de la préservation de l'environnement.

Dans un contexte où les scientifiques à l'échelle mondiale s'entendent pour dire que notre planète est menacée, il nous semble urgent de reconnaître que, de toute manière, une économie productive ne vaut strictement rien si elle ne respecte pas les conditions minimum de survie des écosystèmes et du genre humain.

CONCLUSION

**Mon cher monsieur,
je n'ai peut-être pas le vocabulaire
pour vous convaincre sans retour,
mais je ne me réveillerais plus
dans le malheur imprononçable
de ceux qui se tapent la tête
sur leurs klaxons à l'heure de pointe.**

- Vincent Filteau, « Lettre à Stéphane Gendron »²⁰²

La voie vers la dissolution des services publics et des filets sociaux québécois est nettement tracée. Active depuis ce juin, la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise doit dégager des économies de près de 650 millions de dollars²⁰³. Cherchera-t-on à augmenter la tarification des services ? Préconisera-t-on de couper dans certains programmes sociaux ? Demandra-t-on à des institutions d'État d'être plus performantes ? Les mandats de la Commission sont, à cet effet, particulièrement clairs : celle-ci a notamment pour objectif de réduire les dépenses tout en augmentant « l'efficacité, l'équité et la compétitivité », et elle doit revoir le régime fiscal des entreprises afin de « favoriser » la croissance économique²⁰⁴. Ainsi, au-delà des compressions qu'elle doit conseiller, on doit également attendre d'elle une série de recommandations sur la gouvernance publique. Elle s'inspirera notamment des États-Unis et des autres provinces canadiennes pour proposer des réformes fiscales et administratives²⁰⁵. Pour l'instant, tout reste flou, et les résultats de la Commission ne sont attendus qu'en décembre. Mais nous n'avons aucune illusion à nous faire, nous savons précisément à quoi nous attendre.

Cela dit, cette commission n'est que le préambule de quelque chose de bien pire encore. Bientôt, la Commission permanente de révisions des programmes sociaux entrera en opération. Comme son nom l'indique si bien, cette commission, qui soit dit en passant coûtera la rondelette somme de 3,2 millions de dollars, sera permanente. Ses mandats ne peuvent être plus clairs : « Que les programmes soient administrés de manière efficace et efficiente et que la structure de gouvernance en place est appropriée [et] que les programmes soient soumis à un processus d'évaluation continue²⁰⁶. » Elle aura pour tâche de passer tout au crible – services publics, services sociaux, institutions d'État comme Hydro-Québec ou la SAQ – et de décider s'il faut limiter le financement accordé à ces services, ou alors s'il faut revoir leur mode de fonctionnement. Cette commission sera entre autres dirigée par Lucienne

Robillard, grande architecte de l'arrimage des Cégeps au marché en 1993^a, ainsi que par Claude Montmarquette et Robert Gagné, deux défenseurs de la privatisation d'Hydro-Québec et de la SAQ.

Tout un programme en définitive... Les services publics, filets sociaux et institutions d'État devront être efficaces et rentables, les employé-e-s devront travailler dur-e-s pour atteindre des critères et des quotas précis, ou alors, on passera le tout à la hache. Des structures administratives complexes seront déployées pour gérer des services qu'on vendra à des citoyens et des citoyennes considéré-e-s dorénavant comme des consommateurs et des consommatrices. Nous serons étouffés par le spectre de la révision permanente et l'on osera appeler cela de la « saine gouvernance » ou des mesures visant à stimuler la « croissance ».

Ainsi, l'un des effets les plus pervers de cette transformation des services publics est la désintégration du politique : nous perdons de plus en plus la capacité de réfléchir, comprendre, communiquer et critiquer notre situation actuelle. Pendant que les élites politiques, les représentants patronaux et représentantes patronales, les lobbyistes et le gratin des économistes néolibéraux, comme l'IEDM ou l'Institut Fraser, maintiennent un discours technocrate vide de toute connotation politique ou sociale, l'espace pour aborder et critiquer notre société se dessèche. On défend le fait que les entreprises privées doivent prendre le relais de l'État pour donner des services. Les citoyens et citoyennes sont conçu-e-s comme des client-e-s : à eux de payer. L'État aura dorénavant le rôle de veiller à leur satisfaction. On répète ad nauseam à quel point les politiques d'austérité budgétaire et de révision de la gouvernance publique sont apolitiques, qu'elles sont mues par la nécessité, qu'il ne s'agit que d'un exercice comptable et technique. Martin Coiteux, président du Conseil du Trésor, a déclaré au sujet de la Commission permanente qu'« il n'y a pas de politique là-dedans. C'est essentiellement un exercice de responsabilité et il est nécessaire. Il devient urgent et on va le faire²⁰⁷. » Mais si c'est le cas, comment alors penser le rôle du citoyen ou de la citoyenne dans l'État ? Son rôle se limiterait-il à voter pour le plus joli programme de compressions budgétaires ? Et que devient alors la démocratie ? Si la privatisation des services publics est une « nécessité », quel espace reste-t-il pour élever un discours critique ou entretenir un rapport de force ? La Commission permanente entend créer un espace ouvert au dialogue pour que toutes et tous puissent s'exprimer... Et si cet espace n'est qu'un écran de fumée pour légitimer la volonté des leaders politiques d'appliquer leur programme ? Pas étonnant que celles et ceux qui militent contre l'idéologie néolibérale se mesurent à une police de plus en plus brutale et militarisée, véritable instrument de défense du

a Voir à ce sujet le rapport de la Fédération des enseignantes et enseignants du Cégep : http://fec.csq.qc.net/fileadmin/FEC/documents/R%C3%A9seau_coll%C3%A9gial/1213-66_progThematique_f_web.pdf (18 août 2014) et aussi l'Acadégamique produit par l'ASSÉ : http://ancien.asse-solidarite.qc.ca/documents/fr/materiel_dinfo/acadegamiques/plansedu.pdf (18 août 2014).

pouvoir. Pendant ce temps, beaucoup d'autres personnes, littéralement manipulées par les belles promesses de la classe politique, hochent de la tête quand ceux-ci tapent sur les syndicats, les commissions scolaires, les programmes sociaux, les initiatives pour soutenir le milieu culturel ou les régimes de retraite...

Le discours qui défend la privatisation des services publics évacue leurs finalités éthiques et politiques, faisant de nous de simples consommateurs et consommatrices victimes d'une fatalité économique qu'il faudrait bien accepter sans rien critiquer. Ce discours mortifère nous englué dans un monde moribond où les injustices se répètent et se consolident : les plus riches continuent à s'en mettre plein les poches, les plus pauvres vivent davantage dans la misère, les femmes restent victimes de l'oppression patriarcale, les populations marginales sont de plus en plus invisibles... mais l'économie roule bien et l'État devient moins lourd! On nous dit : tout cela appelle à des sacrifices, et il faut se résigner, alors que des économistes et des idéologues brandissent des discours creux sensés justifier leurs politiques. Au final, on se paie notre tête pour le portefeuille des actionnaires et des patronnes et patrons d'entreprises.

Mais comment peut-on dire sérieusement qu'il faut fermer des programmes sociaux qui viennent en aide aux femmes battues ou aux enfants vivant sous le seuil de la pauvreté, comment peut-on défendre une restructuration des hôpitaux à l'image d'usines au détriment de la santé physique et mentale des gens qui y travaillent et qui y sont soignés, comment peut-on affirmer qu'il faut aligner l'éducation ou la culture sur les impératifs du marché, comment peut-on oser délaissier notre responsabilité envers l'environnement en ces temps de crise écologique planétaire, et dire par la suite que toutes ces décisions n'ont rien de politique? Pour quiconque croit à des valeurs d'égalité, de solidarité et de justice, il n'y pas de conciliation possible avec le discours de la privatisation et de l'austérité.

Contre cette attaque à nos idéaux et notre intelligence, cet argumentaire avait pour objectif de fournir des concepts de base à tous ceux et toutes celles qui désirent comprendre les discours touchant la transformation des services publics. Nous avons voulu montrer comment ceux-ci sont nécessaires pour assurer à toutes et à tous les bases d'une existence épanouie et émancipée. Dans le contexte actuel d'un Québec prêt à sabrer dans les services dont il s'est doté au cours de son histoire, il semble impératif de réaffirmer l'importance capitale d'un financement robuste au moyen d'une fiscalité progressive et d'un accès universel pour tous et toutes à des services publics et des programmes sociaux de qualité. Nous croyons qu'une mobilisation puissante, brillante et massive sera nécessaire pour mettre un frein aux deux commissions, et plus largement à l'austérité budgétaire et à la privatisation des services publics. Il faudra dépasser le strict milieu étudiant pour rejoindre des populations nouvelles, et pour y arriver, l'éducation populaire et la transmission d'un discours critique seront nécessaires. Nous avons voulu faire un

pas dans cette direction. Qu'on se le dise : la critique de la perte d'une vision d'ensemble de la société, qui se concrétise à travers l'évacuation des finalités politiques des services publics, ne signifie pas nécessairement la volonté de revenir à une vision unique de la société, mais plutôt la volonté de critiquer l'absence d'espaces où il est possible de discuter du politique, de penser la société afin de la transformer, et non pas seulement de la reproduire...

* * * * *

Nous nous battons pour la justice. Quand les syndicats et la population firent pression sur les gouvernements québécois dans les années 60 et 70 pour que celui-ci se dote d'un important filet social et de services publics, c'était pour réaliser un idéal de justice, pour vivre dans un monde plus juste. Aujourd'hui encore, quelles que soient nos luttes ou nos sensibilités politiques, allant du féminisme à l'écologisme, en passant par la défense des institutions d'État et la critique du néolibéralisme, tous nos combats sont mus par cette même exigence de justice.

Se disant légitimes parce qu'ils remportent une élection, les leaders évitent absolument de dire que leurs politiques sont justes, parce qu'ils savent très bien qu'elles ne le sont pas. Brimer le droit à l'éducation ou la garantie inconditionnelle à une vie en santé, nuire aux travailleuses et aux travailleurs pour le profit du patronat, consolider une oppression patriarcale à travers les structures économiques du néolibéralisme, transformer la création culturelle en divertissement aliénant, saccager l'environnement au nom de la croissance, tout cela est criant d'injustice.

Or, nos leaders frémissent devant la justice, car celle-ci est exigeante et furieuse. Littéralement, la justice les hante et les terrifie. Cette dernière ne se laisse toutefois pas réduire à quelques concepts ou discours. Au contraire, elle inspire. Nous répondons à cet appel de la justice, nous désirons faire justice, la faire advenir et triompher là où elle est absente. Dans un monde où la vacuité du discours des élites politiques agit comme un somnifère, où les forces policières n'hésitent pas à utiliser une violence sans commune mesure pour écraser toute contestation radicale, où l'appareil judiciaire devient un instrument de consolidation du pouvoir, l'exigence de justice devient irrésistible.

Cette exigence n'est pas rationnelle, car l'injustice ne l'est pas. Au contraire, c'est avec de la colère et des hurlements, avec la passion au cœur que l'on se bat pour un monde plus juste. Les leaders politiques nous diront que nous sommes des enfants, que nous ne sommes pas raisonnables, qu'il faut éviter la violence et protéger la paix sociale – les étudiants et les étudiantes qui menèrent la grève de 2012 en sauront quelque chose –, mais quand on voit les conséquences désastreuses des politiques gouvernementales, quand on se fait dire que ces politiques sont nécessaires et justifiées, nous avons raison de crier à l'injustice avec toute la radicalité dont nous sommes capables.

Il ne faut pas perdre de vue que la création des services publics, des filets sociaux et des institutions d'État au Québec a été faite aussi dans cette optique : donner aux gens les moyens d'être heureux et de mener une vie complète où ils et elles seraient émancipé-e-s. Bien évidemment, nous n'affirmons pas que ce modèle soit le meilleur puisque d'autres idéologies proposent des modèles sociaux différents et intéressants pour penser le vivre-ensemble. Mais ce qui ne fait aucun doute, c'est que la liquidation des services publics au nom de l'économie et des plus riches n'est rien d'autre que la consolidation de l'injustice. Or, quand nous arrivons à démontrer l'injustice des politiques néolibérales du gouvernement, c'est là que nous sommes les plus forts, car nous savons que nous avons raison. Si nous voulons réaliser un monde plus juste et en accord avec nos valeurs, alors il faudra dresser une opposition complète et totale aux politiques d'austérité et de privatisation du gouvernement au moyen d'actions militantes acharnées accompagnées par un discours critique, intelligent et mobilisateur. Et quand nous serons dans la rue, quand nous scanderons : « On ne négocie pas le recul social, on le combat avec des actions radicales ! », nous serons là à exiger un monde plus juste, à exiger la justice.

- 1 COMITÉ A LA RECHERCHE ET AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES DE L'ASSÉ, *À qui profite l'austérité budgétaire?*, Montréal, s.é., 2013
- 2 FORTIER, Isabelle, « La « réingénierie de l'Etat », réforme québécoise inspirée du managérialisme », *Revue française d'administration publique*, no.136, avril 2010, p.803-820
- 3 *Ibid*
- 4 *Ibid*
- 5 « Hatfield crash 'was disaster waiting to happen' », *The Telegraph*, janvier 2005, <http://www.telegraph.co.uk/news/1482439/Hatfield-crash-was-disaster-waiting-to-happen.html>, (consulté le 15 août 2014)
- 6 Merrien, François-Xavier, « La Nouvelle Gestion publique : un concept mythique », *Lien social et Politiques*, no.41, printemps 1999, p.95-103, <http://www.erudit.org/revue/lsp/1999/v/n41/005189ar.pdf>.
- 7 *Ibid*
- 8 Charest, Jean, « Lettre ouverte aux québécois – "Le Québec a fait un pas en avant depuis six mois" », *Journal Le Devoir*, 14 octobre 2003, p. A1.
- 9 COITEUX, Martin, « Un effort national essentiel à la prospérité du Québec », *Commission de révision permanente des programmes*, <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aguillage=ajd&type=1&lang=fr?pgs&idArticle=2206119574>, consulté le 30 août 2014.
- 10 CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC, *La politique familiale au Québec : visée, portée, durée et rayonnement*, 2008, p.15.
- 11 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au cœur de nos choix*, Publications du Québec, 1997, p.8.
- 12 PRENTICE, Susan, *Les services de garde à but lucratif : Passé, présent et avenir*, trad. par Jocelyne Tougas, Childcare Resource and Research Unit, 2005, p.22.
- 13 CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DU QUÉBEC, *Le salaire des éducatrices en garderie au Québec - partie 1 de 2*, Avis-mémoire, février 1995, p.17.
- 14 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au cœur de nos choix*, *op. cit.*, p. VII.
- 15 *Ibid.*, p.5.
- 16 CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME DU QUÉBEC, *Le salaire des éducatrices en garderie au Québec - partie 2 de 2*, Avis-mémoire, février 1995, p.56. Voir aussi CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, *Consultations particulières sur le projet de loi n° 124 : Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, mémoire, novembre 2005, p.7.
- 17 FORTIN, Pierre, GODBOUT, Luc et ST-CERNY, Suzie, *L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux*, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 2012, p.8.
- 18 CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE DU QUÉBEC, *op. cit.*, p.40-41.
- 19 PROTÉGEZ-VOUS, « La garderie, combien ça coûte? », *Je comprends.ca*, 22 octobre 2010, www.jecomprends.ca/la_garderie_combien_ca_coute (consulté le 12 août 2014).
- 20 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (AQCPE), *Plateforme des enjeux*, 2012, p.5.
- 21 « Création de places en services de garde », *ministère de la Famille du Québec*, www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx (consulté le 12 août 2014).
- 22 AUDET, Isabelle, « Film d'horreur dans une garderie près de chez vous », *La Presse*, 8 septembre 2011, www.lapresse.ca/actualites/national/201109/07/01-4432469-film-dhorreur-dans-une-garderie-pres-de-chez-vous.php (consulté le 12 août 2014).
- 23 « Création de places en services de garde », *Ministère de la famille du Québec*, www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx (consulté le 12 août 2014).
- 24 « Coût d'une place en garderie en 2013 », *ministère des Finances du Québec*, automne 2013, www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/outils/garde_francais.html (consulté le 12 août 2014).
- 25 MINISTÈRE DE LA FAMILLE DU QUÉBEC, *Règles budgétaires 2012-2013 - garderies subventionnées - faits saillants*, 30 août 2012, www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/gestion-finances/regles-budgetaires-occupation/Pages/index.aspx#20122013 (consulté le 12 août 2014).
- 26 DUTRISAC, Robert, « Une autre chaîne de garderies privées voit le jour sous les libéraux », *Le Devoir*, 18 mars 2010, www.ledevoir.com/politique/quebec/285204/une-autre-chaîne-de-garderies-privées-voit-le-jour-sous-les-libéraux (consulté le 12 août 2014).
- 27 CHOUINARD, Tommy, « Le PQ accuse Charest de collusion avec l'association des garderies privées », *La Presse*, 25 mars 2010, www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201003/25/01-4264341-le-pq-accuse-charest-de-collusion-avec-l'association-des-garderies-privées.php (consulté le 12 août 2014).
- 28 LAVIOLETTE, Marc, « Charest favorise un réseau à son image : irresponsable », *L'aut'journal*, n° 245, janvier 2006,

- <http://archives.lautjournal.info/autjourarchives.asp?article=2425&noj=245> (consulté le 12 août 2014).
- 29 « L'histoire du réseau des CPE : quelques dates clés », *Ormones.ca*, 20 novembre 2011, http://ormones.ca/Histoire_des_CPE (consulté le 12 août 2014).
- 30 CASTRO, Émilie, « L'équité salariale : un long chemin pour les travailleuses des centres de la petite enfance », *Recherches féministes*, vol. 19, n° 1, 2006, p.150.
- 31 « Les RSG à la CSN », *Confédération des syndicats nationaux (CSN)*, www.csn.qc.ca/web/se-syndiquer/rsg (consulté le 12 août 2014).
- 32 CASTRO, *loc. cit.*
- 33 *Ibid.*, p.151-152.
- 34 *Ibid.*, p.152.
- 35 « Quelques faits sur les services de garde en milieu familial et les RSG », *RSG ensemble.org*, 18 juillet 2014, www.rsgensemble.org/questions-et-reponses-sur-la-negociation (consulté le 12 août 2014).
- 36 « Création de places en services de garde », *ministère de la Famille du Québec*, www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/places/Pages/index.aspx (consulté le 12 août 2014).
- 37 JAPEL, Christa, E. TREMBLAY, Richard et CÔTÉ, Sylvana, « La qualité, ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde », *Choix IRPP*, vol. 11, n° 4, octobre 2005, p.17.
- 38 « Plaintes reçues - types de services de garde », *ministère de la Famille du Québec*, <http://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/portrait/plaintes/types-services-garde/Pages/index.aspx> (consulté le 12 août 2014).
- 39 ASSOCIATION DES GARDERIES PRIVÉES DU QUÉBEC, « Obtenir des places subventionnées, un privilège qui se gagne! », Communiqué de presse, 7 décembre 2012, www.agpq.ca/index.cfm?p=docs#cat8 (consulté le 12 août 2014).
- 40 SHAWN TAYLOR, Peter, « Des flics à la maternelle », *Info-garde (AGPQ)*, vol.3, n° 1, printemps 2004, www.agpq.ca/index.cfm?p=docs#cat3 (consulté le 12 août 2014).
- 41 CAUCHY, Clairandree, « Une garderie à deux vitesses voit le jour », *Le Devoir*, 23 août 2006, www.ledevoir.com/politique/quebec/116494/une-garderie-a-deux-vitesses-voit-le-jour (consulté le 12 août 2014).
- 42 CHOUNARD, Tommy, « La garderie Le Petit Pommier : Québec promet des sanctions », *La Presse*, 26 mars 2010, www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201003/25/01-4264438-la-garderie-le-petit-pommier-quebec-promet-des-sanctions-.php (consulté le 12 août 2014).
- 43 « Une garderie privée à deux vitesses à Saint-Hubert », *Point Sud*, 21 août 2006, www.pointsud.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=4017:une-garderie-privée-a-deux-vitesses-a-saint-hubert&catid=82:aout&Itemid=83 (consulté le 12 août 2014).
- 44 ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE, *Commercialisation des services de garde*, www.acpsge.ca/action/HotIssues/WarehouseCC.php (consulté le 12 août 2014).
- 45 *Id.*, *Qu'entendons-nous par le statut à but non lucratif des services de garde?*, Feuillet d'information, janvier 2005, www.acpsge.ca/resources/coredocs.html (consulté le 12 août 2014).
- 46 « About Knowledge Learning Corporation », *Indeed.com*, 2014, www.indeed.com/cmp/Knowledge-Learning-Corporation (consulté le 12 août 2014).
- 47 DUTRISAC, Robert, « Fini, le favoritisme dans les garderies », *Le Devoir*, 5 novembre 2010, www.ledevoir.com/politique/quebec/310320/fini-le-favoritisme-dans-les-garderies (consulté le 12 août 2014).
- 48 *Id.*, « Une autre chaîne de garderies privées voit le jour sous les libéraux », *Le Devoir*, 18 mars 2010, www.ledevoir.com/politique/quebec/285204/une-autre-chaîne-de-garderies-privées-voit-le-jour-sous-les-libéraux (consulté le 12 août 2014). Voir aussi CHOUNARD, Tommy, « Le PQ accuse Charest de collusion avec l'association des garderies privées », *La Presse*, 25 mars 2010, www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201003/25/01-4264341-le-pq-accuse-charest-de-collusion-avec-lassociation-des-garderies-privées.php (consulté le 12 août 2014).
- 49 ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA PROMOTION DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE, *Commercialisation des services de garde*, www.acpsge.ca/action/HotIssues/WarehouseCC.php (consulté le 12 août 2014).
- 50 CHOUNARD, Tommy, « Un demi-million pour un permis? », *La Presse*, 17 mars 2010, www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-quebecoise/201003/17/01-4261643-garderies-un-demi-million-pour-un-permis.php (consulté le 12 août 2014).
- 51 PRENTICE, Susan, *op. cit.*, p.9.
- 52 PRENTICE, Susan, *op. cit.*, p.9.
- 53 AUDET, Isabelle, *op. cit.*
- 54 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (AQCPE), *loc. cit.*
- 55 BORDELEAU, Stéphane, « Bientôt les garderies à 9 \$ », *Ici Radio-Canada*, 20 février 2014, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/02/20/005-garderie-augmentation-tarif-cpe-budget.shtml> (consulté le 12 août 2014).

- 2014).
- 56 CHOUINARD, Tommy, « Plus de 100 millions de compressions », *La Presse*, 20 juin 2014, p.A16.
- 57 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (AQCPE), « Budget 2014-2015 - l'AQCPE est stupéfaite », Communiqué, 4 juin 2014, www.aqcpe.com/budget-2014-2015-laqcpe-est-stupefaite (consulté le 12 août 2014).
- 58 JAPÉL, Christa, E. TREMBLAY, Richard et CÔTÉ, Sylvana, *op. cit.*, p.33.
- 59 Ibid.
- 60 GENTILE, David, « Services de garde : Québec élimine l'allocation pour les milieux défavorisés », *Ici Radio-Canada*, 18 août 2014, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2014/08/18/002-compressions-services-garde-quebec-allocation-milieu-defavorise.shtml> (consulté le 20 août 2014).
- 61 CENTRE DE RECHERCHE INNOCENTI DE L'UNICEF, *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*, Bilan 8, 2008, p.2.
- 62 Donnée qui nous a été fournie par Christa Japel, professeure du Département d'éducation et de formation spécialisées à l'UQAM, chercheure associée au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP) et membre de l'équipe de l'ÉLDEQ.
- 63 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (SCFP), *Building a pan-Canadian child care in the shadow of international trade rules; questions and answers*, Toronto, 2004, cité dans PRENTICE, Susan, *op. cit.*, p.16.
- 64 PRENTICE, Susan, *op. cit.*, p.23.
- 65 PÉTHEL, Mylène, « Nouvelle offensive pour contrer les chaînes de garderie », *Argent (Groupe TVA)*, 11 juin 2014, <http://argent.canoe.ca/nouvelles/nouvelle-offensive-pour-contrer-les-chaines-de-garderie-11062014> (consulté le 12 août 2014).
- 66 ROCHER, Guy. « Un bilan du Rapport Parent: vers la démocratisation ». *Bulletin d'Histoire politique*, vol. 12, no 2, hiver 2004, p. 8
- 67 Conseil supérieur de l'éducation, *Rapport annuel 2001-2002 sur l'état et les besoins de l'éducation. La gouverne de l'éducation, priorités pour les prochaines années*, Québec, 2002
- 68 Ibid.
- 69 «Le financement des universités québécoises: histoire, enjeux et défis ». CADEUL 2006, p.39
- 70 Ibid.
- 71 Ibid., p.41
- 72 Ibid., p.45
- 73 Ibid.
- 74 Ibid., p.60
- 75 Rapport annuel. MEQ, 1999, p.14
- 76 Ibid, p.24
- 77 IRIS. p.5
- 78 « Compressions dans les cégeps : la ministre est inconséquente! » CSQ, 19 février 2012 disponible au <http://www.newswire.ca/en/story/923979/compressions-dans-les-cegeps-la-ministre-est-inconsequente>
- 79 «La Fédération des cégeps déplore qu'une nouvelle compression soit imposée au réseau collégial». Fédération des cégeps, 4 juin 2014. Disponible en ligne au <http://www.fedecegeps.qc.ca/salle-de-presse/communiqués/2014/06/la-federation-des-cegeps-deplo-re-qu'une-nouvelle-compression-soit-imposee-au-reseau-collegial/>
- 80 « Feuillet d'information sur la gouvernance des cégeps et des universités ». ASSÉ, octobre 2008. Disponible au : <http://ancien.asse-solidarite.qc.ca/spip.php?article1370&lang=fr>
- 81 « Sur le projet de modifications de la gouvernance des universités POUR LE MEILLEUR OU POUR LE PIRE ? » FNEEQ (CSN), 27 février 2009. Disponible au <http://www.fneeq.qc.ca/FPCSN-fr/DebatUQAM-fevrier2009-MarieBlais.html>
- 82 Ibid.
- 83 « Vingt ans après la réforme Robillard : bilan critique », la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ). p.13
- 84 Ibid. p.15
- 85 Le paragraphe qui précède est adapté de « Pourquoi la gratuité scolaire ? » *Mémoire de l'ASSÉ*, décembre 2012
- 86 Ibid., p.10
- 87 Ibid., p.12
- 88 Ibid., p.14
- 89 Annexe 1 de la *Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec* disponible sur le site du MESRS
- 90 *Speak White*, UQÀM. Catherine Lévesque, 28 septembre 2011. Disponible au <http://montrealcampus.ca/2011/09/speak-white/>

white-uqam/

- 91 HÉBERT, Guillaum, « La gouvernance en santé au Québec », IRIS, février 2014, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Note-Gouvernance-sante-WEB.pdf> (16 août 2014).
- 92 Observatoire de l'administration publique, « L'État québécois en perspective. Le rôle de l'État dans la dispensation des services de santé », 2006, http://www.observatoire.enap.ca/Observatoire/docs/Etat_quebecois/a-pp-services-sante.pdf (16 août 2014).
- 93 Ibid, p. 2-3.
- 94 MERRIEN, François-Xavier « La Nouvelle Gestion Publique : un concept mythique ». Lien social et Politiques, no. 41, 1999, p. 95 à 103.
- 95 Ibid.
- 96 Observatoire de l'administration publique, « L'État québécois en perspective. Le rôle de l'État dans la dispensation des services de santé », 2006, http://www.observatoire.enap.ca/Observatoire/docs/Etat_quebecois/a-pp-services-sante.pdf (16 août 2014).
- 97 Ibid.
- 98 BÉLAIR-CIRINO, Marco, « Barrette est disposé à faire appel à la clinique privée Rockland MD », Le Devoir, 4 juillet 2014, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/412618/le-ministre-de-la-sante-est-dispose-a-faire-appel-a-la-clinique-privee-rockland-md> (16 août 2104).
- 99 DAOUST-BOISVERT, Amélie, «Clinique Rockland MD - La coûteuse entente avec Québec tire à sa fin », Le Devoir, 15 février 2013, <http://www.ledevoir.com/societe/sante/371047/la-couteuse-entente-avec-quebec-tire-a-sa-fin> (16 août 2014).
- 100 MSSS, « Liste des centres médicaux spécialisés ayant reçu un permis en date du 6 mai 2014 », <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/cms/download.php?f=f7ea9ceba2e0c1bd442bffc3fc4257d6>, (30 juillet 2014)
- 101 MSSS, « Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité », février 2006, <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-721-01.pdf>, (16 août 2014).
- 102 MADORE, Odette, « L'assurance-santé privée « duplicative » : conséquences possibles pour le Québec et le Canada », Bibliothèque du Parlement, p. 9 à 11, 20 mars 2006, <http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0571-f.pdf>, (16 août 2014).
- 103 HÉBERT, Guillaume, « La gouvernance en santé au Québec », IRIS, février 2014, p. 5, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Note-Gouvernance-sante-WEB.pdf> (16 août 2014).
- 104 Idem.
- 105 NADEAU, Jessica, « Privatisation des soins - Pourquoi payer plus pour en avoir moins ? », Le Devoir, 1 octobre 2011, <http://m.ledevoir.com/societe/sante/332710/privatisation-des-soins-pourquoi-payer-plus-pour-en-avoir-moins>, (consulté le 16 août 2014).
- 106 Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), « Le chemin du privé en santé », p. 10, mars 2008, http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/argumentaire_privatisation_0803_f.pdf, (16 août 2014).
- 107 MSSS, « Liste des centres médicaux spécialisés ayant reçu un permis en date du 6 mai 2014 », <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/cms/download.php?f=f7ea9ceba2e0c1bd442bffc3fc4257d6>, (30 juillet 2014).
- 108 Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), « Le chemin du privé en santé », p. 10, mars 2008, http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/argumentaire_privatisation_0803_f.pdf, (16 août 2014).
- 109 NADEAU, Jessica, op. Cit.
- 110 MSSS, « Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficience et de qualité », février 2006, <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/05-721-01.pdf>, (16 août 2014).
- 111 Gouvernement du Québec, « Règlement sur les traitements médicaux spécialisés dispensés dans un centre médical spécialisé », 1 août 2014, http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/documents/lr/S_4_2/S4_2R25.htm, (16 août 2014).
- 112 Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), « Le chemin du privé en santé », p. 10, mars 2008, http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/argumentaire_privatisation_0803_f.pdf, (16 août 2014).
- 113 BÉLAIR-CIRINO, Marco, op. Cit.
- 114 DAOUST-BOISVERT, Amélie, « Le CHUM engage un consultant malgré un gel d'embauche », Le Devoir, 14 janvier 2014, <http://m.ledevoir.com/societe/sante/397232/le-chum-engage-un-consultant-malgre-un-gel-d-embauche>, (16 août 2014).
- 115 CSQ, « Bref rappel historique du système de santé au Québec », http://www.lacsq.org/fileadmin/user_upload/csq/documents/documentation/sante/bulletins_speciaux_sante/bref_rappel_historique_systeme_sante_public.pdf, (consulté le 1^{er} septembre 2014).
- 116 HÉBERT, Guillaume, « La gouvernance en santé au Québec », IRIS, février 2014, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Note-Gouvernance-sante-WEB.pdf> (16 août 2014).
- 117 Institut économique de Montréal (IEDM), « Les partenariats publics-privés : une solution pour des services publics

- plus efficaces », août 2004, <http://www.iedm.org/files/memoireppp.pdf>, (16 août 2014).
- 118 Idem.
- 119 J. HAMEL, Pierre, « CHUM et CRCHUM : partenariat public-privé (PPP) ou mode conventionnel », juin 2012, http://www.inrs.ca/sites/default/files/_ucs/pdf/CHUM-CRCHUM-PPP.pdf, (16 août 2014).
- 120 DAOUST-BOISVERT, Amélie, « Les soins avant la prévention », 17 juillet 2014, *Le Devoir*, 17 juillet 2014 <http://www.ledevoir.com/societe/sante/413631/sante-les-soins-avant-la-prevention>, (16 août 2014).
- 121 Idem.
- 122 Centre hospitalier de l'Université de Montréal, <http://www.chumontreal.qc.ca/patients-et-soins/a-propos-du-chum/la-direction-generale/le-chum-hopital-agree> (2 août 2014).
- 123 Agrément Canada, <http://www.accreditation.ca/fr/qmentum>, (16 août 2014).
- 124 Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, « Félicitations aux trois établissements montréalais retenus pour la deuxième phase d'implantation de l'approche LEAN », 5 septembre 2013, <http://agence.santemontreal.qc.ca/detail/article/felicitations-aux-trois-etablissements-montrealais-retenus/>, (16 août 2014).
- 125 SOARES, Angelo, « La santé malade de gestion », mars 2010, http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/2010-03-23_la-sante-malade-de-gestion_etude-soares_aps-csn-fiq_csssamn.pdf, (16 août 2014).
- 126 DAOUST-BOISVERT, Amélie, « La facture des congés de maladie explose », *Le Devoir*, 8 janvier 2014, <http://www.ledevoir.com/societe/sante/396748/la-facture-des-conges-de-maladie-explose>, (16 août 2014).
- 127 LEPETIT, Marcel, « Le Lean et ses effets sur la santé », p. 4, 2011, http://www.dseto.com/IMG/pdf/Le_lean_et_ses_effets_sur_la_sante_-_Lepetit.pdf, (16 août 2014).
- 128 Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), « Des modèles de justice à connaître : Lean, Six Sigma et Lean Six Sigma », p. 4, novembre 2011, http://www.fiqsante.qc.ca/publicfiles/documents/ot_1111_modeles-de-gestion-lean_fr.pdf, (16 août 2014).
- 129 Ibid.
- 130 HÉBERT, Guillaume, « La gouvernance en santé au Québec », IRIS, février 2014, p. 5, <http://www.iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2014/03/Note-Gouvernance-sante-WEB.pdf> (16 août 2014).
- 131 SOARES, Angelo, op. Cit.
- 132 TVA, « Trop de cadres au CHUM, dénoncent les médecins », 10 juin 2013, <http://tvanouvelles.ca/video/2469827831001>, (16 août 2014).
- 133 BRETON, Pascale, « CHUM: Christian Paire est relevé de ses fonctions », *La Presse*, 3 décembre 2013, <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201312/03/01-4717103-chum-christian-paire-est-releve-de-ses-fonctions.php>, (16 août 2014).
- 134 UNESCO, « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles Mexico City », 26 juillet - 6 août 1982, août 1982, p. 1.
- 135 BELLAVANCE, Guy et Jonathan, ROBERGE, « Le Conseil des arts et des lettres du Québec : une analyse de son environnement institutionnel et financier », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 21, no. 2, 2013, p.143.
- 136 Ibid., p.142.
- 137 Ibid., p.143.
- 138 Ibid.
- 139 Ibid, p.144
- 140 Ibid, p.145
- 141 CLOUTIER, Mario, « Nouvelle vision et plus d'argent au CALQ », *La Presse*, 30 janvier 2014, www.lapresse.ca/arts/201401/30/01-4733861-nouvelle-vision-et-plus-dargent-au-calq.php (consulté le 12 août 2014).
- 142 CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), « Rapport annuel de gestion 2009-2010 », dans *Rapport*, 25 août 2010, p.16.
- 143 CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), « Rapport annuel de gestion 2010-2011 », dans *Rapport*, p.16 et p.40.
- 144 CULTURE MONTRÉAL, « Budget du Québec 2014-2015 : une augmentation du budget pour le ministère de la Culture et des Communications, mais plusieurs éléments à surveiller », *Culture Montréal*, 5 juin 2014, <http://culturemontreal.ca/2014/06/budget-du-quebec-2014-2015-une-augmentation-du-budget-pour-le-ministere-de-la-culture-et-des-communications-mais-plusieurs-elements-a-surveiller> (consulté le 16 août 2014).
- 145 MOUVEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (M.A.L.), « Le budget Leitao confirme quelques mesures », dans *Nouvelles*, 4 juin 2014, www.mal.qc.ca/nouvelle.php (consulté le 16 août 2014).
- 146 DOYON, Frédérique, « Hausse des crédits du CALQ : l'attente "numéro un" des milieux artistiques », *Le Devoir*, 19 février 2014, www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/400338/budget-provincial-hausse-des-credits-du-calq-l-attente-numero-un-des-milieux-artistiques (consulté le 12 août 2014).
- 147 MOUVEMENT POUR LES ARTS ET LES LETTRES (M.A.L.), op. cit.
- 148 CLOUTIER, op. cit.
- 149 SODEC, « Mandat », *Société de développement des entreprises culturelles*, www.sodec.gouv.qc.ca/en/page/route/-/1/15

- (consulté le 14 août 2014).
- 150 *Ibid.*
- 151 BELLAVANCE, Guy et Jonathan, ROBERGE, *op. cit.*, p.147.
- 152 DOYON, Frédérique, « Les milieu du cinéma et de l'art en émoi », *Le Devoir*, le 25 juin 2014, www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/411841/les-milieus-du-cinema-d-auteur-et-de-l-art-video-en-emoi (consulté le 12 août 2014).
- 153 LE COMITÉ SPONTANÉ POUR LA SAUVEGARDE DES PROGRAMMES CINÉMA ET VIDÉO AU CALQ (SAUVONS LE CALQ), « Mobilisation en un temps record contre les coupures et les transferts des programmes cinéma et vidéo du CALQ », dans *Lettre aux signataires*, 7 juillet 2014.
- 154 *Ibid.*
- 155 DOYON, [Frédérique](#) « Les milieu du cinéma et de l'art en émoi », *Le Devoir*, le 25 juin 2014, www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/411841/les-milieus-du-cinema-d-auteur-et-de-l-art-video-en-emoi (consulté le 12 août 2014).
- 156 GARCIA, Carmen, « Mémoire remis au groupe de travail sur le cinéma québécois », *L'Observatoire du documentaire*, 5 juillet 2013, www.obsdoc.ca/comm.f/memoire (consulté le 12 août 2014).
- 157 DESJARDINS, Denys, *Dossier La vie privée du cinéma*, 2011, p.4, www.cinemadubec.com/#!/vie-privee-1/cbye (consulté le 23 août 2014).
- 158 *Ibid.*, p.3.
- 159 CASSIVI, Marc, « Ce n'est pas le bon jour... », *La Presse*, 5 juin 2014, www.lapresse.ca/debats/chroniques/marc-cassivi/201406/05/01-4773045-ce-nest-pas-le-bon-jour.php (consulté le 16 août 2014).
- 160 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC. *Historique - À propos du Conservatoire - Le Conservatoire* [Consulté en ligne le jeudi 14 août 2014] <http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/le-conservatoire/a-propos-du-conservatoire/historique-359/>
- 161 COUTURE, Simon. « Les Origines du Conservatoire de musique du Québec », *Les cahiers de l'Association pour l'avancement de la recherche en musique au Québec*, no 14, p. 42-64.
- 162 ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Journal des débats de la Commission de la culture* [Consulté en ligne le jeudi 14 août 2014] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cc-34-2/journal-debats/CC-931207.html>
- 163 ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *Journal des débats de la Commission de la culture* [Consulté en ligne le jeudi 14 août 2014] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cc-37-2/journal-debats/CC-060608.html>
- 164 Ministère de la Culture et des Communications. *La formation artistique et les orientations à privilégier pour l'avenir du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*. Québec, 19 février 2014
- 165 ICOM, « Définition du musée », *La communauté muséale mondiale*, s.d, <http://icom.museum/la-vision/definition-du-musee/L/2/> (consulté le 12 août 2014).
- 166 CLÉMENT, Éric, « Les quatre grands musées Québécois exaspérés », *La Presse*, le 26 juin 2014, www.lapresse.ca/arts/arts-visuels/201406/25/01-4778900-quatre-grands-musees-quebecois-exasperes.php (consulté le 12 août 2014).
- 167 DELGADO, Jérôme, « Musées québécois : un été au bord du précipice », *Le Devoir*, 9 août 2014, www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/415512/musees-quebecois-un-ete-au-bord-du-precipice (consulté le 15 août 2014).
- 168 CLOUTIER, Mario, « Québec se dotera d'une nouvelle politique culturelle », *La Presse*, 27 juin 2014, www.lapresse.ca/arts/nouvelles/201406/27/01-4779316-quebec-se-dotera-dune-nouvelle-politique-culturelle.php (consulté le 15 août 2014).
- 169 DOYON, Frédérique, « Les musées de la civilisation lancent un cri du cœur », *Le Devoir*, le 13 juin 2014, www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/410989/les-musees-de-la-civilisation-lancent-un-cri-du-coeur (consulté le 12 août 2014).
- 170 DELGADO, Jérôme, *op. cit.*
- 171 BOILEAU, Fabien, « Collection permanente du Musée des Beaux-Arts : les visiteurs vont devoir payer », *TVA Nouvelles*, 19 mars 2014, <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/montreal/archives/2014/03/20140319-165724.html> (consulté le 15 août 2014).
- 172 *Ibid.*
- 173 CORBO, Claude, Marie LAVIGNE et Laurier LACROIX, « Rapport du groupe de travail sur l'avenir du réseau muséal québécois », ministère de la Culture et des Communications, octobre 2013.
- 174 CLOUTIER, Mario, « Crédits d'impôt : moins de livres, de CD et de films », *La Presse*, le 6 juin 2014 www.lapresse.ca/arts/201406/06/01-4773372-credits-dimpot-moins-de-livres-de-cd-et-de-films.php (consulté le 12 août 2014).
- 175 *Ibid.*
- 176 Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, «Présentation du Ministère », s.d.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/ministere/inter.htm> (15 août 2014)

- 177 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, « Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles », décembre 2013 <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape301.pdf>, (15 août 2014).
- 178 BAUVAIS, David et RAÏCHE, Jean-Paul, dir, «Une gestion durable de l'environnement pour le Québec», Université de Sherbrooke, Québec, 2012 , p. 18
- 179 BAUVAIS, David et RAÏCHE, Jean-Paul, dir, «Une gestion durable de l'environnement pour le Québec», Université de Sherbrooke, Québec, 2012 , p. 18
- 180 BAUVAIS, David et RAÏCHE, Jean-Paul, dir, «Une gestion durable de l'environnement pour le Québec», Université de Sherbrooke, Québec, 2012, p. 9
- 181 Le Devoir, « Québec laisse tomber Ristigouche », <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/414638/protection-de-l-eau-potable-quebec-laisse-tomber-ristigouche> (le 30 août 2014).
- 182 Le Devoir, « Québec laisse tomber Ristigouche », <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/414638/protection-de-l-eau-potable-quebec-laisse-tomber-ristigouche> (le 30 août 2014).
- 183 Le Devoir, « Plus de 50 personnes perdront leur poste », <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/417275/compressions-a-la-faune-plus-de-50-personnes-perdront-leur-poste> (consulté le 31 août).
- 184 <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201407/10/01-4782609-le-plan-nord-redemarre.php>
- 185 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, « PLAN NORD : Faire le nord ensemble le chantier d'une génération, Investir au Québec », 2011,
- 186 <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201407/10/01-4782609-le-plan-nord-redemarre.php>
- 187 Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, « PLAN NORD : Création de la Société du Plan Nord », s.d. <http://www.cergo.enap.ca/CERGO/docs/Themes%20de%20recherche/Entreprises%20publiques%20du%20Quebec/Societe%20du%20Plan%20Nord/Soci%C3%A9t%C3%A9%20Plan%20Nord.pdf>, (15 août 2014)
- 188 ASSELIN, Hugo, « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan », *Recherches amérindiennes au Québec*, Québec, XLI no1, 2011, p. 41
- 189 PARIZEAU, Jacques, «Les stratégies du Plan Nord », *Vie économique*, vol.3, no. 2, s.d. p. 1-9. http://www.eve.coop/mw-contenu/revues/13/122/RVE_vol3_no2_Parizeau.pdf
- 190 <ftp://ftp.mrnf.gouv.qc.ca/Public/Bibliointer/Mono/2011/12/1083958.pdf>
- 191 <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/pr%C3%A9venir-%C2%AB-fort-tonnage-faible-teneur-%C2%BB>
- 192 <http://www.quebecmeilleuremine.org/content/pr%C3%A9venir-%C2%AB-fort-tonnage-faible-teneur-%C2%BB>
- 193 <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/408892/mines-d-uranium-strateco-exige-la-fin-des-travaux-du-bape-sous-peine-de-poursuite>
- 194 <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201407/10/01-4782805-couillard-inaugure-le-projet-stornoway-premiere-mine-de-diamants-au-quebec.php>
- 195 SCHEPPER, Bertrand, «Des communautés nordiques fragilisées », *Relations*, no 764, 2013, p. 17
- 196 *Ibid.*, p. 19,
- 197 ASSELIN, Hugo, « Plan Nord : les Autochtones laissés en plan », *Recherches amérindiennes au Québec*, XLI no1, 2011, p 40
- 198 SCHEPPER, Bertrand, «Des communautés nordiques fragilisées », *Relations*, no 764, 2013,, p. 18
- 199 <http://www.erudit.org/revue/raq/2011/v41/n1/1012702ar.pdf>, p. 42
- 200 <http://www.lapresse.ca/environnement/economie/201201/31/01-4491028-plan-nord-confusion-autour-du-role-du-bape.php>
- 201 RADIO-CANADA, “Le gouvernement Couillard relance le Plan Nord”, Radio-Canada, le 4 juin 2014, <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2014/06/04/009-relance-plan-nord.shtml>
- 202 Vincent Filteau, « Lettre à Stéphane Gendron », *Fermaille Anthologie*, Moulé Éditions, 2013, p. 216.
- 203 La Presse, « Moins d'impôts, plus de taxes: une option qui plaît à Leitão », 13 juin 2014, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201406/12/01-4775388-moins-dimpots-plus-de-taxes-une-option-qui-plait-a-leitao.php>, (18 août 2014).
- 204 Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, 2014, <http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/mandat/>, (18 août 2014).
- 205 Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, 2014, <http://www.examenfiscalite.gouv.qc.ca/mandat/>, (18 août 2014).
- 206 Commission de révision permanente des programmes - « Un effort national essentiel à la prospérité du Québec », 2014, <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&type=1&lang=fr?pgs&idArticle=2206119574> (26 août 2014).
- 207 Le Devoir, « Lucienne Robillard en quête de 3,2 G\$ », 12 juin 2014, <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/410725/lucienne-robillard-en-quete-de-3-2-g>, (18 août 2014).